

La création d'un "Espace-Montagne" :

une vision du développement local durable axée sur le tourisme sportif.

par

David LE GUEN

Promotion 2000-2001

Sous la direction de :

M. Vasoodeven VUDDAMALAY

Directeur des Etudes, IUPADT - Université Evry - Val d'Essonne

Mme Monique ROUSSEL

Directrice du Département AES, Université Evry - Val d'Essonne

M. Dominique CHARRIER

Directeur du DESS Economie du Sport, Université de Caen



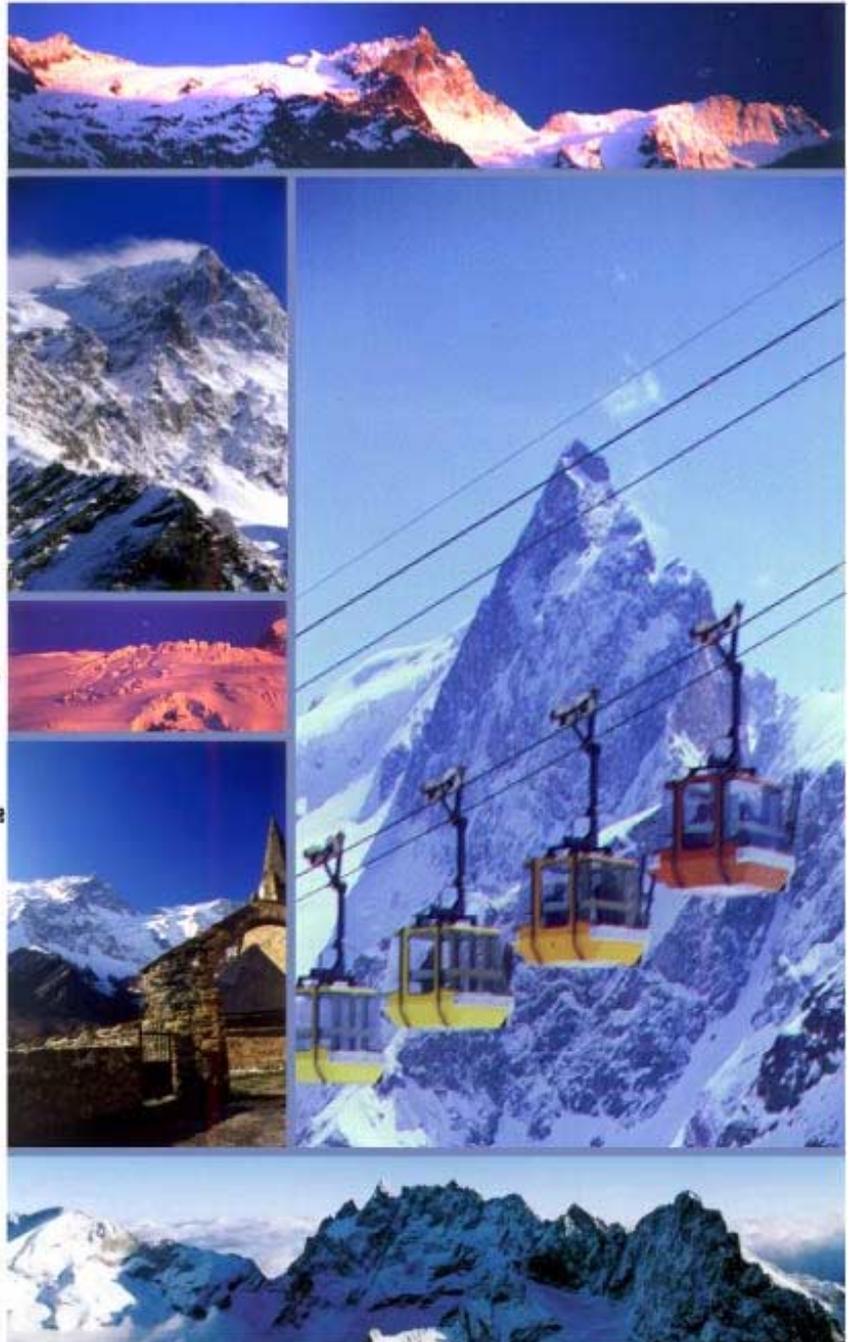
Ma trise d'Aménagement et Développement Territorial

Spécialité M tiers du Sport

Institut Universitaire Professionnalis e

Universit  Evry - Val d'Essonne

  Juin 2001



Je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes de La Grave qui ont grandement facilité mon intégration au CERFAM, et m'ont fait totalement confiance durant ces 16 semaines passées ensemble (3 semaines en juillet 2000, 1 semaine en février 2001, 3 mois d'avril à juin 2001). Cette équipe m'a permis de travailler de façon autonome, et j'ai pu apprécier les précieux conseils de :

- **Jean-Paul DURAND**, Maire de La Grave, Conseiller Général des Hautes-Alpes, Président du CERFAM
- **Claude PELISSIER**, Agent de Développement en charge du projet du CERFAM
- **Bruno GARDENT**, 2^{ème} Adjoint au Maire, en charge du développement touristique et de la Sécurité Montagne, Guide de Haute-Montagne,
- **Jean-Pierre SEVREZ**, Directeur d'exploitation du Téléphérique des Glaciers de la Meije, Guide de Haute-Montagne,
- **Didier GRILLET**, Agent de développement du SIVOM La Grave - Villar d'Arène.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à mes tuteurs de stage universitaires pour leurs conseils rédactionnels et méthodologiques :

- **Monique ROUSSEL**, Géographe, Directrice du Département Administration Economique et Social de l'Université d'Evry
- **Vasodeven VUDDAMALAY**, Directeur des Etudes de l'IUP ADT, Université d'Evry
- **Dominique CHARRIER**, Docteur en Economie du Sport, Université de Caen,

Enfin, une pensée va directement aux personnes du milieu montagne, pour leurs conseils passés et présents et la relecture de ce mémoire :

- **Louis DOLLO**, cadre de la FFME Pyrénées,
- **Serge KOENIG**, en charge des relations internationales à la FFME,
- **Isabelle ROUX**, du Réseau d'éducation à l'environnement 05 - Ecrins,
- **Claude et Danièle BARINGO**, qui furent les premiers en 1994 à me faire confiance pour travailler en montagne,
- **Alain LANTERI-MINET**, chef de secteur Roya-Bévera du Parc National du Mercantour, pour sa confiance pendant deux saisons
- **Michel et Evelyne DURANTI**, qui renouvelèrent cette confiance,
- **Isabelle RAT-MORRIS**, cadre du Club-Alpin Français (Angers),
- Enfin, toute l'équipe de **3Dsport**...

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Tourisme et Développement durable en Montagne	9
1. <i>Le développement Local durable : rappel conceptuel</i>	10
A- Une délimitation conceptuelle difficile de l'ADDT	11
B- Le triptyque du développement durable	12
C- Une conséquence : Le renforcement des politiques locales	13
2. <i>Le concept de durabilité peut-il s'appliquer au milieu montagnard ?</i>	14
A- Un milieu spécifique et difficilement aménageable	15
B- Un milieu écologiquement très riche et très fragile	17
C- Mais des Prospectives de développement	18
3. <i>Le Tourisme actuel en montagne</i>	20
A- Des A.P.S. aux Activités Physiques de Pleine Nature.	20
B- Le Tourisme intensif.	22
C- Le Tourisme extensif.	23
4. <i>Conclusion : Le développement touristique durable, n'est pas une utopie.</i>	25
Etude d'un canton des Hautes-Alpes : La Grave - Villar d'Arène	27
1. <i>Diagnostic du canton</i>	28
A- Une enclave en Haute-Montagne	29
B- Une Economie basée sur le tourisme sportif.	33
C- Mais un Environnement préservé.	36
D- Un grand potentiel Touristique exploité partiellement.	39
2. <i>Le plan de développement Touristique 2001-2006</i>	43
A- Conforter le produit neige	43
B- Développer la qualité de l'habitat touristique et requalifier les espaces urbains	46
C- Diversifier, moderniser et organiser l'offre.	50
D- Valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique.	53
E- Professionnalisation des acteurs touristiques	54
3. <i>Conclusion : Le tourisme, vecteur de développement durable</i>	56
Etude du CERFAM & de l' "Espace Montagne"	58
1. <i>La position du CERFAM</i>	59
A- Enjeux : une gestion pionnière des APPN.	60
B- 3 scenarii de développement pour le CERFAM.	62
C- Le Public touché et le cœur de métier du CERFAM.	63
D- Les premières actions et étude d'Impact.	65
E- Forces et Faiblesses du CERFAM.	68
2. <i>L'espace Montagne et la cohérence du développement cantonal.</i>	71
A- Définition de l'Espace Montagne	72
B- Étude d'impact et de localisation.	74
C- Evaluation Ex-Ante.	77
3. <i>Conclusion : L' "Espace montagne" et le CERFAM, des outils de développement local durable.</i>	79
Conclusion générale & Projet Professionnel	82
Bibliographie	86
Table des Sigles	91
Table des Annexes	93
Crédits Photographiques	94

INTRODUCTION

Après trois années de formation universitaire à l'IUP Aménagement et Développement Territorial - spécialité Métiers de la Ville et du Sport -, j'ai principalement étudié les relations transversales entre la politique de la ville et la politique sportive. Après un premier rapport (en DEUG) sur "la gestion des infrastructures sportives communales" de la ville de Ris-Orangis (25 000 habitants), une seconde étude sur "la communication : outil du développement associatif" pour le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Essonne (en Licence), j'ai entrepris un mémoire de maîtrise dont la problématique est axée sur la confluence des politiques de développement rural et des politiques sportives.

C'est au travers de ce projet, dans l'un des plus grands cantons de France (20 443 Ha), l'un des plus hauts (entre 1 140 m et 3 983 m d'altitude) mais aussi l'un des moins peuplés (734 habitants¹), que je me suis interrogé sur le développement durable d'un territoire rural spécifique par le tourisme. Le plan de ce mémoire n'est en fait qu'une approche systémique de ce projet, afin de bien en maîtriser et comprendre tous les enjeux et toutes les spécificités.

En effet, une première approche monographique du développement et de l'aménagement touristique territorial des territoires de montagne se justifie par le fait que l'aménagement et le développement territorial (ADT) semblent avoir, actuellement, du mal à se positionner de manière convaincante. L'ADT serait-il déjà en cours de restructuration ou bien serions-nous arrivés à une *époque charnière des politiques d'aménagement et de développement*² ? La notion de développement durable est apparue en 1987 dans le rapport "Bruntland"³ : "Our common futur".

Actuellement, et bien que la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de l'ONU à Rio date de 1992, texte considéré à tort⁴ comme fondateur du *sustainable development*⁵, l'aménagement et le développement du territoire supportent un nouveau qualificatif : DURABLE. Ce qualificatif a été tardivement employé en France, il aura fallu attendre 1999 pour le voir officialisé par le vote de la nouvelle Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT). Je pourrais poser la question de cet emploi tardif dans l'aménagement et le développement, mais ce n'est pas mon propos. Je remarque tout de même que, si les Schémas Directeurs

¹ Source INSEE, recensement général de population 1999.

² Collectif JL Guigou, *Aménager la France de 2020*, DATAR, Ed° La documentation française, 2000, p. 6

³ du nom de Mme Gro Harlem Bruntland, Premier Ministre de Norvège en 1987, coordinatrice du rapport "Our Common Futur" de la Commission des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement.

⁴ J'ai trouvé des références sur le développement durable, tel que je le définie par la suite, dans des écrits de 1970...

⁵ ONU, *Action 21*, Conférence de RIO 1992

d'Aménagement avaient déjà été votés et mis en application antérieurement, cette loi fut proposée par Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, issue du mouvement écologiste et votée sous le gouvernement de Lionel Jospin.

Ce nouvel adjectif rajouté au terme aménagement et développement du territoire n'est pas sans conséquence, puisqu'il affirme une nouvelle politique. Au lieu de répondre aux besoins immédiats des populations, *le développement durable devra tenir compte des besoins immédiats, tenter de les satisfaire, tout en préservant les conditions nécessaires pour que les générations futures puissent répondre à leurs besoins*⁶.

Au travers différentes lectures, divers entretiens, je tenterais de cerner et d'expliquer le concept d'aménagement et de développement durable du territoire, afin de mieux saisir ses spécificités et ses enjeux. En effet, derrière cette notion d'aménagement et de développement durable, se cachent toutes les déclinaisons des champs relatifs à l'aménagement et au développement territorial ; ainsi le contenu du développement durable foisonne d'interprétations différentes, sans qu'il y ait vraiment de consensus. De *sustainable*, signifiant littéralement soutenable, la traduction française a préféré le terme *durable*⁷, rajoutant peut-être une notion de durée à la notion de soutenabilité.

Issu de la filière Science de la Vie (jusqu'en DEUG) et fervent pratiquant des sports de montagne, alpinisme, randonnées, ski, free-ride, j'ai été amené par ces passions à travailler dans cet univers spécifique qu'est l'écosystème montagnard. Pour y avoir endossé plusieurs métiers saisonniers différents, de l' "Aide-gardien de refuge" (nécessité d'une approche marketing, relations quelques fois purement commerciales et l'écologie douce) à l'emploi de "garde-moniteur" du Parc National du Mercantour (vision basée sur la protection de l'environnement et sur l'éducation, la prévention, éventuellement la répression), j'ai pu développer une vision critique permettant de m'interroger sur les finalités du tourisme en montagne. J'emploierai le terme tourisme, car le plus souvent, la pratique d'un sport en montagne, est du tourisme sportif.

La spécificité des pratiquants des sports de montagne, tient du fait que le sport est basé à la fois sur la pratique en elle-même, et sur le territoire concerné, *la géographie n'est pas séparable d'une sociologie des montagnards*⁸ : Les pratiquants de la montagne ne sont bien⁹ que des "touristes sportifs de pleine nature". Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a également pris la mesure de ce rapport au territoire, puisque l'appellation *Activité Physique de Pleine Nature*¹⁰ est maintenant employée plutôt *qu'Activité Physique et Sportive*⁷ pour différencier ces pratiques.

Ce rapport à la nature, prépondérant, n'est pas sans risque pour cette nature, et si on parlait déjà de tourisme vert¹¹ dans les années 1950, de tourisme diffus¹² dans les années 1970, de protection de l'environnement (surtout depuis les années 1980), on

⁶ Ibid.

⁷ *Loi n° 99-553 du 25/06/1999* sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (dite loi Voynet)

⁸ JP Bozonnet, *Des monts et des Mythes*, P.U. Grenobloise, 1992, p 35

⁹ D'après les différents entretiens, ma vision "touristique " des pratiquants de la montagne ne fait pas l'unanimité dans ce milieu : le terme touriste est trop souvent vécu comme péjoratif.

¹⁰ *Loi sur le sport de Juin 2000* dite loi "Buffet" modifiant la Loi du 16 juillet 1984

¹¹ R. Bêteille, *Le Tourisme Vert*, Que sais-je, Ed° PUF, 1996, 127p

¹² P. Bourdeau, *Tourisme Diffus*, in Les Cahiers de CERAMAC, Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand, 1995, p 73-88

commence à parler depuis 1995 de tourisme durable¹³, et d'éducation à l'environnement¹⁴. C'est pourquoi, par analogie à l'agriculture, nous parlerons de tourisme intensif, et de tourisme extensif. C'est en fonction de ces risques que je pourrais alors m'interroger sur l'utopisme du tourisme durable.

Ainsi, après cette approche systémique de l'anthroposystème montagnard et du tourisme sportif, je serais plus à même de recentrer mon analyse sur le canton de La Grave - Villar d'Arène.

La création de l' "Espace Montagne" (dénomination provisoire) dans le canton de La Grave - Villar d'Arène semble répondre à ce concept d'aménagement et de développement durable du territoire. Cet "espace" répondrait actuellement aux besoins du territoire cantonal, sans pour autant léser les générations futures. Au travers des spécificités du canton, et après un diagnostic évaluant ses forces et ses faiblesses dans les deux communes le composant (La Grave et Villar d'Arène, villages des Hautes-Alpes), je dégagerais le potentiel touristique du canton.

Ce potentiel touristique devrait être valorisé grâce à certaines actions présentées dans le cadre du 1^{er} Plan de Développement Touristique du Canton 2001-2006 (PDTC). Inscrit dans le contrat Montagne 2001-2003 (procédure transitoire annonçant la future création des pays), dispositif contractuel inclus dans le IV^{ème} Contrat Plan État-Région de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur 2000-2006 (CPER PACA), l'analyse du Plan de Développement Touristique Cantonal sera déclinée selon les 5 axes voulus pour le développement du canton, et je me poserais la question de la compatibilité du PDTC et de l'Aménagement et Développement Durable du Territoire (ADDT), peut-être serais-je amené à proposer des modifications du PDTC, et ainsi évoluer vers un Plan de Développement Touristique Durable Cantonal.

L' "Espace Montagne", partie intégrante du PDTC, est le concept sur lequel je m'attarderais le plus. Dès janvier 1999, suite à l'Hiver Noir (nombreuses avalanches meurtrières, procès de D. Forte et de l'avalanche des Orres...), les autorités prennent tour à tour des arrêtés interdisant la pratique hors-pistes du ski, et l'accès à certains domaines sans guides¹⁵... Le magazine Montagne-Magazine¹⁶ lance alors une campagne de communication en avril 1999 sur le slogan : "*Non à la montagne interdite, trop réglementer c'est déresponsabiliser*". Né de l'idée de sécuriser la pratique des activités de pleine nature plutôt que de sécuriser le territoire de pratique, le Centre Européen de Ressources et de Formation aux Activités de Montagne (CERFAM¹⁷) travaille sur ce concept, en collaboration avec tous les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat. Ce centre de formation, actuellement en gestation, répondrait ainsi au principe de sécurisation des domaines dont les communes sont juridiquement responsables, tout en responsabilisant les pratiquants.

¹³ *Tourisme durable, des exemples pour progresser*, Cahiers Techniques, Ed° Espace Naturel Régional, 2000, 87p

¹⁴ par exemple : N. Morelle, *SOS Dolomites : étude sur les Refuges des Alpes*, CIPRA, 1999, p 39-53

¹⁵ Arrêté Municipal de la commune de Chamonix, interdisant l'accès au domaine de haute-montagne des Grands-Montets sans un guide, cet arrêté sera cassé ultérieurement.

¹⁶ Montagne Magazine, magazine mensuel (Ed° Nivéale) N° 224 - Avril 1999 - dossier l'hiver Noir p. 26-36

¹⁷ Association Loi de 1901, créée initialement en octobre 1999 entre la Municipalité, le Bureau de Guides et la Société des Téléphériques des Glaciers de la Meije (TGM) dont le slogan est révélateur : "Pour que la montagne reste un espace de liberté et de responsabilité".

C'est précisément sur ce projet d'"espace montagne", lieu de communication vers le public du CERFAM, et des acteurs locaux du tourisme cantonal, que j'ai été amené à intervenir transversalement durant mon stage. Ainsi, nous dégagerons les enjeux territoriaux, économiques, sociaux, et pédagogiques d'un tel espace. Nous étudierons sa localisation future, les forces du projet, ses faiblesses, son financement, son impact...

Une évaluation Ex-Ante sera proposée afin de valider ou d'infirmer ce projet, et de percevoir la finalité de cet Espace Montagne : Est-ce un outil de Développement Local, un outil de Développement Local Durable ou la réponse à des besoins immédiats ?



Le versant "Nord" de La Grave, vu depuis l'église :
agriculture en terrasses, au fond la Meije et le Râteau
- Juillet 2000 -

TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MONTAGNE

*"L'utopie n'a pour destin que de devenir la réalité de demain,
c'est sa raison d'exister, son but ultime."*

Victor Hugo

"Il faut se souvenir de l'Avenir"

Louis Aragon

"L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare"

Maurice Blondel

TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MONTAGNE

La première partie de cette recherche sera axée sur **la problématique d'un tourisme durable : utopie ou réalité ?** Partant du principe de Gaston Bachelard¹⁸, que " l'on observe bien que ce que l'on connaît bien", je tenterais au travers différentes lectures, d'entretiens, et d'exemples, d'étudier différents concepts, afin de mieux cerner la difficulté de concilier durabilité (ou soutenabilité) et développement touristique d'un milieu écologiquement fragile.

Après un rappel conceptuel de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (ADDT), nous relaterons la spécificité de l'écosystème montagnard afin de pouvoir dégager les éventuelles corrélations entre la contrainte de l'accueil du public touristique et ses attentes. Cette monographie se justifie donc dans le but de comprendre que nous sommes arrivés à un tournant de la politique d'aménagement et de développement du territoire, où le territoire montagnard peut encore jouer un rôle de précurseur.

1. Le développement Local durable : rappel conceptuel

La notion de développement durable est maintenant devenue une référence utilisée par toutes les institutions internationales, sans pour autant qu'il existe de définition faisant véritablement consensus, alors que, paradoxalement, les Etats œuvrant pour un développement durable parviennent à un consensus.

Bien que cela ne soit pas le propos de mon mémoire, un rapide rappel de la définition du développement local se révèle nécessaire.

Le développement est un concept multidimensionnel : spatial, organisationnel, économique, social, culturel... Le développement local n'est pas un simple phénomène quantitatif de croissance économique, il se différencie de la croissance par le fait qu'il est une démarche cohérente et concertée, combinaison de l'ensemble des facteurs économiques et sociaux permettant de renforcer les potentiels d'un territoire à partir de ressources locales en vue de l'adapter, de le valoriser ou de le développer.

Le développement local est donc une dynamique territoriale, mais lorsque nous lui adjoignons le terme *durable* (de l'anglais *sustainable*), cela lui apporte des dimensions supplémentaires.

¹⁸ Docteur en sciences de l'éducation, UFR STAPS de Nancy

A- Une délimitation conceptuelle difficile de l'ADDT

En France, le terme de *Sustainable Development* a été traduit par le terme durable (c'est également vrai de toute la francophonie et de la Communauté Européenne). Si l'on revient au terme anglais *sustainable*, cela signifie¹⁹ : soutenir un effort, une théorie, supporter un poids, maintenir en vie... C'est de cette ambivalence du terme *sustainable* que les traductions donnent lieu à différentes interprétations. En Allemagne, par exemple, *sustainable* a été traduit par "Nachhaltigkeit"²⁰ persistant, efficace...

Le développement durable / soutenable serait ainsi un *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*²¹. Lorsqu'on parle du développement durable, l'omission principale consiste à ne pas dire que la commission mondiale sus-citée¹⁸ avait été instaurée dans la perspective de trouver une solution au conflit ouvert entre les pays industriels et les pays en développement, que les premiers entraînaient dans le sous-développement.

La soutenabilité / durabilité est un concept né dans les années 1970 (à cette époque on parle d'*éco-développement*²²) qui sera repris dans les années 1990. La majorité des définitions (il en existe plus de 300 !), si elles ne sont pas directement contradictoires, soulèvent dans des termes différents le même concept²³ politique phare : *le développement durable est un compromis, celui de la "croissance limitée" ; il promet le succès et la richesse de tous*. Peut-on parler d'utopie quant au concept politique du développement durable ? Je ne le pense pas, car cette notion de richesse est insidieuse...

En effet, derrière ce concept, il se trouve une implication, *redéfinir la notion de progrès et relativiser les indicateurs économiques dans la mesure de la qualité de la vie*²⁴. C'est le 11 mai 1999, par l'intermédiaire d'une circulaire du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, à l'attention des Préfets de région, que la définition française du développement durable sera politiquement affirmée.

Enfin, il faudra attendre, le 25 juin 1999, pour que la France adopte sa nouvelle loi N° 99-533 sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire. douze ans après le rapport Brundtland, sept ans après Rio. Pourtant le Ministre de l'Aménagement du Territoire est issu du mouvement écologiste et la France gouvernée par Lionel Jospin et présidée par Jacques Chirac, aura réaffirmé la nécessité d'un développement durable de ses territoires.

Ainsi "**le développement durable est un mode de croissance qui garantit à long terme, à la fois, le progrès économique, social et environnemental de la société**"²⁵.

¹⁹ In Dictionnaire Harrap's

²⁰ Gerda Schneider in Collectif CIPRA, *Alpes, communes et Durabilité*, Ed° CIPRA, 1997, p. 37

²¹ Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement des Nations Unies, Rapport Brundtland, 1987

²² Conférence Mondiale de Stockholm sur l'Environnement, 1972.

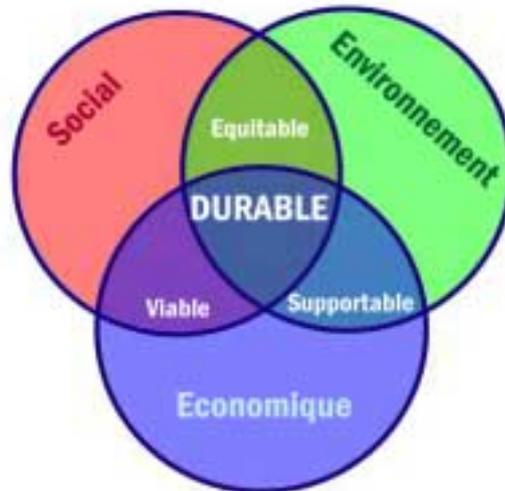
²³ ONU, 1992, op. cit.

²⁴ d'après C. Villeneuve, Laboratoire du Développement Durable, in *Tourisme durable, des exemples pour progresser*, 2000, op. cit. p. 7

²⁵ Mme la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Dominique Voynet.

B- Le triptyque du développement durable

Ainsi, ces trois grands domaines (économique, social et écologique) entrent en interactions dans le modèle du développement durable de Jacobs et Sadler. Ce modèle de durabilité, vulgarisé, énonce ainsi les trois grandes sources interactionnelles : le maintien de la compétitivité économique, le maintien de la paix sociale et la conservation des bases naturelles de la vie.



Nous comprenons mieux les différents enjeux d'un développement local durable soit la conciliation à long terme de toutes les composantes d'un territoire. Ce nouveau mode de développement prend donc en compte l'ensemble des facteurs dont il gère les différentes imbrications. Nous ne parlons plus ici d'un développement "polaire", mais d'un "triptyque" du développement nous amenant à gérer des processus complexes.

Je serais tenté de différencier les enjeux environnementaux selon deux approches différentes : en aménagement et développement du territoire, l'environnement possède deux composantes liées, une approche écologique (le maintien des ressources, les économies d'énergies, la préservation et la valorisation des patrimoines...) et une approche spatiale du territoire (protection, organisation, équipement...), qui bien que liées sont trop souvent séparées.

Quant à l'approche sociale du développement territorial, elle exige une nouvelle forme de gouvernance : **le développement durable doit organiser la participation de la société civile aux cotés des élus, à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un projet durable de territoire.**

C'est en ce sens que le développement durable introduit une dimension qualitative, tant au niveau de l'organisation, du cadre de vie, de la qualité des équipements, que des emplois. Nous voyons donc la nécessité de s'appuyer sur les potentiels humains, économiques et territoriaux locaux. Mais ne nous leurrions pas, dans les modèles économiques traditionnels, les économies d'échelles (verticales) constituent une part importante des moyens dont disposent les entreprises pour accroître leurs activités... **Dans un modèle de développement durable, les économies d'échelles ne peuvent être réalisées que transversalement et localement.** En effet, si l'on veut rentrer dans le modèle libéral, la

croissance économique sera soit *insupportable*, soit *non-viable*. A contrario, une préservation du territoire trop extrême ne serait pas *équitable*.

Ainsi plus qu'une thématique, **le concept de développement durable est en fait un schéma de pensée : c'est chercher une dynamique territoriale pour tenter d'atteindre un nouvel équilibre entre préservation des patrimoines, production de richesses et mieux être des habitants**. C'est en ce sens que le consensus existe.

Il est toutefois très important de noter que la déclaration de Rio a défini vingt-sept²⁶ principes de développement durable, dont seulement six portent sur la préservation de l'environnement. Il est alors étonnant de voir que *le développement durable est souvent réduit à la préservation de l'environnement, notamment par les élus*²⁷. Si l'on s'interroge sur les racines de ce mode de pensée, on s'aperçoit que cette vision réductrice du développement durable vient du fait que les nouvelles lois de programmation semblent restreindre le pouvoir décisionnel local. Pourtant, la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire réaffirme le renforcement des politiques locales !

C- Une conséquence : Le renforcement des politiques locales

En effet, si la loi d'orientation sur l'aménagement durable du territoire renforce les politiques locales, l'échelon du territoire favorisé est l'échelle du Pays ou de l'agglomération. Le maillage traditionnel de l'aménagement et du développement territorial reposait, jusqu'à présent, sur les découpages administratifs issus de l'administration napoléonienne. Aujourd'hui, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), créée en 1963, définit une nouvelle échelle d'intervention que sont les Pays. "**La France a eu besoin d'un pouvoir centralisé pour se faire. Elle a besoin, aujourd'hui, d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire**" François Mitterrand.

L'enjeu actuel consiste à passer de la *conception monolithique du territoire emboîté à une conception multi-territoriale de territoire indépendant*²⁸. Cette nouvelle entité territoriale, cohérente et pertinente, représentée par l'agglomération ou le pays²⁹, n'est pas sans poser de problème. De nombreux conflits locaux freinent l'avancée d'un tel maillage intercommunal. La DATAR définit ce nouveau scénario de développement comme l'avènement du "polycentrisme maillé"³⁰. Cette nouvelle approche territoriale en grands bassins de peuplement, de massifs, favorise de nouvelles formes de coopération entre les entités infra-régionale. Elle crée des valeurs à l'échelle macro-territoriale qui permettent la reprise d'activités à l'échelon micro-territorial.

Toutefois, j'insiste sur le fait que la création d'un tel maillage ne signifie en aucun cas une harmonisation des savoirs et des compétences, ni même de l'identité d'un micro-territoire. En fait, le maillage doit s'appuyer sur toutes les micro-identités et ainsi les fédérer afin de les mutualiser.

²⁶ 16 principes portent sur l'action internationale (solidarité, responsabilité, paix), 5 principes sur l'être humain (l'être humain est l'objectif du développement durable, principes d'équité, de subsidiarité), 6 principes sur la préservation de l'environnement et la santé de l'homme.

²⁷ P. Vazard, *Synthèse sur le développement durable*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1999, p. 2

²⁸ In Coll J.L. Guigou, 2000, op.cit. p20

²⁹ Cf. Annexe, DLG / CERFAM, Synthèse des dispositifs contractuels, Juillet 2000

³⁰ Coll J.L. Guigou, 200, op. cit. , p60

Aujourd'hui la ruralité et les montagnes sont étroitement liées, et les massifs demeurent des zones d'exception du fait qu'ils ne sont pas directement dépendant de l'armature urbaine.

Mais la vision que le terrain donne de la mise en place des pays ne consiste pas forcément en une vision paradisiaque... De nombreux blocages pourraient être évités si la peur de la concurrence entre micro-territoire n'était pas si forte. La spécificité de chacun, dans le pays du Briançonnais, où la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) en est les prémices semblent "déranger". En effet, si le territoire dans son ensemble semble cohérent, les fortes identités des villages ruraux de hautes-montagne (dont La Grave et Villar-d'Arène font partie) ne semblent pas intégrées comme telles.

La création d'un pays de l'Oisans aurait pu être plus pertinente³¹, mais le pays aurait alors été créé sur deux départements et deux régions administratives distinctes (ce qui n'est pas contraire au sens premier des pays...) Pourtant, les communes de La Grave et Villar d'Arène seront intégrées dans le futur pays du briançonnais, soulevant la question de comment intégrer dans un plan de développement commun Serre-Chevalier (Grande station de ski) et La Grave, si ce n'est en renforçant leur complémentarité moyenne-montagne / haute-montagne.

S'il est vrai que les politiques locales sont renforcées dans leurs ensembles, 2001, année des élections municipales, n'a pas facilité la rapidité de la mise en place des actions locales...

2. Le concept de durabilité peut-il s'appliquer au milieu montagnard ?

Le milieu montagnard est un milieu géographique et physique très spécifique. **Mais en fait, ses spécificités, autrefois des handicaps naturels censés être compensés par les différentes politiques d'aménagement de la montagne³², sont en passe de devenir les atouts d'un développement durable du territoire montagnard.**

En tout premier lieu, il est intéressant de noter la définition institutionnelle d'une commune de montagne ou de haute-montagne. Celle-ci s'appuie sur des critères de pente et d'altitude se référant ainsi essentiellement à une problématique agricole.

- Les communes de montagne doivent avoir soit une altitude minimale de 700 m (sauf Vosges 600 m et méditerranée 800 m), des conditions climatiques très difficiles se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie, soit une altitude moindre, mais dans la majeure partie du territoire (>80%) de fortes pentes (>20 %) telles que la mécanisation est impossible ou nécessite l'utilisation d'un matériel très onéreux, soit la combinaison des deux facteurs.
- Les communes de haute montagne doivent avoir une altitude moyenne pondérée supérieure à 1200 m (La Grave se situe au minimum à 1140 m et au maximum à 3983 m) avec une densité de cheptel inférieure à 0,2 Unité Gros Bétail (UGB)/ha.

³¹ cf. supra, diagnostic territorial

³² Cf. *Loi Montagne N° 85-30 du 9 Janvier 1985* relative au développement et à la protection de la montagne.

Ce classement en zone montagne donne droit pour les agriculteurs à une aide supplémentaire de l'Etat, appelée Indemnité Spéciale de Montagne (ISM). En 1996, 6109 communes sont classées en "Zone Montagne" (dont 620 sont classées en Haute-Montagne - dont La Grave et Villar d'Arène -).

A ce premier zonage, correspond un second zonage de "massif" introduit par la loi de 1985. Un massif correspond à un territoire "*couvrant la zone de montagne et les zones qui lui sont immédiatement contiguës formant ainsi avec elle une même entité géographique, sociale et économique*"³³.

Sept massifs sont définis dont les Alpes du sud (dont La Grave et Villar d'Arène font partie). Actuellement, ce n'est pas moins de neuf zonages (européens, nationaux) qui peuvent se recouvrir partiellement en montagne, nonobstant des limites administratives classiques des territoires! Un tel recouvrement ne facilite pas la perception de la montagne comme objet d'une politique de développement économique et d'aménagement du territoire.

Après avoir vu quelles étaient les bases institutionnelles de discrimination positive de ces territoires, je vais m'attacher à analyser les spécificités des massifs de montagne (représentant 22,8 % du territoire métropolitain), sous une approche plus géographique.

A- Un milieu spécifique et difficilement aménageable

Les difficultés rencontrées par les territoires de montagne tiennent au fait qu'ici, la nature reprend toujours ses droits, et plus rapidement qu'ailleurs... Si la nature à fait les "choses en grand", cela est d'autant plus difficile d'y vivre.

L'infographie³⁴ suivante est assez représentative **des problématiques de montagne : où et comment construire les infrastructures, où et comment cultiver les terres, où et comment développer le territoire sans pour autant toucher à l'intégrité des écosystèmes..?**



³³ CNE, *La Politique de la Montagne*, Ed° La documentation Française, 1999, Tome 1, p52

³⁴ infographie © DLG - 2001, synthétisant les schémas du Club Alpin Français, *Manuel de la montagne*, Ed° Seuil, 2000, p 71 et 79

Les habitants se sont habitués et adaptés à cette difficulté d'aménager les lieux, de les habiter (La Grave et Villar d'Arène sont privés de soleil pendant 1 mois...), à la rudesse du climat...

Si l'on se réfère à l'occupation de l'espace montagnard, on s'aperçoit que les surfaces agricoles utilisées (SAU) représentent moins d'un tiers de la surface totale, alors que la SAU représente la moitié de la surface totale à l'échelon national. Au total, si près de 60 % de la superficie est occupée par l'agriculture en zone hors montagne, c'est seulement 40 % du territoire montagnard qui lui est consacré.

Les zones de montagnes sont particulièrement concernées par les risques naturels, et ce n'est pas fortuit si la première politique coordonnée de lutte contre les risques naturels commença au XIX^{ème} siècle en montagne. **En effet, 40 % des communes de montagnes sont soumises à un aléa naturel, contre seulement 26 % des communes hors-montagne.** Ces risques sont les avalanches, inondations, glissements de terrains et tremblements de terre. Si on cumule deux risques, alors 18 % des communes de montagne sont concernées, contre 4 % des communes hors-montagne... Comme nous le verrons par la suite, La Grave est soumise à quatre des cinq risques naturels !

Ces nombreuses difficultés, dont les voies de transport et de communication font parties, ont poussé les spécialistes à parler d'enclavement des territoires de montagne. Pourtant cette notion d'enclavement est une notion moderne, (depuis 1970) car avant la montagne était le lieu de passage obligé des hommes. (cf. travaux de Henry De Lumley sur l'âge du bronze³⁵, de Paul Louis Rousset sur l'évolution historique de la haute-romanche³⁶...).

De nos jours, il apparaît évident de parler de l'enclavement des zones rurales de montagne : alors que Grenoble et maintenant Marseille sont à 3 Heures de train de Paris, La Grave reste, pour 8 fois moins de kilomètres, à 1H30 de voiture ou de bus de Grenoble...

Dans les années 50, les pouvoirs publics, constatant le retard du développement des régions de montagne, lancent une grande politique volontariste d'aménagement de la montagne. C'est l'époque de " l'or blanc" et le plan Neige de 1964 (qui est la première loi d'orientation et d'aménagement du territoire sportif, rappelons-le !) pousse à l'avènement de la ville à la montagne (stations dites de 2^{ème} et 3^{ème} générations). Je n'aborderais pas ici, plus en détail, des retombées du plan Neige et des trois premières générations³⁷ de stations de sport d'hiver. Si elles correspondaient à la demande de l'époque (concept des stations intégrées), elles ne correspondent plus à la demande actuelle³⁸ et posent les problèmes architecturaux des grands ensembles d'aujourd'hui.

Actuellement, les dernières stations construites (dites de 4^{ème} génération) reprennent les concepts de stations villages, ni trop petites, ni démesurées. Valmorel (Savoie) en est actuellement un exemple de réussite.

³⁵ Coll H. De Lumley, *Le Grandiose et le sacré*, Ed° PUF, 1998

³⁶ P.L. Rousset, *Les alpes & leurs noms de lieux, 6000 ans d'histoire*, Ed° P.L. Rousset, 1988, 445p et *Au pays de la Meije*, Ed° P.L. Rousset, 1977 réédition en 1992, 415p

³⁷ Cf. Yves Tinard, *Le tourisme : économie et management*, Ed° Ediscience, 1994, p435 à 450

³⁸ selon une étude COFREMCA-Sociovision In Coll AFIT, *Carnet de route de la montagne*, Ed° AFIT, 2000

Ainsi les cinq grandes étapes de la formation de la politique de la montagne ont eu pour objectifs (aboutissement de la loi de 1985 réaffirmée par la loi ADDT de 1999) :

- Le maintien des populations montagnardes,
- La maîtrise et le développement des activités économiques par une mise en valeur équilibrée des ressources disponibles,
- Une parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et le reste du territoire,
- La préservation de l'environnement et la gestion des sites et des paysages de montagne.

Si la montagne est un milieu très difficilement aménageable, elle regorge d'atouts, d'intérêts écologiques et paysagers.

B- Un milieu écologiquement très riche et très fragile

Les points de focalisation de la montagne ont longtemps été les remarquables paysages naturels. Depuis une dizaine d'année, la richesse écologique, faunistique et floristique des territoires de montagne a été reconnue, notamment par le classement de très nombreuses zones en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Deux types de zones ZNIEFF existent, les ZNIEFF II (grands ensembles) et les ZNIEFF I (secteurs localisés). Cet indicateur, malgré ses limites, montre que 62,1 % des communes de montagnes sont le support de ZNIEFF I ou II contre 41 % des autres territoires nationaux.

Cette richesse du patrimoine montagnard a motivé les premières expérimentations de protection des milieux naturels par la mise en place des parcs nationaux (dès 1963). Et ce n'est pas un hasard si six des sept parcs nationaux (Ecrins -1977-, Vanoise, Pyrénées, Cévennes, Mercantour, Guadeloupe) sont situés sur des zones de montagnes.

Les Grandes étapes de la politique de la montagne



39

³⁹ Infographie © DLG - 2001, d'après Source : CEMAGREF.

Les Alpes, *comme toutes les autres chaînes de montagne sont écologiquement uniques en leur genre*⁴⁰. A l'heure des débats sur le réchauffement de la planète et la fonte des glaciers ou sur le renouveau de l'ère glaciaire (deux courants idéologiques⁴¹ s'affrontent actuellement), nous noterons simplement que les conditions climatiques et la répartition de l'urbanisation influent sur la répartition des espèces végétales. Le site du Lautaret (canton de La Grave Villar-d'Arène) avec son jardin alpin abrite à lui seul 1435 espèces végétales françaises (sur les 2300 espèces du jardin), soit un tiers du patrimoine floristique français ! Quant à la faune, si le nombre d'espèces est plus difficile à évaluer, il est estimé à plus de 30 000⁴² dans les Alpes.

Les animaux et les espèces végétales répondent aux difficiles conditions de la montagne par une série d'adaptation, hibernation, mimétisme, migrations... Mais attention, si souvent on considère les montagnes comme un système écologique naturel, il n'en est rien. En effet, les montagnes ont été exploitées et cultivées par l'homme depuis les époques les plus reculées. L'action de l'homme, particulièrement intense en fond de vallée, a provoqué dans le passé l'extinction d'un certain nombre d'espèces. Les espèces actuelles existantes semblent résister à des niveaux de nuisances plus élevés. Plus qu'un écosystème, il faudrait parler d'un anthroposystème.

Les montagnes sont très sensibles à tout déséquilibre écologique provoqué par la nature elle-même, ou par l'homme. Ce sont *les zones les plus sensibles*⁴³ à tous les changements climatiques dans l'atmosphère. En raison du facteur d'altitude, les montagnes créent des gradients de température⁴⁴, de précipitations et d'ensoleillement propice à l'établissement de nombreux microcosmes écologiques. De plus, les Alpes sont représentées comme le seul château d'eau de l'espace européen.

Ainsi, si en montagne, l'homme d'aujourd'hui est responsable de nombreuses réintroductions d'espèces du patrimoine naturel montagnard (il existe de nombreux débats sur le retour du loup dans le Mercantour, de l'ours dans les Pyrénées, du lynx...), son intervention en terme d'aménagement et de développement du territoire, avec les modifications qu'elle comporte dans l'utilisation du territoire, constituera à l'avenir encore, le plus important facteur de changement dans les Alpes.

C- Mais des Perspectives de développement

Ainsi au travers des grandes étapes de la formation de la politique de la montagne, lieu d'expérimentation de politique publique (un certain nombre de mesures ou de dispositifs ont, en effet, d'abord été mis en place dans les territoires de montagne puis étendus à tout ou partie du territoire national⁴⁵) la montagne a su se préserver un potentiel de développement très fort. Malheureusement, ce potentiel demeure en sommeil dans de nombreux territoires, dont La Grave fait partie.

⁴⁰ CIPRA, *1^{er} rapport sur l'état des Alpes*, Ed° Edisud, 1998, p50

⁴¹ De nombreux articles se contredisant sont parus cet hiver (Le Monde, Libération...)

⁴² CIPRA, 1998, op. cit. , p55

⁴³ ONU, 1992, op. cit. , Chapitre 13

⁴⁴ Cf. Supra schéma p18

⁴⁵ CNE, 2000, op. cit. , Tome 1, p149

Si l'on en croit JC Génot, *La nature c'est ce qui reste quand on a tout aménagé*⁴⁶, alors **la montagne, comme nous venons de le voir, est forte d'un potentiel de développement durable incroyable**. En utilisant l'existant, en rénovant les friches industrielles et touristiques d'antan, les communes de montagne peuvent se doter des infrastructures nécessaires à la durabilité de leur développement, sans pour autant rajouter de pression à cet équilibre instable qu'est l'anthrosystème montagnard (dont l'homme fait partie).

Nous avons posé ici le décor (en le vulgarisant) de la problématique fort classique en géographie : celle du rapport entre activité économique et industrielle et le milieu naturel, celles des conditions introduites par le milieu et des impacts anthropiques de l'activité sur ce milieu. Toutefois, la montagne n'est pas qu'un milieu, elle est aussi (et peut être surtout) une représentation de l'esprit. De ces représentations découlent les perspectives de développement du milieu de la montagne.

Il me semble que la montagne ne se développera pas à cause de son potentiel stricto-sensu, mais en exploitant l'imaginaire des publics, imaginaire reposant sur ce potentiel.

En effet, dans un pays où le milieu urbain est très majoritaire (la France est urbanisée à 85 %) la montagne, notamment hors station, rassemble un immense réservoir d'air pur et de calme, une nature entretenue mais non polluée, des groupements humains aux savoir-faire ancestraux et authentiques, un patrimoine bâti, varié et spécifique, adapté au relief, au climat et à l'isolement, des paysages naturels et uniques, des espaces ouverts, peu clôturés, les racines de références (sociologique) de nombreux urbains, et enfin une source historique de mythes et de spiritualité⁴⁷ permettant de répondre à un besoins de naturalité⁴⁸.

Avec l'avènement des 35 heures, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) que l'on commence à appeler désormais les TIC, certains petits villages de montagne comme Marigo⁴⁹ (au cœur du massif des Aravis, Haute-Savoie), misant sur le télétravail, ont su se développer, attirant de nouvelles entreprises tertiaires, de nouvelles compétences...

Toutefois, cette ébauche de solution n'est pas non plus la panacée. Des conflits existent entre les nouveaux arrivants et les autochtones : "*ils cohabitent mais ils ne se fréquentent guère...*". L'enjeu du développement durable est également la création d'espaces de concertation, afin d'endiguer ces problèmes. Néanmoins, la qualité de vie, si difficile soit-elle (transport, accessibilité), séduit de plus en plus d'urbains.

En cela la montagne bénéficie d'un gros potentiel attractif qu'il s'agit, maintenant, de transformer durablement. De plus, comme nous l'avons vu, la politique de la montagne fut souvent le précurseur des politiques nationales, et ainsi elle doit de nouveau jouer un rôle prépondérant dans le domaine du développement durable des territoires. **Possédant une fonction sociétale importante pour le pays, de nombreuses ressources naturelles (les Alpes sont le château d'eau de l'Europe et représentent plus de la moitié des ressources forestières de l'hexagone), et un environnement préservé, la montagne possède le triptyque nécessaire au développement durable.**

⁴⁶ JC Génot, *Ecologiquement correcte ou protection contre nature*, Ed° Edisud, 1998, p121

⁴⁷ Coll SEATM, *Contribution du tourisme au développement durable de la moyenne montagne*, Secrétariat d'état au tourisme, 2000, p 16

⁴⁸ Etude Cofremca / sociovision, In AFIT, 2000, op.cit.

⁴⁹ in Magazine Géo, Numéro Spécial Alpes, N° 264 Février 2001, p60 à 65

3. Le Tourisme actuel en montagne

La monographie précédente du développement durable, et la rapide vulgarisation de l'anthroposystème du territoire montagnard me semblait judicieuse afin de contextualiser l'étape décisive à laquelle ces territoires sont confrontés.

En effet, si l'on s'intéresse maintenant au développement touristique de la montagne, on s'intéresse également à une démarche "jeune", qui souffre actuellement de ses erreurs de jeunesse. Il semblerait, en effet, que le tourisme en montagne soit en passe d'arriver à maturité : aujourd'hui, **le tourisme est étroitement lié à une démarche marketing (au sens large de la discipline), alors qu'il était le fait de démarches empiriques à son organisation naissante dans les années 40-50.**

Ce n'est qu'au début des années 60 et avec la création de la DATAR que l'état mènera les premières grandes actions d'aménagement touristique que j'ai précédemment évoquées. Peu après sera créé le Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM). En 1978, la directive Unité Touristique Nouvelle (UTN) permettra de gérer la création des stations *ex-nihilo* (en site vierge).

Pourtant, le début de la maturité de l'ingénierie touristique débutera en 1993 avec la création de l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT) organisé sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dont les financements dépendent à 97 % de l'Etat en 1994. J'observerais, toutefois, que le tourisme n'a pas de ministère propre, mais qu'il s'agit d'un secrétariat d'Etat dépendant du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Ainsi, le tourisme en montagne se trouve actuellement à la confluence des politiques d'aménagement du territoire et de l'environnement (éco-tourisme), des politiques culturelles (tourisme patrimonial), des politiques agricoles (agri et agro-tourisme), des politiques sportives (tourisme sportif), des politiques d'emploi (saisonniers)... Les interlocuteurs sont donc nombreux, éclatés. Et l'on peut se poser la question de la nécessité d'une requalification du secrétariat d'état vers un service interministériel. Les questions de sécurité en montagne ont déjà été abordées par la Commission Interministérielle de Sécurité (CIS).

La montagne sera à l'honneur l'année prochaine, avec la déclaration de l'année 2002 comme année internationale de la montagne⁵⁰ par l'UNESCO. Ainsi la montagne pourrait peut-être devenir une destination touristique plus attrayante ? (seulement 14,4 % des séjours⁵¹).

A- Des A.P.S. aux Activités Physiques de Pleine Nature.

Les Activités Physiques et Sportives (APS) de montagnes semblent être en mutation, en témoigne la nouvelle appellation utilisée par le ministère de la jeunesse et des sports, remplaçant ainsi les APS par les Activités Physiques de Pleine Nature⁵². Toutefois, je remarquerais que la réglementation des activités de pleine nature n'est pas (encore) très

⁵⁰ toutes les informations sur le site Internet : <http://www.montagnes2002.org>

⁵¹ In *la demande touristique en espace montagne*, SEATM, 1997

⁵² cf. *Loi sur le sport de Juin 2000* op. cit.

différente de la réglementation sportive traditionnelle (c'est à dire dans une enceinte sportive).

Les sports de plein air sont en mutation et apparaissent de nouvelles activités. L'unicité de la demande n'existe plus, le ludique prend une place de plus en plus marquée dans le champ sportif.

Il est coutume de présenter la génération des années 1980-1990 comme la génération "*Zapping*" décrite par Alain Loret⁵³, caractérisée par la versatilité et la pluralité de ses pratiques. En fait, la société a évolué vers une minimisation et une judiciarisation des risques (de par les législations de plus en plus protectrices), et comme le souligne David Le Breton "*Les initiatives à dimension ordalique se développent à proportion de la prise d'ampleur du souci sécuritaire dans le champs social*"⁵⁴. Ainsi, comme le souligne Dominique Charrier, **les pratiques sportives connaissent toutes leurs versions aventureuses.**



[surf dans les vallons de la Meije - Avril 2001-]

La pratique concernant l'hybridation de plusieurs pratiques sportives ou culturelles, si elle semble émerger, peut déjà s'appliquer à de nombreuses pratiques : en effet, si l'on prend le cas des activités de pleine nature, les raisons de telles pratiques reposent à la fois sur la pratique sportive et sur la découverte du territoire sur lequel la pratique se déroule.

Certaines autres pratiques s'observent du fait de la démocratisation des activités de pleine nature, en témoigne l'explosion des via-ferrata. Ainsi la pratique de la compétition traditionnelle encadrée par les fédérations sportives est en concurrence avec une pratique de loisirs, de fitness, d'aventures. Ces trois derniers créneaux ont été investis par les

⁵³ A. Loret, *Génération Glisse*, Ed° Autrement, 1995.

⁵⁴ D. Le Breton, *Passions du Risque*, Ed° Métailié, 1992, p63

sociétés commerciales ou touristiques proposant des offres qui semblent en adéquation avec la demande des pratiquants.

Néanmoins, **certaines pratiques très "libertaires" ne souhaitent aucun encadrement, et un des enjeux des structures institutionnelles consiste à séduire ces publics**, dit couramment "*inorganisés*", mais je préfère le terme auto-organisés nettement plus révélateur des modes de fonctionnement de ces groupes de pratiquants⁵⁵.

Le marketing est nécessaire afin de positionner son offre par rapport aux autres concurrents... Mais c'est aussi bien un enjeu institutionnel, qu'un enjeu local... Et si l'on parle du rôle de précurseur de la montagne dans les politiques d'aménagement et de développement territorial, nous nous devons également de souligner que le premier décret légiférant sur l'organisation d'une APS fût celui de l'acte de 1940 relatif au monitorat de ski⁵⁶...

La montagne, splendide territoire d'innovation où chaque avancée soulève plus de problème qu'elle n'en résout... N'est-ce pas cela ce que l'on appelle Recherche ? Comme nous l'avons vu en introduction, l'utilisation de qualificatifs issus des politiques agricoles n'est pas fortuite pour déterminer la nature du tourisme.

B- Le Tourisme intensif.

Par tourisme intensif, je pense qu'il faut lire tourisme de masse. En montagne, **ce type de tourisme provient des concepts des stations de ski de deuxième et de troisième génération**. Le développement touristique est porté sur la capacité d'accueil, la capacité physique et économique du territoire.

La capacité d'accueil représente le nombre de visiteurs et de touriste qu'un territoire est capable d'accepter. Cette capacité ne doit pas, de fait, dépasser les possibilités des structures économiques et environnementales.

La capacité physique du territoire est la limite extrême de développement et d'aménagement supportable (au sens social et environnemental). Sa limite est le ratio maximum de la surface aménagée ou urbanisée par rapport à la surface utilisée comme produit touristique. Ce seuil maximum sociétal, qui ne peut-être déterminé que de façon empirique, dépend également de la capacité socio-psychologique de la population locale et touristique à supporter ces aménagements. Le seuil maximal environnemental peut être calculé de façon rigoureuse, c'est l'étude d'impact environnementale.

La capacité économique du territoire représente le désir de concentrer le plus grand nombre de touristes sur une zone et une période déterminée. En vulgarisant cette notion, je pourrais dire que la capacité économique est directement liée au coefficient de saisonnalité.

Jusqu'à présent, le développement du tourisme intensif s'est traduit par une sur-enchère de l'aménagement, de la construction immobilière, de la construction ou de la rénovation (en plus puissant) des remontées mécaniques.

⁵⁵ In D. Le Guen, *Playground, vers une intégration par le sport ?*, Dossier remis dans le cadre du module "Insertion et intégration", Licence IUP ADT / MVS, 2000

⁵⁶ in D. Le Guen, *L'évolution des prérogatives du mouvement sportif, les nouveaux enjeux des Fédérations sportives*, Dossier remis dans le cadre du module "Institutions Sportives", Maîtrise IUP ADT / MVS, 2001

Actuellement certaines stations, notamment dans les Alpes du nord, renouent avec les logiques d'aménagement : programme immobilier, nouvelles remontées mécaniques. Si l'on considère que les Alpes du nord représentent 50 % des destinations, le nombre de lits marchands des communes support des stations représente 58 % des lits⁵⁷. Déjà équipées à l'extrême, les Alpes du nord souhaitent lier leurs domaines skiables⁵⁸.

En comparaison, les Alpes du sud (massif de La Grave et de Villar-d'Arène) représentent 40 % des destinations, pour un nombre de lits marchands de 18 % !

L'utilisation intensive de l' "*espace montagne*"⁵⁹ est flagrante dans les Alpes du nord (départements de la Savoie, Haute-Savoie, Isère et Drôme) puisque le département de la Savoie possède, à lui seul, seulement sept stations de ski de moins que le massif des Alpes du sud, mais un nombre de remontées mécaniques supérieur de 40 %, pour une longueur de remontée supérieure de 58 % et pour un débit (personnes / heure) supérieur de 76 % !

C'est en cela, que les Alpes du nord peuvent être considérées comme le site pilote du tourisme intensif. Toutefois, ma volonté n'est point de dénigrer ce type d'aménagement, mais bien de montrer que si le tourisme intensif est une voie de développement, je m'interroge quant à sa durabilité...

Avec les actuels problèmes climatiques, (les nouvelles modélisations de Météo-France⁶⁰ prévoient un réchauffement probable jusqu'à 1800 m, et au-delà, une persistance plus grande de la neige), les stations de ski s'orientent vers l'artificialisation de la neige, et il nous suffit de lire la revue "Aménagement et Montagne"⁶¹ pour s'apercevoir qu'il est d'actualité de parler d'enneigement artificiel, rendu possible même lorsque la température atteint 22°C !!! Toutefois, il se pose alors le problème de la consommation énergétique, ainsi que la consommation nécessaire en eau, dans une période (hiver) ou celle-ci est la plus rare, et la plus demandée...

Le tourisme intensif, bien que protégeant totalement les intérêts économiques, me semble difficilement supportable, ni même équitable.

C- Le Tourisme extensif.

Le tourisme extensif ou tourisme diffus est issu de la réflexion que si le tourisme participe à la culture du lieu touristique, il peut aussi être un facteur de dégradation et de destruction. Si l'on se réfère au modèle de développement durable, alors je considère que le **tourisme extensif est un tourisme qui est écologiquement supportable et socialement équitable. Le choix d'une orientation vers le tourisme diffus, relève d'un choix politique d'aménagement du territoire.** Toutefois, le terme de tourisme diffus est également connoté de façon négative, lorsque ce choix politique est la résultante d'un "non-choix". Ce type de tourisme fait alors *figure de mode de développement par défaut, orphelin des certitudes identitaires et commerciales d'une station*⁶².

Une des formes exemplaires du tourisme diffus est le tourisme sportif de pleine nature. Si, comme nous l'avons vu précédemment⁶³, le développement de ces loisirs est issu de

⁵⁷ Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM), *Les Chiffres clés du Tourisme de Montagne en France*, Secrétariat d'Etat au Tourisme, 1999, p 4

⁵⁸ P. Revil, *Les Bétonneurs repartent à l'assaut de la montagne*, in *Le Monde* du 1^{er} Décembre 2000, p 13

⁵⁹ selon le SEATM, l'espace montagne correspond à l'espace touristique perçu et déclaré par le touriste interrogé

⁶⁰ soumise à controverse

⁶¹ N° 164, Mars-Avril 2001

⁶² P. Bourdeau, In *Cahier du CERAMAC*, Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, 1995, P73

⁶³ cf.Supra : des APS au APPN,

la croissance des sports individuels que l'on pratique ensemble, la lassitude des sports traditionnels, la sportivisation et le développement de la pratique aventureuse, le tourisme sportif de pleine nature correspond à des activités hybrides et alternatives.

Le tourisme sportif est par définition diffus, puisqu'il repose sur une référence spatiale géographique donnée. Selon les activités, le site support de l'activité est couramment appelé un "spot" (vocabulaire issu du surf et du funboard). Ces sites ou ces itinéraires sont souvent loin des villages ou stations, puisqu'en site vierge. Leur fréquentation n'est pas concentrée autant que la fréquentation d'une station. De plus, dans l'imaginaire des touristes, la montagne pratiquée sportivement, hormis le ski de piste, ne doit pas souffrir d'aménagements trop lourds⁶⁴, ni même trop destructeurs du support territorial (l'espace naturel) de cette pratique.



[dans la descente des vallons de la Meije - Avril 2001]

Le tourisme diffus permet alors de répondre aux quatre pressions principales⁶⁵ pesant sur les territoires et sur les pratiques touristiques sportives : le bétonnage, la judiciarisation, l'eco-fanatisme, la mercantilisation.

Le bétonnage, fait partie des stratégies de développement touristique intensif.

La judiciarisation, c'est à dire la recherche systématique de la responsabilité, tant au niveau des élus, que des propriétaires des terrains, que des pratiquants, voire pour certains des loueurs de matériels... Chaque accident doit avoir un responsable.

L'eco-fanatisme est un danger (bien que ne représentant qu'un infime courant extrémiste de l'écologie, mais aussi l'un des plus médiatique...), car je défends le concept que l'écologie n'as pas pour vocation d'éliminer l'être humain de la nature, mais bien de minimiser ses impacts ! Si l'écologie n'a pour but que de protéger l'environnement, alors la cause fanatique de l'écologie est perdue, au contraire, si l'écologie est la tentative de répondre à une problématique : "que laisserons nous à nos enfants demain ?" alors, l'écologie trouve toutes ses lettres de noblesses. Je rappellerais que ce qui est couramment appelé l'écosystème des montagnes, est en fait un anthroposystème.

La mercantilisation des activités sportives de pleine nature correspond à la vente de l'aventure aseptisée dans un milieu hautement aménagé pour que le risque soit réduit à son minimum socialement acceptable. Le risque zéro n'existe pas, que ce soit en montagne ou

⁶⁴ JP Bozonnet, 1992, op. cit.

⁶⁵ B. Amy, président de l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme, In *Création d'une unité touristique de Pleine Nature (UTPN)*, Actes du Colloque, 2000, p 29

ailleurs. En approfondissant ce mécanisme, il s'agit d'un nivellement technique par le bas afin de faciliter l'accès aux sites naturels. Cette optique, louable, ne correspond pas à la réponse attendue à long terme. Bien évidemment à court terme cela se traduit par une augmentation de la fréquentation, mais au fond, les personnes ainsi attirées vers les sites ne possèdent pas les clés nécessaires à une pratique autonome et responsable et les sites naturels perdent alors de leur valeur par l'aménagement qui leur a été nécessaire.

Je ne défends pas une pratique élitiste, mais la solution face à ces menaces reste la sensibilisation, l'information et l'éducation des pratiquants aux milieux qu'ils fréquentent, tant dans les airs (parapente, aile delta, base-jumping, parachutisme, vol à voile...) que dans l'eau (rafting, hydrospeed, canoë-kayak, voile, planche à voile...), que sur terre (randonnée pédestre, équestre, ski, alpinisme, escalade, VTT...). On peut ajouter les activités hybrides telles que le Kyte (un cerf-volant tracte le skieur, le surfeur... sur l'eau comme sur la neige) ou le canyoning (technique d'alpinisme, de spéléologie en milieu aquatique)...

Le tourisme sportif de pleine nature fait appel au tourisme diffus sous peine de se nuire.

4. Conclusion : Le développement touristique durable, n'est pas une utopie.

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) considère que le développement durable des massifs alpins peut-être assimilé à un sous-développement⁶⁶ du fait qu'il interdit un développement massif, j'irais à l'encontre de cette idée.

Nous avons vu que **le développement durable est le mode de croissance qui garantit au mieux les intérêts socio-économico-environnementalistes des populations locales présentes et des générations futures.** Bien entendu, la durabilité s'exprime au travers de compromis qu'il n'est parfois pas évident de gérer, mais la qualité de vie dépend de ces compromis.

Le tourisme sportif et plus encore le tourisme sportif de montagne, est basé sur le double rapport que les touristes entretiennent avec la montagne ; le rapport au territoire, fait de réalité et d'imaginaire et le rapport à l'activité sportive en tant que telle. Et si l'un des deux vient à manquer, alors le déséquilibre pousse à la désaffection, soit du sport, soit du territoire...

Dans les deux cas, le résultat est identique, la perte du potentiel touristique du territoire considéré. Dans le tourisme, comme dans tous les autres domaines, le développement est une question de choix : Le choix d'un tourisme purement quantitatif, le choix d'un tourisme purement qualitatif, ou un choix médian..!

La protection du patrimoine n'est plus opposée aux hommes, ni même à l'économie, mais un dialogue s'instaure entre les différentes entités détentrices du triptyque du développement durable. Il y a donc nécessité d'animer des espaces de "bonne gouvernance"⁶⁷, de concertation.

⁶⁶ Coll CIPRA, 1997, op. cit. , p 40

⁶⁷Cf. les Agendas 21 locaux

Le tourisme durable est forcément économiquement viable, puisqu'il permet de maintenir le potentiel touristique à son niveau de départ, voir de le renforcer. Mais la rentabilité étant induite plus que directe, elle est très difficile à évaluer réellement, même si des modélisations relativement fiables sont proposées par les économistes.

Le développement touristique oppose trois types de forces antagonistes : les forces de développement (acteurs politiques, socio-professionnels et socio-économiques), les forces de préservation (associations de protections, lobbying d'une partie de la population, résidents secondaires...) et les forces d'intégration (la jeunesse locale, soutenue par les collectivités territoriales)⁶⁸ qui permettent aux jeunes de prendre positions quant à la définition de leur futur. De ces trois forces, il en découle trois formes d'outils, les outils de développement (dont l'investissement dans des équipements publics structurants...), les outils de gestion patrimoniale et les outils d'intégration (contractualisation pour l'embauche de la main d'œuvre locale...).

Le pari du tourisme durable est la volonté d'unir ces forces au sein d'une même dynamique.

Le problème du tourisme sportif durable reste donc son accessibilité, actuellement restreinte aux personnes relativement aisées. Les sports de pleine nature sont tous, à de très rares exceptions près comme la randonnée pédestre, des activités très onéreuses.

Et c'est là l'un des enjeux majeurs du tourisme sportif durable ! Ce tourisme doit devenir accessible au plus grand nombre...

*Loin d'être une utopie,
Le tourisme durable est
plus qu'un schéma de fonctionnement,
c'est en fait un choix éthique
d'une dynamique territoriale de développement.*



[Le canton vu depuis le Col du Lac (itinéraire de ski) - Avril 2001-]

⁶⁸ JP Teyssandier In *La Lettre de l'AFIT*, AFTI Infos, N°18, Juillet 2000

ETUDE D'UN CANTON DES HAUTES-ALPES : LA GRAVE - VILLAR D'ARENE

*" Plus des Hautes-Alpes, pas encore de l'Isère,
des autres Alpes."⁶⁹*

Paul-Louis Rousset

"l'Oisans à 70 ans de retard sur les Savoies"⁷⁰

Edward Whymper

*"Aménager le territoire,
ce n'est pas seulement assurer le développement économique...
C'est aussi protéger les patrimoines naturels et culturels
contre les nuisances de tous ordres,
les mettre en valeur en les rendant accessibles pour les loisirs."*

DATAR 1970

⁶⁹ P.L. Rousset, 1977, op. cit.

⁷⁰ E. Whymper, *Escalade dans les Alpes*, Ed° Hachette, 1875, réédité par les Ed° Hoëbeke en 1995.

UN CANTON DES HAUTES-ALPES : LA GRAVE - VILLAR D'ARENE

Les deux parties suivantes, le diagnostic du territoire cantonal et l'étude de cas du CERFAM, sont le produit de la réflexion et du travail effectué durant le stage de maîtrise effectué au sein du CERFAM basé à La Grave. Il s'agit donc d'une réflexion plus personnelle sur l'étude de cas du canton de La Grave - Villar-d'Arène, avec comme thème de réflexion la première partie plus théorique de mon mémoire.

Afin de mieux situer la dynamique dans laquelle le canton se situe, un historique succinct⁷¹ s'impose. Les premières découvertes archéologiques nous apprennent que le canton (composé de deux communes de La Grave et de Villar-d'Arène) est habité de manière sédentaire (au moins l'été) depuis l'âge du bronze. Le Col du Lautaret, passage intermédiaire vers l'Italie, est depuis très longtemps fréquenté. Même si les historiens ne sont pas d'accord sur le tracé des chemins, de la voie romaine, tous s'accordent à dire que la fréquentation du Lautaret, du passage par La Grave et Villar-d'Arène était le chemin. Cet itinéraire est confirmé par les écrits du moyen âge. A cette époque, le canton de La Grave (sous le mandement de l'Oisans) connaissait son apogée démographique. Au XVIII^{ème} Siècle, le canton de La Grave, avec plus de 2000 habitants, était plus peuplé que Grenoble !

A l'époque de la détermination des nouvelles entités administratives (en 1789), de par leur situation géographique spéciale, au bout de la Haute-Romanche, avant le col du Lautaret, l'Assemblée Nationale laisse le choix aux deux communes, La Grave et Villar-d'Arène, de leur futur département.

Le 9 Mars 1790, le conseil général (appellation d'époque) de Villar-d'Arène opte pour le rattachement au district du Briançonnais, La Grave fait de même. Il ne m'appartient pas d'expliquer ce choix, mais c'est ce même choix qui conditionne aujourd'hui les relations administratives et institutionnelles du canton. Situé aux confins de la vallée de la Haute-Romanche, dans le massif montagnard de l'Oisans, le canton appartient au département des Hautes-Alpes (05) donc à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

1. Diagnostic du canton

Le diagnostic du canton n'a pas pour vocation d'être exhaustif. Il est placé sous la problématique du tourisme et de l'environnement, du développement durable, afin de mieux dégager les forces et les faiblesses cantonales. Je m'attarderai donc à décrire, en le contextualisant son environnement géopolitique, son potentiel économique, sa richesse écologique et son potentiel touristique.

⁷¹ Synthèse historique basée sur les travaux de P.L. Rousset, C. Mazard, de M.P. Malé (cf. bibliographie)

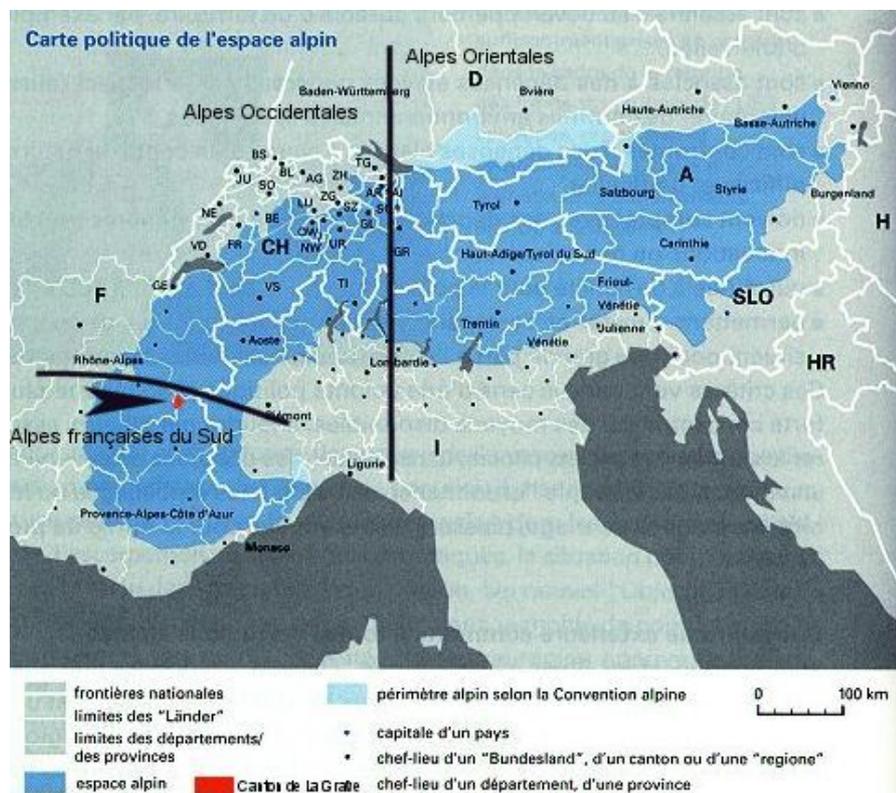
A- Une enclave en Haute-Montagne

Le canton appartient au département des Hautes-Alpes (05 - Région PACA). Il est situé⁷² aux confins de la vallée de la Haute-Romanche, dans le massif de l'Oisans, dans le prolongement naturel (géographiquement parlant) du département de l'Isère (38 - Région Rhône-Alpes). Le col du Lautaret sépare le canton de la Savoie, il est ainsi en position de carrefour géopolitique entre les trois départements et les deux régions sus-citées.

Socialement, les habitants ne dégagent aucune revendication identitaire forte, et, aujourd'hui encore, l'analyse de P.L. Rousset est toujours pertinente : "*Plus des Hautes-Alpes, pas encore de l'Isère, des autres Alpes*".

Le bassin de vie le plus attractif pour la majorité de la population rencontrée est actuellement orienté vers la descente de la Romanche, Bourg-d'Oisans puis Grenoble (Isère).

Le schéma de localisation du canton de La Grave - Villar-d'Arène suivant, replace volontairement le canton, non dans sa position française, mais par rapport à l'ensemble de l'arc alpin.



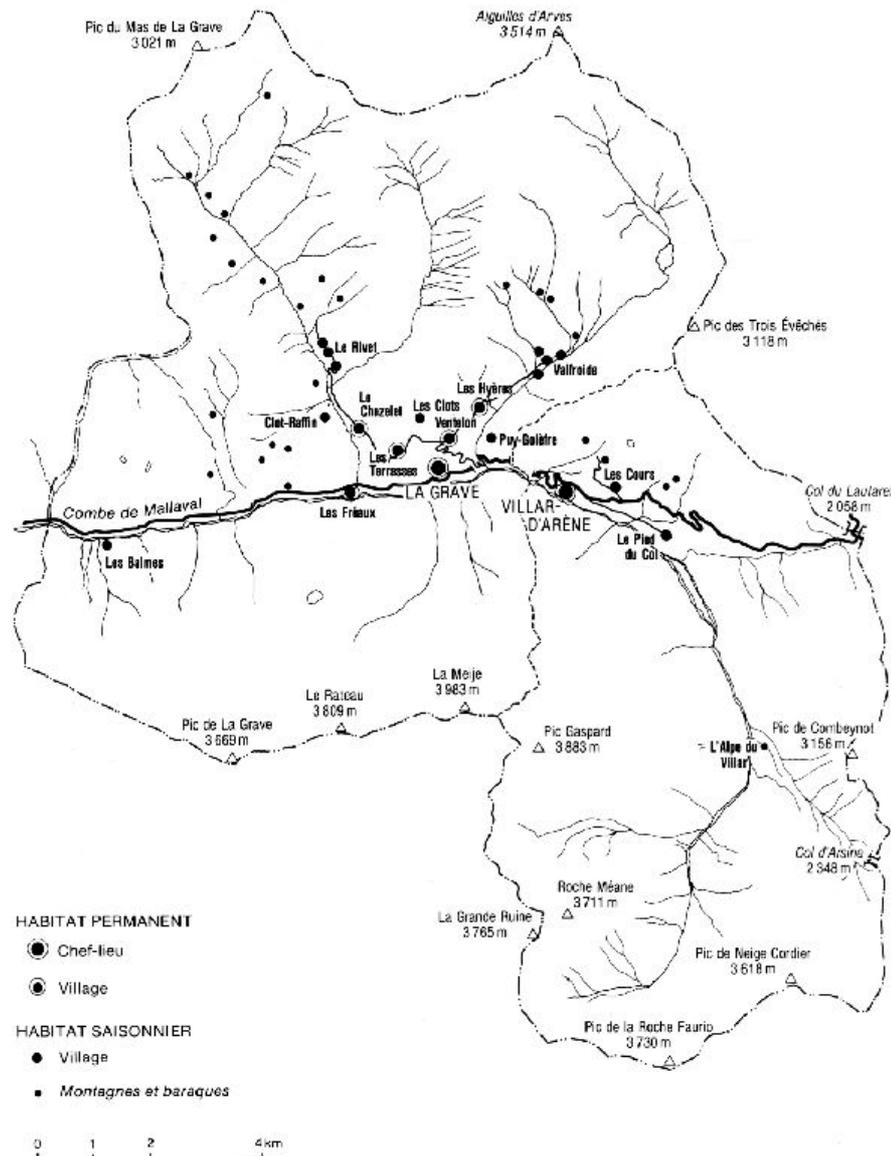
Le canton de La Grave- Villar-d'Arène (en rouge) est situé en plein cœur des Alpes occidentales, dans les Alpes françaises du sud. Mais l'échelle géopolitique de l'arc alpin gomme les différences et les spécificités de chacun, et il n'est pas inintéressant d'effectuer une localisation plus précise du canton.

C'est à partir de la carte cantonale que je comprendrais bien, comment, et pourquoi, je parle de l'enclavement du canton. Pour desservir le canton, il n'est point de train (gares les plus proches : Briançon - 40 Km- et Grenoble - 77 Km -), point d'aéroport (Grenoble, Lyon, Marseille, Nice, Genève)... La seule liaison possible depuis Grenoble ou Briançon est

⁷² Cf. Annexe : plan de localisation du canton

⁷³ Infographie d'après W. Bätzing, "Kleines Alpen-Lexikon", Munich 1997, in coll CIPRA, 1998, op. cit. p44, p45, p118

la route nationale 91. Un service public conjoint entre les Hautes-Alpes et l'Isère dessert les hameaux situés le long de la route nationale 91 en BUS. Cette route Nationale N° 91 est donc la seule voie d'accès au canton. Depuis toujours empruntée pour rejoindre le Briançonnais, la route est régulièrement fermée (avalanches, glissements de terrains...) que cela soit en direction de l'Isère (vers Grenoble) ou vers le Briançonnais (Col du Lautaret fermé). Il arrive que le canton se retrouve ainsi isolé de tous, son seul accès étant soumis aux aléas climatiques.



74

En terme d'accessibilité, le canton se devrait d'être rattaché à la Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère (DDE 38). Celle-ci est beaucoup plus active sur la RN 91. Pour les élus locaux, comme pour les habitants, le canton fait figure d'anecdote pour la DDE 05... Les postes vacants ne sont pas remplacés...

Le canton de La Grave - Villar-d'Arène, comme beaucoup d'autres en montagne, est "éclaté". Son habitat est un habitat traditionnel dispersé. Le canton n'est composé que de deux communes : La Grave et Villar-d'Arène. Les communes sont elles-même éclatées

⁷⁴ In Ministère de la Culture, *Canton de La Grave*, Collection Image du Patrimoine, Ed° Edisud, 1986, p6

spatialement en hameaux. La Grave, chef lieu de canton, est composé du bourg-centre et de cinq hameaux habités en permanence : Les Fréaux, Les Hyères, Ventelon, Les Terrasses et Le Chazelet. Villar-d'Arène, outre son bourg-centre est composé de deux hameaux : Le Pied du Col et les Cours. Le Col du Lautaret est situé sur la commune de Villar d'Arène. Cette grande dispersion de l'habitat est un facteur supplémentaire de l'enclavement du canton.

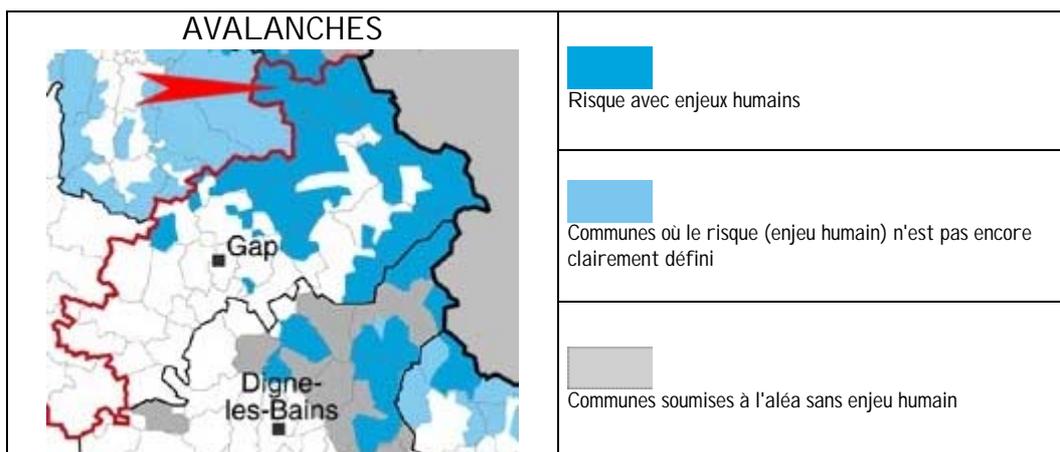
Pour les enfants scolarisés, un ramassage scolaire (école primaire) est organisé par une navette. Dès le collège, la carte scolaire laisse le choix aux habitants d'orienter leurs enfants, soit vers Briançon, soit vers Bourg-d'oisans. Les lycéens sont répartis entre Briançon et Vizille (proche de Grenoble)... "Pas encore des Hautes-Alpes, plus de l'Isère..."

L'essentiel de l'énergie est de source hydroélectrique provenant du bas de la vallée (circonscription tarifaire de l'Isère). Il en est de même en ce qui concerne les technologies de l'information et de communication (La circonscription France-Télécom est également la circonscription de l'Isère...). Les NTIC entrent peu à peu dans le village, mais l'on peut noter un certain retard (qui se comble). Afin de remédier aux nombreuses coupures de téléphones occasionnées par les intempéries (ligne coupée), le système des télécommunications est passé d'un système filiaire à un système hertzien.

Le nouvel enjeu de désenclavement pourrait être l'accès aux technologies à haut-débit. Le problème actuel étant, que visiblement, l'ADSL a été conçu pour le tissu urbain, et les coûts d'installation engendrés ne peuvent être assumés par les communes. L'avenir passera peut-être par le satellite, système actuellement en gestation, et en développement...

Situé entre 1 130 m et 3 982 m, le canton de La Grave - Villar-d'Arène, "fort" de ses 734 habitants⁷⁵ est soumis à 4 des 5 risques environnementaux majeurs⁷⁶, ayant tous un enjeu humain sur le canton.

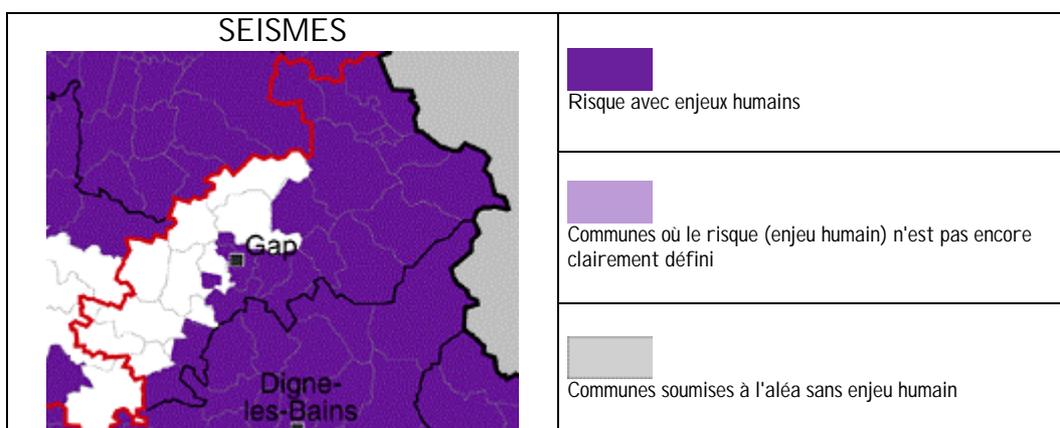
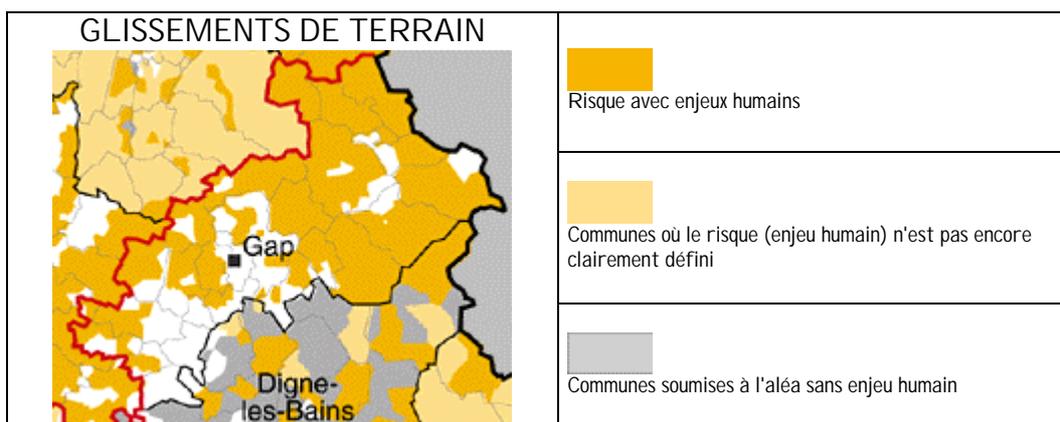
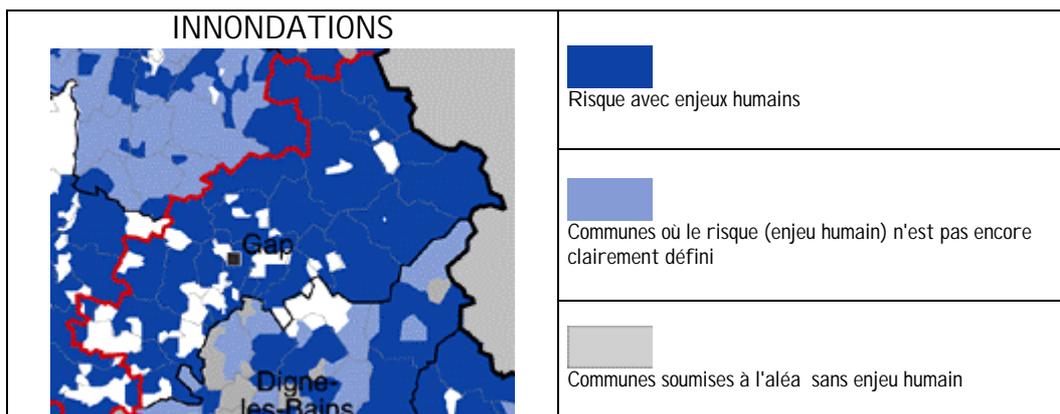
Les cartographies suivantes⁷⁷ représentent les risques naturels auxquels sont soumis le département des Hautes Alpes et le canton (à l'extrême nord-ouest - flèche rouge).



⁷⁵ Source INSEE, RGP 1999.

⁷⁶ Cf. Infra, Un milieu difficilement aménageable

⁷⁷ Source Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 1998, op. cit.



Le canton de La Grave - Villar-d'Arène et ses deux communes de haute-montagne (parmi les 196 existantes) cumule donc les 4 risques naturels (sur les 5 existants, le 5^{ème} étant le raz-de-marée) majeurs avec un enjeu humain, comme 15 % des communes touristiques de haute montagne. Ce sont ces mêmes communes qui présentent toutes, en mairie, un Dossier Communal Synthétique⁷⁸ sur les risques naturels encourus.

Pour démontrer **la situation cantonale très enclavée**, j'ai procédé au calcul des indices d'enclavement⁷⁹. Elaborés par la Société d'Etude Géographiques, Economiques et Sociologiques Appliquées (SEGESA), ces indicateurs sont en fait la distance moyenne des équipements de proximité.

⁷⁸ consultable en Mairie, il m'a été très gentiment photocopié. Les risques sont cartographiés sur un fond IGN au 1 : 25 000 .

⁷⁹ In Conseil National de l'Evaluation, 1999, op. cit. , p81 et suivantes.

L'indice d'enclavement de niveau 1, est calculé par rapport à la distance de 7 équipements de proximité (école primaire, bureau de poste, alimentation, boucherie, pharmacie, carburants). L'indice de niveau 2 est calculé par rapport à 6 équipements plus élaborés (gare SNCF, hypermarché, marchand de meuble, collège, hôpital, laboratoire d'analyse médical).

L'indice global d'éloignement⁸⁰ de l'INSEE est calculé par rapport à 36 équipements. Dans tous les cas, quand un équipement est présent dans la commune, sa distance est considérée comme nulle, même si dans le cas du canton de La Grave, la distance moyenne entre les hameaux est de 2 Km.

Indicateur	Canton	Territoire montagne	Territoire National
Niveau 1	3,6 Km	2,5 Km	1,7 Km
Niveau 2	35 Km	18 Km	12 Km
Global (INSEE)	17 Km	---	---

Pour conclure sur l'enclavement et les transports, la présence de la RN 91, et le million de personnes y circulant⁸¹, en fait un axe stratégique, mais également un point noir. **Le canton est aussi soumis au risque des transports de matière dangereuse avec enjeux humain**, ceci par la présence des camions circulant sur cet axe.

B- Une Economie basée sur le tourisme sportif.

Pourtant, cet enclavement, cette soumission aux aléas climatiques et naturels ne sont pas des freins démographiques pour le canton. **Depuis 1990 le canton se rajeunit, et attire de nouveaux occupants.** Cette situation est nouvelle pour le canton. Depuis le moyen âge celui-ci perdait alors des habitants, et jusqu'en 1995, le canton subissait un recul démographique confirmé⁸² selon la SEGESA. Les soldes migratoires et natatoires sont aujourd'hui positifs. 59,9 % de la population est âgée de moins de 40 ans (42,7 % pour la France). Le taux de chômage est très faible : 6,5 %⁸³. Notons toutefois que **la densité de population est de 3,59 habitants / Km², donc dans la catégorie désertique⁸⁴ !**

Selon la classification du Service des Etudes et Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM); le canton est classé dans la typologie des cantons de type 1 : "grand tourisme confirmé"⁸⁵, parmi les communes les plus touristiques de haute-montagne⁸⁶. Ici, il est couramment admis de dire que l'économie dépend à 70 ou 80 % du tourisme. En poussant plus en avant les investigations, le constat est sans appel : **85 à 90 % des ressources du canton proviennent du tourisme... !**

Sur le canton, il existe 9 entreprises (essentiellement des entreprises de BTP) qui ne dépendent pas du tourisme, au moins⁸⁷ 38 structures touristiques (14 hôtels, 3 campings, 5 centres de vacances, 3 refuges de haute-montagne, 6 gîtes et refuges, 2 sociétés de remontée mécanique, 1 bureau des guides), 4 magasins de sport... L'estimation actuelle du

⁸⁰ In Coll Parc National des Ecrins, *Atlas du Parc National des Ecrins*, Ed° Parc National des Ecrins, 2000, p51

⁸¹ Source : Conseil Général des Hautes-Alpes, 1993

⁸² SEGESA, In Conseil National de l'Evaluation, op. cit. p746

⁸³ Source INSEE, RGP 1999.

⁸⁴ Désert : < 5 hbts / Km²

⁸⁵ SEATM / SEGESA, in CNE, 1996, op. cit. p 747

⁸⁶ In Institut Français de l'Environnement, *Tourisme, environnement, territoires*, Collection "Les indicateurs", Ed° IFEN, 2000, p 170

⁸⁷ un recensement complet et nouveau serait à refaire afin de mieux connaître l'offre touristique et la capacité d'accueil.

nombre de lits marchand est de 3 384 lits (pour 4 954 lits au total). Dans ce comptage, je n'ai pas inclus (volontairement) les entreprises "mixtes" - service à la population et aux touristes - (3 bars, 2 tabac / librairies, 4 restaurants, ni les individuels spécifiques tels que les loueurs immobiliers - 176 meublés -, les artisans), ce qui nous donne le pourcentage commun admis de 80 % entreprises touristiques, ce qui est très sous évalué.

Bien que le canton soit très majoritairement orienté dans le secteur tertiaire⁸⁸, les agriculteurs représentent entre 10 et 13 % des actifs (20 exploitants à La Grave, 7 à Villar-d'Arène). La surface agricole totale m'est inconnue, malgré les nombreuses statistiques se contredisant, 7 000 ha sur La Grave sont gérés par l'association Foncière pastorale (AFP). La SAU est de l'ordre de 6 000 ha. La Part de la SAU sur la surface totale de la commune (hors-glacier et lacs) de La Grave est comprise entre 30 et 40 %. Le cheptel cantonal est de 800 UGB⁸⁹. La principale activité du canton est l'élevage des génisses, qui seront vendues prêtes à véler. Les génisses de La Grave sont de la race "abondance". Elles sont très prisées, et sont essentiellement vendues en Savoie et dans le Beaufortain pour la future production laitière nécessaire aux célèbres fromages : Reblochon et Beaufortain. Dans ce territoire, la difficulté de vivre de son produit agricole (en quasi-totalité de l'élevage de génisse) a poussé les agriculteurs à se diversifier dans la pluri-activité afin d'assurer un revenu minimum. Leur complément est assuré, soit par la location immobilière ou les chambres d'hôtes, soit par un deuxième emploi de l'épouse. Actuellement, **il semblerait qu'il n'existe que 1 à 2 ménages vivant à 100 % de l'agriculture⁹⁰ !**

Il est très difficile d'estimer la masse monétaire circulant sur le canton.. L'estimation la plus proche peut être effectuée sur la période d'hiver et beaucoup plus difficilement l'été. Les Téléphériques des Glaciers de la Meije⁹¹ (TGM) ont vendu 49 628 titres durant l'hiver 2000 et 35 330 le même été. Si les TGM servent de référence à la fréquentation, cela nous donne 58 % hiver et 42 % été⁹². D'après la perception actuelle de la taxe de séjour, le nombre de nuitées sur le canton s'élève à 66 000 (soit 19,5 journées par lit marchand). La moyenne nationale des dépenses en montagne⁹³ est de 439 F/jour en hiver, et, 330 F/jour l'été. La saison d'hiver dure près de 4 mois, et près de 3 mois l'été. **La masse monétaire cantonale issue du tourisme peut donc être estimée à 16,8 MF l'hiver et 9,1 MF l'été**, estimation inférieure à la réalité, puisque cette masse ne tient pas compte du passage sur la RN 91. A titre de comparaison, les stations de "Serre-Chevalier", des 2 Alpes produisent un chiffre d'affaire respectif 5 fois supérieur⁹⁴ (au minimum)... **Le PIB National⁹⁵ par habitants est de 152 000 F, le canton ne dégage qu'un flux monétaire minimum de 36 250 F / habitants pour le tourisme !!!** (estimation plancher).

Le tourisme représente presque la totalité des ressources cantonales. Le positionnement actuel du canton est relativement flou : Positionné l'hiver autour du "ski sauvage" par l'attrait que représente le TGM, un site unique de ski de pleine nature, l'été

⁸⁸ Coll Parc National des Ecrins, 2000, op. cit. p51

⁸⁹ UGB : Unité de Gros Bétail, soit 1 UGB = 1 bovin adulte ; 0,6 UGB = 1 bovin entre 2 et 6 mois ; 0,13 UGB = 1 caprin ou ovin

⁹⁰ Source : Roland. Jacob, 3^{ème} adjoint au Maire de La Grave, chargé de l'agriculture, président de l'AFP de La Grave (Association Foncière Pastorale).

⁹¹ Source : Jean-Pierre Sevez, Directeur d'exploitation des Téléphériques des Glaciers de la Meije (TGM)

⁹² cette clé de répartition statistique est, de fait, "constestable", mais c'est la seule qui soit calculable aisément, n'ayant eu le temps de collecter la répartition des nuitées chez les hôteliers et loueurs de meublés.

⁹³ Source : Direction du Tourisme, Bureau de la statistique touristique, in SEATM / AFIT, 1999, op. cit.

⁹⁴ Source : SEGESA in Collectif SEATM, 2000, op. cit. , carte p 11

⁹⁵ Source : INSEE

se positionne comme de nombreuses communes de montagne, sans pour autant s'en distinguer. L'omniprésence de la haute-montagne place le canton dans une dynamique de "camp de base" pour pratiquer les nombreuses activités de pleine nature. Via-ferrata, escalade, alpinisme, randonnées, VTT, sport d'eau vive, mais qu'aucun élément ne distingue des autres communes identiques...

Pour conclure sur l'économie locale, les budgets des établissements publics du canton sont représentés dans le tableau synthétique suivant.

Elements budgétaires 2001 (en Frchs)				
Etablissement	Fonctionnement	Investissement	Encours Dette	Autofinancement
La Grave	5 379 014	5 331 366	6 752 481	401 249
Villar d'Arène	1 758 571	2 657 356	1 125 000	399 000
SIVOM	4 599 036	1 379 036	0	0
Budgets annexes				
Eau	818 094	3 329 827		
Remontée Méca	1 172 115	2 100 585		
C.C.A.S.	165 377	80 974		
Camping	152 618	126 706		
TOTAL canton	14 044 825	15 005 850	7 877 481	800 249

La pression fiscale sur le canton est plus faible que la moyenne nationale et départementale, notamment sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), sur la taxe professionnelle (TP) et sur la taxe d'habitation (TH). La seule taxe supérieure à la moyenne nationale est la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ; cette dernière étant celle qui rapporte le moins (0,02 % du produit de la fiscalité directe).

Le montant de la taxe de séjour perçue est de 200 KF, mais sa perception est estimée à 10 %⁹⁶ ! **Le canton dispose donc d'une marge de manœuvre fiscale relativement importante**, en s'alignant sur les taux moyens nationaux et départementaux les plus avantageux pour les contribuables, la seule commune de La Grave pourrait percevoir 360 KF de produit de fiscalité directe supplémentaire (28 KF pour Villar-d'Arène). Un paiement civique de la taxe de séjour⁹⁷ (qui est payée par le touriste à l'hébergeur qui doit la reverser à la commune) sur la commune de La Grave entraînerait une recette supplémentaire minimum de l'ordre de 300 KF (dont 40 KF pour Villar-d'Arène). **Le "manque à gagner" peut donc être estimé à 688 KF / ans, ce qui quasi-doublerait la capacité d'autofinancement du canton.**

Le canton peut bénéficier de nombreuses aides⁹⁸, très peu utilisées. **Il est ainsi classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), éligible aux fonds européens selon l'objectif 2, et probablement éligible pour le programme européen LEADER +** (qui devrait être porté par le PNE). Mais actuellement il règne un grand flou quant au montant des fonds débloqués et à leurs modes de gestion. Le contrat montagne⁹⁹ porté par la CCB dans le cadre du CPER PACA vient d'être refusé pour manque de cohérence... L'échéance est donc repoussée pour le mois d'Août.

⁹⁶ Cité lors de la réunion publique de la mise en place de la carte d'hôte, Réunion du 16 Mai 2001

⁹⁷ Le passage à la forfaitisation de la taxe de séjour est étudiée, de l'ordre de 200 F / lit.

⁹⁸ Cf. D. Le Guen, *Synthèse des différents dispositifs contractuels (CPER, ETAT, EUROPE)*, réalisé pour le CERFAM, Juillet 2000, 15p

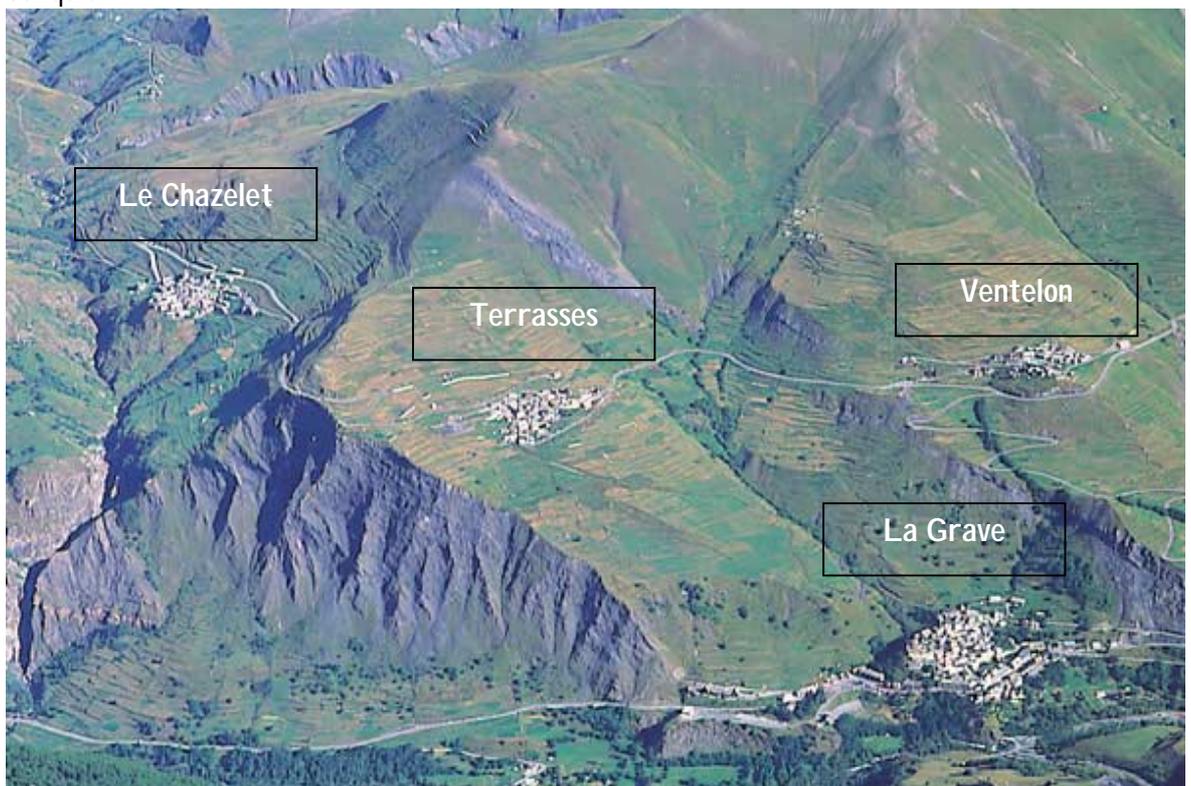
⁹⁹ Une partie des actions du CERFAM devrait être porté par le contrat montagne, Cf. infra

C- Mais un Environnement préservé.

Le canton photographié par Pascal Tournaire¹⁰⁰, du sommet de la Meije, nous dévoile son environnement préservé.



Le développement de La Grave s'est toujours fait autour de la Meije, et de son image. Haute de ses presque 4000 m (3 983 m), la Meije fut le dernier sommet des Alpes conquis.



Sur la photographie¹⁰¹, nous observons la dispersion des hameaux (de gauche à droite : le Chazelet, Les Terrasses, Ventelon; en bas : La Grave), la route nationale en fond de vallée, ainsi que le peu de surface agricole utilisée.

L'agriculture se fait en terrasse (en ocre sur la photo), car ici la majorité des pentes dépasse 45 % (soit un angle de 24,2°). Les terrasses¹⁰², patrimoine culturel indéniable,

¹⁰⁰ Pascal Tournaire, Photographe / Reporter de la revue mensuelle AlpiRando, avec son aimable autorisation de reproduction.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Coll Cipra, 1998, op. cit., p167 & 168

participent pleinement à la préservation de l'environnement, en tant que niches écologiques et en tant que moyen de prévenir de l'érosion du sol. Il serait dommageable pour tous que cette culture périclité. Malgré les technologies actuelles, la mécanisation n'est possible que pour des pentes inférieures à 25 % ! Le PNE a mis en place des contrats de fauchage, mais le prix payé par rapport à la quantité de travail est très faible, et en dessous du seuil de rentabilité financier.

Le tissu urbain des hameaux et du bourg centre est très dense. La concentration des infrastructures est extrême. Il est impossible de circuler en voiture dans le centre des hameaux et du bourg centre.

Heureusement, depuis fort longtemps, les gravarots (habitants de La Grave) et les faranchins (habitants de Villar-d'Arène) ont toujours su garder leur environnement intact¹⁰³... La mobilisation a été très forte pour s'opposer à la construction du barrage EDF sur l'Alpe-du-villar-d'Arène et sur le lac du Goléon... La pression locale peut être très forte, La Grave a déjà souffert d'actions d'extrémistes, comme le plastiquage de la gare de départ du téléphérique en 1976 !

Le canton regorge de ressources naturelles faunistiques et floristiques. **Près de 97 % du territoire est protégé par une mesure conservatoire de protection de l'environnement ou du patrimoine**, mesure française ou communautaire. Certaines des mesures de protection se recouvrent partiellement ou totalement. **La totalité du canton fait partie du Parc National des Ecrins**, soit en zone centrale (20 % de La Grave; 60 % de Villar-d'Arène; soit 35 % du canton), le reste en zone périphérique.

Les cinq types de mesures environnementales que l'on distingue ici, sont la Zone de Protection Spéciale (ZPS, c'est la zone centrale du PNE), Les ZNIEFF (hors ZPS et réserve naturelle), la directive Habitats ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC, couramment appelé "Natura 2000"), les Zones d'intérêt Communautaire Ornithologique (ZICO), la réserve naturelle. Le tableau¹⁰⁴ ci dessous est le récapitulatif des zones écologiques protégées.

Type	Dénomination	Surface (ha)	% du canton
ZNIEFF	PNE	7150	35,0
	Réserve Naturelle du Combeynot	560	2,7
	Col du Lautaret-Galibier	1626	8,0
	Plateau Emparis-Combe de Malaval	2418	11,8
	Total sans double compte	11194	54,8
ZPS	PNE	7150	35,0
SIC (éligible)	Emparis-Goléon-Lautaret-Galibier	11667	57,1
	Combeynot, Tabuc, Celse Nière	2960	14,5
	Total SIC	14627	71,6
ZICO	PNE	8210	40,2
TOTAL	Total sans double compte	19377	94,8

¹⁰³ B. Boyer, *Le voyage au pays de la Meije*, Ed° B. Boyer, 1999, p160 et suivante

¹⁰⁴ Synthèse réalisée à partir des statistiques de la DIREN PACA, et de la cartographie de l'Atlas du PNE.

Il faut également noter qu'un arrêté de protection de biotope des sources de la Guisane existe de manière frontalière avec la commune de Monétier-les-bains. D'après une étude de 1998, les eaux de la Romanche sont de bonne qualité selon le CEMAGREF (Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts) et le CNRS¹⁰⁵, et sans pollution.

En terme de découpage administratif, le canton est dans les Alpes du sud, mais d'un point de vue environnemental, **il est classé dans le secteur phyto-écologique du massif central alpin des Alpes du nord**¹⁰⁶...

Tout comme l'environnement, le patrimoine du canton est soumis à des mesures conservatoires. Le canton possède de nombreux monuments et sites soit classés, soit inscrits. **Les sites naturels inscrits sont au nombre de 6** localement, et toute la partie du territoire cantonal au sud de la Romanche est inscrite : c'est le site de la Meije. Le Col du Lautaret est également inscrit. **Un seul site naturel est classé, c'est le plateau d'Emparis.**

Les monuments historiques inscrits sont au nombre de deux, l'église de Ventelon et l'église des Hières. **Deux monuments historiques sont classés**, il s'agit de l'église de La Grave et de la chapelle des Pénitents de La Grave.



[L'église de La Grave - Mai 2001-]

Non inscrits, et non classés, il faut également noter la présence de deux fours banaux (Le Chazelet et Villar-d'Arène) sur le canton, encore en activité, datant du moyen âge. Villar-d'Arène a bien compris cet enjeu patrimonial et propose sa fête du pain banal tous les étés. Les pouvoirs publics sont conscients de ce patrimoine exceptionnel existant sur le canton de La Grave - Villar-d'Arène. Ces zones classées font du canton, l'un des plus riches, écologiquement parlant. D'un point de vue patrimonial et architectural, comme partout, on peut déplorer des erreurs architecturales, mais dans l'ensemble, l'esthétisme est plutôt bien sauvegardé. Le village de La Grave est labellisé "Plus beau Village de France", mais la vision d'ensemble ne doit pas cacher les disparités, et sur le plan du développement touristique, certains lieux méritent une requalification et une rénovation.

¹⁰⁵ CEMAGREF 1995, In Conseil National de l'Evaluation, 1999, op. cit., Tome 2, p751

¹⁰⁶ Source : G. dupias, P. Rey, *Document pour un zonage des régions phyto-écologiques de la France*, 1985, In Coll Parc National des Ecrins, 2000, op. cit. p43

D- Un grand potentiel Touristique exploité partiellement.

Selon La Grave, le PNE est la 3^{ème} cause de fréquentation, tandis que pour la commune de Villar-d'Arène, le parc n'est que cité (c'est à dire au moins en quatrième position)¹⁰⁷. Les données actuelles¹⁰⁸ sur la demande touristique font apparaître les syndromes touristiques de la montagne. Le canton, comme bien d'autres stations touristiques, souffre de ces manques.

Le dernier recensement des lits touristiques datant de 1998 faisait apparaître **une capacité touristique de 4 954 lits, dont 3 384 marchands**. Si l'on exécute le ratio défini par l'IFEN comme indicateur de la pression potentielle touristique (nbre lits touristique / ha de ZNIEFF), le canton se situe à 0,44 ce qui correspond à une faible pression¹⁰⁹ (de 0,03 à 1). Si l'on extrapole à la surface d'intérêt environnementale, alors le ratio tombe à 0,26. En clair, en admettant que tous les lits soient occupés en même temps, cela voudrait dire qu'il y a une pression équivalente à 1 personne sur 3,8 ha !

Mais sur le canton, les taux de remplissage sont bien loin d'atteindre 100 %... Ils sont actuellement estimés¹¹⁰ à 10 % pour les lits locatifs et 60 % pour les hôtels, mais il existe d'énormes disparités selon les hébergements et les hébergeurs (de 10% à 80 %).

Un développement quantitatif du tourisme ne serait donc pas forcément néfaste pour l'environnement, dans la mesure où il ne s'agirait que de remplir les lits vides. Le meilleur régulateur du flux touristique est en fait (l'hiver) la capacité du TGM. Au delà de 2 000 skieurs par jour, les délais d'attente sont tels que cela régule le nombre de personnes skiant sur le site de la Meije.

L'hiver est consacré au ski.



[Ski sur le Glacier de la Girose, Photos P. Tournaire]

Sur le canton, il existe de pôles de ski différents. **D'un côté le ski de pleine nature** au pied de la Meije (1 téléphérique pulsé jusqu'à 3200 m et de là jusqu'à 3550 m, deux téléskis, c'est les TGM) , 2150 m de dénivelé soit 9 km de descente "non-stop", et **de l'autre côté les stations familiales** du Chazelet (1 télésiège, 4 téléskis), de Villar-d'Arène (2 téléskis) et du Lautaret (3 téléskis).

A titre de comparaison, les concurrents européens directs avec le ski de pleine nature des vallons de la Meije sont, semble-t-il, les Grands-Montets et la Vallée Blanche à

¹⁰⁷ Source : IFEN, d'après l'inventaire communal de 1998 de l'INSEE, 2000, op. cit.

¹⁰⁸ Etude COFREMCA-SOCIOVISION, in Coll AFIT, 2000, op.cit ; Etude du SEATM, 1999, op.cit. ; Etude du SEATM, 2000, op.cit. ; Etude IFEN, 2000, op.cit.

¹⁰⁹ une très forte pression correspond à un ratio de 20 à 30 500 (maximum relevé)

¹¹⁰ Source : Etude de l'habitat touristique, Contrat d' Objectif, 1994

Chamonix, et l'Héliski en Italie. Mais les vallons bénéficient d'atouts supplémentaires, la technicité des descentes, des itinéraires et des couloirs, une reconnaissance internationale (mais pas nationale !)... conjugués au site unique que sont les vallons de la Meije.

Le positionnement actuel de ces deux styles de ski (pleine nature et familial) fait qu'ils ne sont absolument pas en concurrence, mais ils ne sont pas non plus complémentaires. Un effort devrait être fait pour attirer la clientèle du TGM (quand il est fermé) vers les stations familiales (création d'un snow-parc, d'un espace free-style) car il faut bien l'avouer, quand les remontées mécaniques du TGM sont fermées pour cause de mauvais temps, ou de risque d'avalanche trop important, **il n'existe pas d'activités alternatives !** En témoigne Béatrice Jouffrey, propriétaire du Bar des Glaciers, agacée: "Le Télé fermé, c'est cuite assurée !"

D'autres activités existent l'hiver, comme la cascade de glace, qui malgré des rassemblements de glaciéristes, appréciés par tous, sont développées de façon intimiste.

L'été, bien que la Haute-Montagne soit prédominante sur le canton, **les activités sportives proposées sont relativement nombreuses, bien que tournant autour de l'image de la haute-montagne.** Les 3 écoles d'escalades du canton (Les Fréaux, Le Chazelet, Le Pied du Col) sont classées¹¹¹ comme des massifs d'intérêts locaux.



[La face sud de la Meije, vu depuis la pointe Brevoort - Juillet 2001-]

Il existe une **Via-Ferrata** aux Fréaux, et la commune de Villar-d'Arène souhaiterait en créer une sur sa commune. Cela serait peut être une erreur stratégique... De très **nombreuses randonnées faciles**, mais trop peu exploitées, existent sur tout le canton. **Le canton est également traversé par le circuit de la Grande Traversée des Alpes (GTA) et par le GR54.**

Le Parapente et les sports d'eau-vive¹¹² existent, mais ces activités sportives ont du mal à trouver réellement leur public. Il faut dire que les conditions aérologiques ne sont pas très propices au parapente (air très froid du aux glaciers, rabattants...).

L'activité phare du canton reste la pratique de la haute-montagne. Le canton sert en fait de camps de base aux alpinistes. Dernier sommet vaincu des Alpes, la Meije attire les regards des randonneurs autant qu'elle attire les alpinistes. **La présence du bureau des**

¹¹¹ In COSIROC, *Guide des Sites Naturels d'escalade de France*, 1994, p76

¹¹² La romanche, du fait de sa difficulté technique, n'est exploitée que durant les deux mois d'été.

guides¹¹³ sur le canton est très ancienne, puisqu'elle remonte à 1876, organisé par la Société des Touristes du Dauphiné (STD) ! Il faut également noter que l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) fut logée à La Grave¹¹⁴ durant une année, en 1944.

Le TGM permet La découverte des glaciers, d'approcher et de "toucher" au sens strict et figuré les glaciers. **La présence d'une grotte de glace** à 2 minutes de marche de la gare d'arrivée du TGM est un plus, non négligeable, qui devrait être encore plus valorisé.

D'un point de vue floristique, **la présence du Jardin Alpin du Lautaret, sur la combe de Villar-d'Arène est un potentiel à mettre en valeur**. Géré (jusqu'au mois de Février) par l'Institut de Géographie Alpine (IGA) de l'université Joseph-Fourier à Grenoble depuis plus de 100 ans, il regorge de plus de 2300 espèces venant de tous les massifs montagneux du monde. Site d'expérimentation unique, dont la gestion est actuellement confiée à la CCB, l'IGA souhaite un directeur qui soit un botaniste scientifique, et menace de ne plus s'investir scientifiquement et financièrement dans le jardin¹¹⁵. Il ne faudrait pas que cette vitrine internationale reconnue devienne un banal jardin, comme il en existe tant d'autre dans les Alpes, le canton perdrait alors un formidable patrimoine.

La force du canton est son petit réseau d'acteurs locaux, son site, son environnement, son patrimoine, son esprit Village (différent des stations).

Sa faiblesse vient d'un positionnement "pseudo-concurrent" entre Villar-d'Arène et La Grave qui ne doivent pas être identifiées de manière identique mais de manière complémentaire, de la faible autonomie financière du canton, de l'enclavement du canton, de la faible qualité de l'offre touristique, d'une soumission à l'aléa météo, de la fragilité d'exploitation du TGM dû à la nature¹¹⁶ même de la pratique du ski de pleine nature : et si une avalanche emportait des skieurs ?

En effet l'enjeu actuel consiste à mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet commun : leur développement. La volonté de travailler ensemble s'affirme de plus en plus pour Villar-d'Arène et La Grave. Les deux communes et leurs habitants intègrent que c'est ensembles qu'ils qualifieront leur site et l'enrichiront.

L'orientation évidente du canton se trouve donc vers la réaffirmation d'un positionnement fort "Haute-Montagne". Mais attention, ce positionnement ne veut pas dire uniformisation des hameaux. L'enjeu consiste à inclure ces spécificités en donnant ce caractère à chaque prestation mais dans une démarche globale de développement (canton, CCB, département...).

Chaque spécificité doit être déclinée au sein de ce positionnement fort :

- Le Chazelet : activités et paysages uniques,
- Villar-d'Arène : culture de montagne, naturalité, image traditionnelle, randonnée, ski de fond d'altitude...
- L'agriculture : un savoir-faire particulier, indispensable à la sauvegarde des paysages,
- L'habitat touristique, simple, mais montagnard
- La communication offrant une lisibilité départementale et nationale...

¹¹³ In P.L. Rousset, *Mémoires d'en Haut*, Ed° Didier Richard, 1995, p183

¹¹⁴ Idem p.118

¹¹⁵ voir le site internet : <http://www.ujf-grenoble/JAL>

¹¹⁶ cf. infra (des APS aux APPN) et supra (Le CERFAM)

Il faudra faire attention à ne pas dériver vers une monoculture touristique. Le canton est un anthroposystème, si une partie des acteurs venait à s'éteindre, c'est le canton qui serait transformé, et perdrait ainsi ses spécificités.

Concernant le positionnement du canton, un révélateur de la faible lisibilité du canton, sont les propos tenus par le directeur de la carte d'hôte de Serre-Chevalier. Pour lui le canton c'est "La Meije, été comme hiver !" ¹¹⁷. En fait le canton ne se réduit pas à la Meije *stricto-sensu*, mais bien à toutes les activités qui gravitent autour de la Meije.

Edward Whymper disait de l'Oisans, qu'il avait *70 ans de retard sur les Savoies* ¹¹⁸. C'était en 1875 ! Actuellement, en terme d'aménagement, le canton doit avoir encore du retard par rapport à la Savoie, c'est certain ! et c'est heureux, car c'est ce qui fait actuellement ses atouts !

**Villar-d'Arène, les hameaux,
ne doivent pas devenir une "petite" copie de La Grave,
et le choix d'un développement autour d'un axe commun
permettra à tous de se développer simultanément,
tout en diversifiant l'offre touristique cantonale.**



[Le Village de La Grave, vu des hameaux, Photo P. Tournaire]

¹¹⁷ Invité lors d'une réunion de travail sur la mise en place de la carte d'hôte avec les socioprofessionnels volontaires du canton

¹¹⁸ op. cit.

2. Le plan de développement Touristique 2001-2006

Le plan de développement touristique cantonal (PDTC) a pour mission de relever le défi énoncé précédemment. **Il s'agit de structurer le territoire autour de pôles forts et de favoriser l'organisation des acteurs**¹¹⁹.

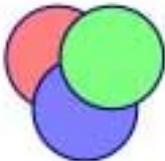
Le PDTC a été pensé, en s'appuyant sur les dernières recherches et études touristiques de la montagne¹²⁰ tout en veillant à respecter le schéma de développement touristique départemental¹²¹.

Mon but n'étant pas de ré-écrire le PDTC, **il s'agira de donner un avis en terme de durabilité** (selon les idées générales du développement durable), **et de pertinence des choix** (selon le diagnostic cantonal précédemment réalisé, la pertinence étant le rapport besoins / objectif) **sur les actions envisagées**.

Les principes du PDTC¹²² **sont le développement durable, la cohérence entre les actions, une augmentation qualitative plutôt que quantitative, la communication entre les acteurs**. Il s'agit de surtout cultiver l'existant, de le valoriser pour maintenir une activité régulière et qualitative, pour asseoir une image fiable de l'offre cantonale.

Le plan suivant reprend les grandes orientations définies dans le PDTC, et chaque orientation est le fruit du regroupement cohérent des actions envisagées.

Pour jauger de la durabilité, les enjeux de chaque action seront représentés par le schéma triptyque¹²³ du développement durable au sein d'un tableau récapitulatif.

Année	Coût HT En MF,	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement En %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subventions Possibles
	--- ; +++ impact trop négatif / positif -- ; ++ = impact très négatif / positif - ; + = impact négatif / positif 0 = impact Nul			En % + établissement	

A- Conforter le produit neige

Le premier axe du PDTC constitue donc le renforcement du produit neige. Actuellement, en terme d'accueil les bâtiments sont vétustes et inadaptés aux conditions de travail difficile et à la demande touristique. Les sept actions suivantes visent à combler ces manques.

¹¹⁹ In CNE, 1999, op. cit. Tome 2, p647

¹²⁰ cf. infra

¹²¹ élaboré par le cabinet New-Deal, 2000

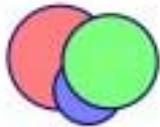
¹²² Plan de Développement Touristique est consultable au CERFAM, au SIVOM, à la Mairie

¹²³ cf. infra

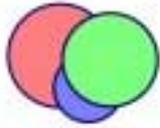
• (1) **Création de bâtiments d'accueil :**

Du fait de l'éclatement des hameaux, la nécessité s'impose de nombreuses nouvelles constructions (de petite taille). L'harmonie des constructions avec l'habitat traditionnel devra faire partie du cahier des charges de l'appel d'offre.

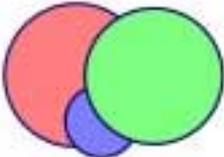
-A- Au Chazelet : il s'agit de remplacer l'"ALGECO" implanté provisoirement (il y a 5 ans) pour l'accueil des remontées mécaniques, et la dotation d'un hangar technique (préservation du matériel actuellement à l'air libre). Le bâtiment est prévu pour une utilisation annuelle car il devrait abriter (l'été) un point information sur les randonnées, sur la faune et la flore du plateau d'Emparis. Sa vocation d'amélioration de l'accueil touristique profitera également aux populations locales y travaillant.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
2001-2002	2	La Grave	La Grave	30 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	+	++	30 % DGE (Etat)

-B- A Villar-d'Arène : Il n'existe aucun bâtiment d'accueil et aucun sanitaire pour la clientèle pour les remontées mécaniques de Villar-d'Arène ou du col du Lautaret. Une salle de repli en cas de mauvais temps ou de températures trop basses est également nécessaire. Cet équipement ne serait pas, a priori, utilisé l'été. Pourtant, les sanitaires sont indispensables (écologiquement et sociologiquement parlant).

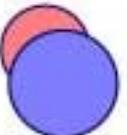
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
2002-2003	2	Villar-d'Arène	Villar-d'Arène	30 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	+	+	Contrat Montagne

-C- Aux Gares intermédiaires du TGM : il s'agit de créer des sanitaires.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
2002	0,6	TGM	TGM	30 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+++	+	++	Contrat Montagne

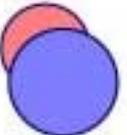
- **(2) Stations d'Enneigement artificiel mobile :**

Leur but serait de permettre une meilleure utilisation des pistes et assurer un enneigement homogène sur le domaine skiable au cours de la saison. Les stations du Chazelet et de Villar-d'Arène doivent donc impérativement se doter de cet équipement. D'un coût de 0,5 KF unitaire les maîtrises d'ouvrage seraient portées par les communes respectives. **Cet investissement (au total 1,5 MF) va à l'encontre des principes de durabilité.** L'impact écologique de l'enneigement artificiel n'est plus à démontrer, par contre l'impact économique positif est évident.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
2001-2003	0,5 X 3	Les Communes	Appel Offre	50 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	++	---	+++	+	Contrat Montagne

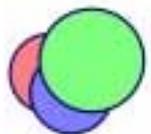
- **(3) Renouvellement d'une remontée mécanique du Chazelet :**

Il s'agit de remplacer le vétuste "télésiège d'Emparis" par un télésiège deux places. Cet investissement est nécessaire afin de garder l'attractivité de la station familiale du Chazelet. Son impact environnemental est limité, puisqu'il s'agit de remplacer une infrastructure déjà existante. L'impact économique semble indéniable, dans la mesure où il s'agit d'une augmentation de la qualité des infrastructures.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
2002-2003	12	La Grave	Appel Offre		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+	0	++	++	Contrat Montagne

- **(4) Nettoyage de la forêt :**

Le nettoyage de la forêt peut être un vecteur de bonne condition de développement écologique. Cela permettrait en outre de réhabiliter les itinéraires de randonnée la traversant. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre devront être discutées, de même que les données financières et l'année de programmation.

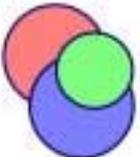
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
	0,5 ?				
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+	+++	+	+	

- **(5) Electrification du col des Ruillans (Gare TGM 3200) :**

Afin d'éviter les pollutions (bruit et air) dues aux groupes électrogènes, nécessaires à l'exploitation du TGM, installés à 3200m et d'éviter les manipulations de gasoil, une électrification du site est envisagée.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
	1 ?	TGM	TGM		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	++	+++	++	++	

L'analyse globale de l'axe 1 "conforter le produit neige" se décline donc ainsi (moyenne pondérée par les coûts estimés) :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
Sur 4 ans	> 19 MF	3 acteurs différents		> 20 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	1,6 Min 1 Max 3	0,5 Min - 3 Max 3	1,82 Min 1 Max 3	1,8 Min 1 Max 2	Contrat Montagne, Etat, PACA, Département

Même si ce volet du plan de développement touristique ne s'inscrit pas pleinement dans un contexte de durabilité, l'effort est porté sur des micro-infrastructures nécessaires. Les impacts sont plus ou moins équilibrés dans l'ensemble, l'acquisition d'un enneigement artificiel, dont l'impact négatif environnemental est forcé me semble raisonnable (en quantité). Il s'agit de station mobile pouvant donc servir sur l'ensemble du domaine.

B- Développer la qualité de l'habitat touristique et requalifier les espaces urbains

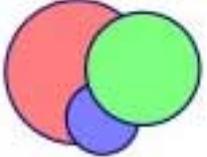
Comme nous l'avons vu dans le diagnostic, et comme le montre les nombreuses études, la qualité de l'hébergement est primordiale. Le meilleur vecteur de promotion reste la satisfaction de la clientèle. *Deux touristes satisfaits : c'est un nouveau client !!!*¹²⁴ Les huit actions proposées, réunies autour de trois pôles, visent à relever ce défi.

- **(1) Développement du cadre de vie et des Espaces, requalifier l'existant :**

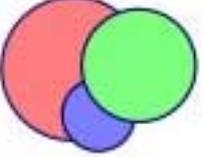
L'activité touristique du canton s'est développée autour de villages de haute montagne peu adaptés à l'accueil des populations touristiques. Il est aujourd'hui indispensable de réaliser des aménagements afin de maintenir la qualité de vie des habitants permanents comme celle des visiteurs...

¹²⁴ AFI, 2000, op. cit.

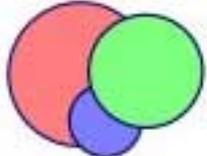
-A- Création de parking à La Grave : Le village de La Grave souffre d'un manque de place de stationnement évident. Le tissu urbain très dense empêche tout stationnement à l'intérieur du village, et les aires aménagées sont sous-dimensionnées.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002-2006	6,7	La Grave	La Grave	20 à 30 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	+	+++	Etat, Région, Département, Village de caractère

-B- Aménagement du Hameau des Hières. Bien que le site soit inscrit, les hameaux souffrent d'une voirie délaissée. Pour garder au hameau son caractère, des réhabilitations sont nécessaires, dans les règles de l'art.

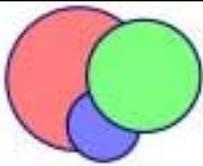
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002-2006	1,7	La Grave	La Grave	20 à 30 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	+	+++	Etat, Région, Département, Village de caractère

-C- Aménagement de Villar-d'Arène et création d'aire de stationnement : Pour les mêmes raisons que La Grave et les Hières, Villar-d'Arène souffre des mêmes maux... Il s'agit de créer une aire de stationnement extérieure au village, et d'aménager la circulation piétonnière.

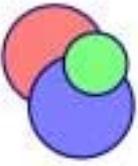
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002-2006	4	Villar-d'Arène	Villar-d'Arène	20 à 30 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	+	+++	Etat, Région,

-D- Rénovation des façades et des toitures : Si la nature présente un esthétisme remarquable, les villages et les hameaux se doivent de travailler leur aspect, notamment leurs façades. Cette démarche se fera en plusieurs phases, dont le coût n'est pas encore évalué.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement
2002-2006	???	SIVOM	CAUE CALHAURA	20 à 30 %

Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+++	+	++	Etat, Région

-E- Création d'abris : Le manque d'espace et d'abris adaptés fait que le matériel est entreposé dans la rue. D'une part cela abîme considérablement l'aspect des rues, d'une autre part, cela concourt au vieillissement accéléré du matériel.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2004-2006	2	SIVOM			
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+	+++	++	

-F- Etude Signalétique : Pour faciliter l'accès à l'information, pour la cohérence de l'information, pour l'esthétisme, pour le respect de l'environnement, une charte et la mise en place d'une signalétique efficace et agréable sont à entreprendre. Inexistante aujourd'hui, ce travail sur la signalisation peut être réalisé en interne, en y associant tous les acteurs des communes. Des projets informels circulent autour de cette idée...

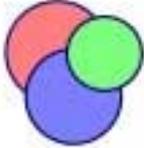
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2004-2006	0,1	SIVOM			
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	++	++	+	++	Contrat Montagne

(2) Qualification de l'habitat touristique : La structure vieillissante du parc locatif doit impérativement faire l'objet d'une politique de rénovation. Il s'agit de définir une charte globale de réhabilitation de l'habitat touristique et de la mettre en oeuvre... L'habitat est un vecteur important d'image et de promotion pour l'offre cantonale.

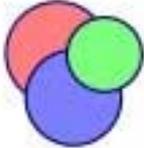
-A- Politique en faveur de l'habitat touristique : Un important dispositif doit être mis en place, l'habitat touristique du canton présentant un profil, parfois non présentable... Il faudra reprendre l'étude pré-existante¹²⁵, mettre en place de cahier des charges et une politique commune et complémentaire avec le département.

¹²⁵ par le cabinet ASD, 1994

La redéfinition de la centrale de réservation cantonale, comme service public dont l'un des rôles serait de prendre en charge l'amélioration du parc d'hébergement est inclus dans ce projet.

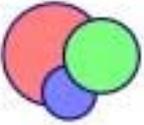
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001-2006	0,5	SIVOM			
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	+++	+++	Etat, Contrat Montagne

-B- Construction d'un gîte au Col du Lautaret : Un hébergement au Col du Lautaret permettra l'accueil de la clientèle des remontées mécaniques, des randonneurs d'hiver et d'été, mais également des stagiaires de la station alpine du Col (jardin botanique et laboratoire). Actuellement, il existe un problème de convention entre IGA¹²⁶, donc cette action doit être suspendue jusqu'au dénouement. Ceci générerait la création de deux emplois et demi.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002	4	Villar-d'Arène			
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	(++) dépend du lieu d'implantation	+++	+	Etat, Contrat Montagne

L'impact environnemental pourrait être positif, si l'implantation se réalise en fonction de la réhabilitation nécessaire de certains bâtiments du début du siècle dernier.

L'analyse globale de l'axe 2 "Développer la qualité de l'habitat touristique et requalifier les espaces urbains" se décline donc ainsi (la moyenne des évaluations a été pondérée par le montant des coûts estimés) :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
Sur 5 ans	> 20 MF	3 acteurs différents		> 20 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	2,99 Min 2 Max 3	1,89 Min 0 Max 3	1,68 Min 1 Max 3	2,47 Min 2 Max 3	Contrat Montagne, Etat,

Globalement, les actions semblent durables et pertinentes pour le canton.

¹²⁶ Institut de Géographie Alpine de Grenoble, gestionnaire par convention du jardin alpin, Cf. infra

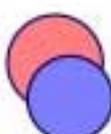
C- Diversifier, moderniser et organiser l'offre.

En tant que réceptif touristique, le canton doit se doter d'outils performants, en terme d'information, de communication, d'éducation des pratiquants. Le **CERFAM** et l' "**Espace Montagne**" rentrent dans cet axe du développement touristique mais les projets seront étudiés de manière plus approfondie dans la partie suivante.

La restructuration de l'office du tourisme cantonal (OT) paraît être un élément nécessaire, indispensable et pertinent (+++), afin que cette activité primordiale soit organisée et perçue de manière globale et transversale. Cette restructuration, telle qu'elle a été pensée, et validée par les deux conseils municipaux n'entraîne pas de surcoût par rapport au budget actuel. L'orientation que prend l'OT est celle d'un pôle de développement cantonal. Les liens entre les différents organismes du tourisme seront analysés dans la partie consacrée au CERFAM.

(1) Fonctionnement touristique : La nécessité de repenser et de développer une politique de communication cohérente et adaptée aux spécificités du site, de se doter d'outils d'accueil et de promotions performants est évidente. L'offre touristique du canton doit pouvoir être visible et facilement accessible.

-A- Politique de communication touristique : Il s'agit de créer un dossier de presse, de la création d'un fonds iconographique et photographie, d'un fonds d'archives disponibles et rapidement mobilisables. Outre les impacts suivants, il faut inclure l'impact et l'intérêt culturel dans l'impact social.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001	0,5	SIVOM		100%	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	++	0	++	+++	

-B- Mise en place de la carte d'hôte : La carte d'hôte aurait dû permettre de développer les services à la clientèle et de renforcer la collecte, parfois difficile, de la taxe de séjour. Sa mise en place technique (commencée pendant le mon stage) soulève des problèmes. La situation permettrait d'être débloquée, semble-t-il, si le canton passait à la forfaitisation de la taxe de séjour. Les socioprofessionnels touristiques n'auraient alors plus l'appréhension de la carte d'hôte comme d'un outil de renseignements supplémentaires du trésor public...

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001	0,15	SIVOM		100%	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	---	0	++	++	Contrat Montagne

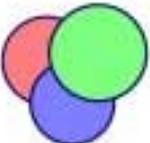
-C- Valorisation du site Internet (webcam) : Point d'accroche de la plupart des sites touristiques, la mise en place d'une caméra numérique pour une information visuelle en temps réel sur les Vallons de la Meije valorisera le site Internet et son efficacité.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002	0,6	SIVOM	CCB / Infonet		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+	+	+	+	Contrat Montagne

Sinon très pertinente, cette action représente un plus en qualité d'information et de communication. Cette action figure dans le projet d'information en temps réel du CERFAM.

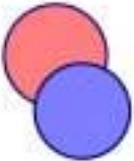
(2) Développement des services à la clientèle et aux populations locales : Le Canton de la Grave ne possède actuellement aucune structure d'accueil au public. L' "Espace montagne" fait partie de cet axe. Le canton doit également se doter impérativement de certains aménagements liés aux évolutions du tourisme, l'aire d'accueil du camping-cars en fait partie.

Ce haut-lieu qu'est le canton génère un passage important de camping-cars. Il est important de les accueillir dans des espaces adaptés.

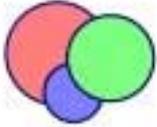
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002	0,1	Villar-d'Arène	Villar-d'Arène		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	++	+++	++	+++	Contrat Montagne

(3) Diversification de l'offre touristique : Peu diversifiée et vieillissante, l'offre touristique sur le canton doit être modernisée et adaptée aux attentes actuelles de la clientèle.

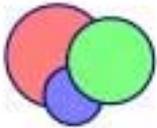
-A- Equipement et sécurisation des sites d'escalade, d'écoles de glace et de Via-Ferrata existants : Mobile de séjours, activités alternatives, ces équipements, totalement positionnés haute montagne, sont nécessaires au site. Ils affirment l'accessibilité nécessaire à la prise de contact avec la haute-montagne. Ces équipements sont très prisés dans le contexte actuel de l'aventure sportive.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001-2002	2,5	SIVOM	Guides		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	++	0	++	+++	Contrat Montagne

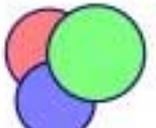
-B- Valorisation des sentiers pédestres (création d'un topo-guide) : Des topos sont prévus pour mieux circuler et comprendre les paysages, le patrimoine, l'histoire et l'environnement dans lequel les pratiquants évoluent. C'est un manque à combler.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001	0,2	SIVOM	SIVOM		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	+	+++	Contrat Montagne

-C- Création d'une Via-Ferrata sur Villar d'Arène : D'un niveau plus facile que celle de la Grave, cette Via-Ferrata s'adressera aux débutants. Située à proximité de l'école d'escalade du Pied du Col, cet ouvrage me semble d'une pertinence limitée.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2003	0,5	Villar-d'Arène	Bureau des Guides		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+	-	+	0	Contrat Montagne

-D- Création d'une école de glace sur Villar d'Arène : La création à proximité de Villar d'Arène d'une structure, à partir d'un ancien pylône métallique inutilisé, permettra l'initiation et l'entraînement à la pratique de la cascade de glace.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002	0,5	Villar-d'Arène	Bureau des Guides		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	++	+++	++	+++	Contrat Montagne

L'analyse globale de l'axe 3 "Diversifier, moderniser et organiser l'offre" se décline donc ainsi (moyenne pondérée par les coûts estimés) :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
Sur 5 ans	5,05 MF	2 acteurs différents		> 20 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	1,67 Min -3 Max 3	0,46 Min -1 Max 3	1,74 Min 1 Max 2	2,44 Min 0 Max 3	Contrat Montagne,

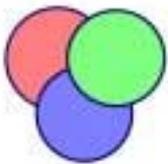
Malgré des indices moins forts, mais similaires à l'axe 1, les impacts escomptés sont tous inscrits dans une démarche de valorisation des patrimoines.

D- Valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique.

La mise en valeur du patrimoine, encore très vivante sur la dimension haute-montagne du canton, se déclinera sous formes de manifestations culturelles, de rénovation des bâtiments existants, de mise en valeur des paysages. Le volet agrotourisme tient une part importante de cet axe 4.

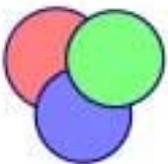
(1) Agro-tourisme: Le développement de l'agrotourisme est une forme intéressante de diversification des produits touristiques pour un espace fortement rural. C'est aussi un complément d'activité intéressant et nécessaire pour la survie de l'agriculture. Cette politique de développement doit être encouragée en l'adaptant au canton.

-A- Mise en place d'une fromagerie d'alpage à Villar d'Arène : Cette opération est la suite logique de l'action communautaire LEADER II "valorisation des produits locaux". Un agriculteur nouvellement installé souhaite compléter son activité par la fabrication de fromage à base de lait de vache. La création d'un demi emploi équivalent temps plein (ETP) découlera de cette action.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002	1	Villar-d'Arène		20 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+++	+++	+++	FEOGA, Fonds Régionaux Agrotourisme

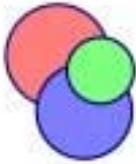
Actuellement, le canton ne dispose plus de laboratoire de transformation laitier. Cette action me semble être l'action typique d'un développement durable, l'élevage des génisses étant très extensif.

-B- Mise en place d'une boucherie artisanale à Villar d'Arène : Inexistante sur le canton de la Grave, cette opération a pour objectif de valoriser la production locale de viande (suite action leader II). La création d'un emploi et demi (ETP) découle de cette mise en place.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002	1	Villar-d'Arène		20 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+++	+++	+++	FEOGA, Fonds Régionaux Agrotourisme

Pour les mêmes raisons que précédemment, cette action doit vivement être encouragée.

-C- Création de produits par les habitants : Dans le cadre de sa politique de concertation et des séminaires prévus (voir axe 5) en interne, il est prévu de mettre en place des produits par les habitants. De par la rudesse des lieux, le canton s'est toujours contenté culturellement d'un savoir fait ancestral, sans pour autant y associer les qualités gustatives attendues. Il fallait que cela soit "nourrissant".

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002-2003	0,2 ?	SIVOM			
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+	+++	+++	FEOGA, Fonds Régionaux Agritourisme

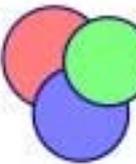
Pour les mêmes raisons que précédemment, cette action doit vivement être encouragée. Elle est même le corollaire nécessaire aux autres actions précédentes.

(2) Valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique :

Depuis déjà plusieurs années le canton de la Grave développe une politique d'animations culturelles. Cette dynamique doit être renforcée et encouragée notamment dans le cadre d'une convention de développement culturelle pluriannuelle.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001-2006	1	SIVOM	SIVOM		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++	++	+++	Département, Village de Caractère

L'analyse globale de l'axe 4 " Valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique " se décline donc ainsi (moyenne pondérée par les coûts estimés) :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
Sur 5 ans	3,2 MF	2 acteurs différents		> 20 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	3 Min 3 Max 3	2,56 Min 1 Max 3	2,69 Min 3 Max 3	3 Min 3 Max 3	FEOGA, Fonds Régionaux Agritourisme Département, Village de Caractère

Ce quatrième axe s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Il me semble primordial, en regard du diagnostic cantonal.

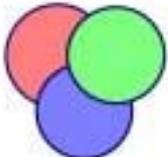
E- Professionnalisation des acteurs touristiques

Ce travail éminemment fondamental concerne la capacité des acteurs locaux à se concerter et à mutualiser leurs compétences. **Ces actions permettraient de lutter contre l'inertie des acteurs locaux.** Par définition, le tourisme est un service où l'action et le comportement de l'Homme jouent un rôle primordial. Le marché du tourisme, les attentes de la clientèle et les flux touristiques évoluent. Concertation, élaboration d'une charte qualité, adaptation à l'offre, aide à la commercialisation individuelle, formation en langues étrangères, voyages d'étude... sont nécessaires. **Ces actions sont prioritaires pour un développement intégré par la population locale.**

(1) Séminaires internes : "élaboration de projets à l'intention des acteurs touristiques du Pays de la Meije" et "Accueil touristique dans le canton :

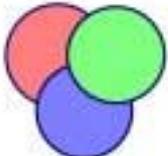
Plusieurs orientations pour la concertation, l'information, la formation en tenant compte de la culture et des habitudes locales, sont envisagées. L'importance de l'accueil¹²⁷ n'est plus à démontrer pour la réputation, l'efficacité et la productivité d'un site.

Tous les acteurs de l'environnement commercial sont concernés. Tous les moyens matériels, organisationnels et humains doivent concourir à l'amélioration de la qualité de l'accueil, facteur indéniable de performance. Il faut que l'effort d'accueil que l'on doit fournir devienne une "habitude", et non l'exception remarquable, la qualité de l'accueil doit être la norme du canton.

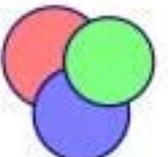
Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001-2006	0,2 X2	SIVOM	OT		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	++(+)	++(+)	+++	Contrat Montagne

(2) Voyages d'étude :

Uniformiser l'offre et ressembler aux autres stations serait l'échec, mais mesurer l'organisation et le niveau de l'offre touristique sur d'autres lieux réceptifs devrait pouvoir générer un débat productif.

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2001-2003	0,1	SIVOM	OT		
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	0	+++	++(+)	Contrat Montagne

L'analyse globale de l'axe 5 "Professionnalisation des acteurs touristiques" se décline donc ainsi (moyenne pondérée par les coûts estimés) :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
Sur 6 ans	0,5	SIVOM	OT	>50 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	3 Min 3 Max 3	2,4 Min 0 Max 3	2,6 Min 3 Max 3	3 Min 2 Max 3	Contrat Montagne

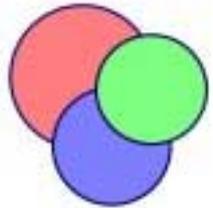
Cette ouverture et ce travail interne doivent être impérativement réalisés. Ces séminaires et voyages d'études pourraient alors être les leviers de l'intégration de la politique de développement touristique du canton.

¹²⁷ cf. Études AFIT, COFREMCA-Sociovision, SEATM, op. cit.

3. Conclusion : Le tourisme, vecteur de développement durable

Les objectifs du PDTC ont déjà été présentés à la population au cours d'une réunion publique. La restructuration de l'OT a été présentée lors d'une autre réunion publique (participation à sa préparation et à l'élaboration des documents visuels de communication). Suite à cette réunion, le consensus de la nécessaire restructuration a été admis par les administrés et les administrateurs...

La détermination de l'impact du PDTC est donc la suivante :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d' Œuvre	Autofinancement	
Sur 6 ans	>47 MF	Cantonale		>30 %	
Durabilité	social	Environnement	Economique	Pertinence	Subvention
	2,3 Min 1,48 Max 2,99	1,27 Min 0,6 Max 2,25	1,82 Min 1,03 Max 3	2,23 Min 1,8 Max 3	FEOGA, Fonds Régionaux Agritourisme Département, Village de Caractère, Contrat Montagne

Globalement, on peut donc conclure à une durabilité de la démarche et des actions prescrites, vers une démarche qualitative profitant à tous. Quelques impacts négatifs sont à relever, mais ils sont gommés par les masses financières (servant de coefficient multiplicateur).

Les indicateurs utilisés (échelles de valeur), reposent sur les effets directs et induits supposés des actions proposées. Ainsi, un parking, "destructeur de l'environnement" peut se retrouver ayant un impact positif sur l'environnement. Le fait d'aménager, de rétablir un plan de circulation des véhicules sur le canton préserve¹²⁸ des dégradations continues du stationnement "sauvage". Il est de même dans les autres domaines, où ces indicateurs reposent également sur la perception des projets par la population, observée au cours de nombreuses discussions informelles.

Bien que parfois intuitives, toutes ces évaluations sommaires reposent sur les bases théoriques posées en amont de cette recherche, ainsi que sur l'adéquation de ces actions avec le diagnostic du territoire réalisé précédemment.

La mobilisation des partenaires publics est donc nécessairement fondamentale. D'après les finances actuelles¹²⁹ du canton, et sans tenir compte de mes préconisations sur la fiscalité locale, la capacité d'autofinancement (avec emprunt) est estimée à 10 MF¹³⁰. Capacité correspondant à un autofinancement de 20 % du PDTC.

L'évidence de la faisabilité difficile tient du fait que les prorata habituels sur ce type d'action sont de l'ordre de 30 % d'autofinancement nécessaire. Les pouvoirs politiques locaux devront donc prendre des décisions, soit en terme d'aménagement du PDTC, soit en terme de fiscalité locale.

¹²⁸ In CIPRA, 1995, op. cit p185

¹²⁹ Cf. Infra Diagnostic du canton

¹³⁰ Source : Marie-Luce Juge, secrétaire Générale de la Mairie de La Grave

Ce plan de développement est remarquable par le fait que les infrastructures nécessaires ne devraient pas (du moins majoritairement), être construites *ex-nihilo*. Il s'agit bien d'utiliser le patrimoine existant, de le rénover, de le requalifier. La préservation de l'environnement semble être une préoccupation, de même que l'accessibilité des produits.

L'animation, compétence de l'office du tourisme, n'est pas présente dans le PDT. Pourtant, l'été 2001 sera un test. En effet, il a été décidé (la démarche est en cours, ma participation y est active) que les animations soient confiées aux jeunes du canton. Pilotés par le SIVOM (Didier Grillet), l'adjoint au Maire chargé du tourisme (Bruno Gardent), le CERFAM (Claude Pelissier), les jeunes ont défini une partie du programme d'animation touristique, et l'aide leur est apportée dans le montage des projets. **Inclure les jeunes (de 15 à 23 ans dans les faits), et les faire devenir acteur de leur patrimoine sera l'élément moteur futur.**

A ses débuts l'aménagement¹³¹ était une démarche verticale centralisée en étoile. Le récent virage pris par le développement, avec ses nombreuses définitions de la durabilité, est la démarche inverse : c'est le "bottom up's"¹³². Sur le canton de La Grave, le tourisme, notamment sportif de pleine nature, puisqu'il s'agit de sa principale caractéristique, est le vecteur de cette nouvelle démarche. Même si ce plan de développement devait être un échec, il en restera toujours les idées d'aménagement concerté, de développement profitable à tous, de démocratie, de citoyenneté. **Tout le canton devrait se retrouver derrière le plan de développement touristique. Il restera toujours des freins, des palabres ancestrales pour freiner le processus, mais il est en cours !**

Il s'agit maintenant de faire vivre ce plan de développement durable, basé sur les ressources locales, dont le tourisme fait parti.

**J'ai défini le développement touristique durable
comme une éthique de dynamique territoriale de développement,
les acteurs du canton semblent avoir intégré cette éthique.**

¹³¹ Il semblerait que le terme d'aménagement vienne de la transformation du "ménage des champs" proposé par Olivier de Serres à la renaissance. P. Bourdeau, discussion informelle

¹³² P. Bourdeau, Directeur du DRT Aménagement et Développement Territorial, IGA, Président du Réseau des chercheurs de sport de nature, (Bottom up's : du bas vers le haut NDR)

ETUDE DU CERFAM & DE L' "ESPACE MONTAGNE"

*"Ce n'est parce que les choses sont difficiles
que nous n'osons pas les faire,
mais parce que nous n'osons pas les faire
que nous les rendons difficiles..."*
Sénèque

*"Vouloir bannir tout risque
de l'existence individuelle et collective,
c'est la condamner à l'immobilisme..."*
Bernard Amy

*"Il y a deux façons d'éviter les noyades :
interdire tous les plans d'eau à la surface de la terre
ou apprendre aux enfants à nager.
La deuxième solution n'empêchera pas les accidents;
elle est pourtant plus réaliste et raisonnable"*
Philippe Descamps.

Le CERFAM & l'Espace Montagne

Le Conseil National de l'Evaluation dans ses conclusions, suite à l' *Evaluation de la Politique de la Montagne*, préconise¹³³ "l'actualisation de la chaîne de sécurité (été-hiver) qui doit être menée du point de vue de la définition des objectifs de sécurité, des techniques, des formations et des responsabilités".

Le CERFAM, Centre Européen de Recherches, de Ressources et de Formation aux Activités de Montagne, est né de ce concept, trois mois avant la publication du CNE.

"Il y a deux façons d'éviter les noyades : interdire tous les plans d'eau à la surface de la terre ou apprendre aux enfants à nager. La deuxième solution n'empêchera pas les accidents; elle est pourtant plus réaliste et raisonnable que la première"¹³⁴, le CERFAM est parti de ce concept.

La Commune de la Grave, pour mieux assumer son obligation d'information, s'est associée en octobre 1999 au Bureau des Guides de Haute montagne de la Grave et à la Société des Téléphériques des Glaciers de la Meije.

Pourtant jeune, le CERFAM dispose d'une histoire déjà riche. Après six mois de fonctionnement, la nécessité de se restructurer est devenue une évidence. Il fallait se séparer de la structure d'hébergement, et de la convention liant le CERFAM avec la SARL Hôtel des Alpes afin de garantir une visibilité non commerciale pour les pouvoirs publics sollicités.

L'étude du CERFAM, présentée dans ce chapitre aurait dû n'être qu'une synthèse de l'étude de faisabilité dirigé par le cabinet d'étude "Détente". Cette étude du CERFAM aurait dû être le fruit d'une collaboration. Dans les faits les relations entre le CERFAM et les intervenants ont souvent été, sinon conflictuelles, pour le moins tendues.

Je ne jugerai pas le fond de l'étude, qu'il ne m'appartient pas de juger, mais je tiens à écrire ici, dans ce mémoire professionnel l'absence de professionnalisme des intervenants chargé de l'étude. Je compléterai cette synthèse par des éléments personnels, sachant que les 3/4 de l'étude ont été corrigés, en relecture et modification, par l'équipe du CERFAM (en m'y incluant).

1. La position du CERFAM

Afin de mieux visualiser la dynamique dans laquelle l'association se place, il nous semble bon de se remémorer les missions que le CERFAM se fixait initialement dans ses statuts, à savoir :

- Favoriser l'intégration de la notion de responsabilité et de sécurité par les pratiquants de la montagne,

¹³³ CNE, 1999, op. cit. p653, p662

¹³⁴ P. Descamps, Montagne Magazine, Avril 1999

- Développer la recherche, l'information et la formation sur les questions liées à la fréquentation de la montagne et à son usage, entre autres, et particulièrement en ce qui concerne les sports de glisse et la montagne enneigée,
- Valoriser la montagne et sa pratique comme support d'éducation pour les jeunes,
- Contribuer au développement local du pays de la Meije,
- Développer un réseau de compétences sur les activités de l'association,
- Plus généralement exécuter toute action liée à la formation des sports de pleine nature.

Sa création s'inscrit dans le contexte d'une volonté de développement durable du canton, de la diversification des activités de glisse, de la démocratisation de l'accès à la montagne et à la haute montagne en général, qui demandent aujourd'hui la mise en place d'une politique d'information, de formation et de prévention aux risques inhérents à la haute montagne.

A- Enjeux : une gestion pionnière des APPN.

Depuis plusieurs années, trois phénomènes concourent à une banalisation des risques encourus. Ces trois phénomènes¹³⁵ sont le développement des activités "outdoor" sur terrain non sécurisé, la demande croissante inéluctable de milieux "extrêmes" et la démocratisation des séjours touristiques sur ce genre de site.

Ils ont pour conséquence une fréquentation de la haute-montagne de plus en plus importante avec une clientèle trop faiblement avertie sur les risques inhérents à leurs pratiques.

Plutôt que d'interdire et condamner ces pratiques sportives de pleine nature, les initiateurs du projet pensent et constatent déjà que l'information, la sensibilisation et l'éducation à ces milieux spécifiques est la meilleure des solutions.

L'action sécuritaire coercitive et répressive concourt en fait à la recherche du risque, des milieux vierges de réglementation.¹³⁶ Les acteurs de la montagne et les chercheurs en sciences sociales s'accordent à reconnaître que le thème de la sécurité et de la gestion des espaces et des activités de pleine nature est devenue un enjeu important pour tous les acteurs concernés.

La question centrale posée aux exploitants et aux pouvoirs publics est : "*comment réagir pour proposer une offre adaptée à la demande des pratiquants, tout en répondant aux exigences éthiques et réglementaires de la sécurité ?*"

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que le comportement des pratiquants évolue et ne correspond plus toujours, comme l'ont montré les études¹³⁷ menées sur le sujet, aux visions souvent alarmistes¹³⁸ et spectaculaires véhiculées par les médias.

De ce fait, La Grave, peut jouer un rôle d'avant-garde et de modèle de référence, dans le domaine de la prévention des risques et de la gestion des espaces naturels.

¹³⁵ Cf. infra

¹³⁶ D. Le Breton, 1992, op. cit. ; A. Loret, 1995, op. cit. ; P. Bourdeau, op. cit. ; J. Corneloup

¹³⁷ ANENA, Nombreuses études universitaires

¹³⁸ D. Ducroz, *Journalisme Hors piste*, Libération, 28 Février 1998

Cette démarche pédagogique visant à la responsabilisation des pratiquants constitue une activité différente par rapport aux procédures d'aménagement et de réglementation mises en œuvre par les stations traditionnelles¹³⁹ (PIDA¹⁴⁰, interdiction du hors pistes, etc.) et qu'il convient d'organiser dans sa propre logique.

Selon le président de l'Observatoire des pratiques de la montagne et de l'alpinisme (OPMA), B. Amy, "le danger et le risque cohabitent, même si le danger doit être écarté et le risque mesuré, accepté ou refusé"¹⁴¹ et de continuer "le plus important est de mettre l'accent sur l'importance d'une éducation du jugement, de la responsabilité"¹⁴².

Le site de La Grave et de la Meije constitue le cadre privilégié pour la mise en œuvre de cette politique. Comme nous l'avons vu dans le diagnostic territorial, le canton bénéficie de la présence d'un massif de haute altitude, d'une très grande qualité, et très facilement accessible (TGM). L'importante diversité des pratiques de montagne et de haute montagne été et hiver, la renommée du massif au niveau international, la présence de structures professionnelles établies (bureau des guides, PGHM) ainsi que la proximité relative de grandes stations de sports d'hiver et d'été et bien sur la volonté des acteurs locaux et régionaux font les atouts de ce territoire d'expérimentation.

Sur le canton et notamment sur les vallons de la Meije, le nombre d'accidents est supérieur¹⁴³ au ratio national défini par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) accident / nombre de passages aux remontées mécaniques. Mais peut-on comparer ces deux activités différentes ? Cela me semble très difficile.

Le cadre de l'action du CERFAM trouve donc naturellement sa place au sein du plan de développement touristique cantonal. Dans les cinq années à venir son développement sera placé dans une double perspective :

- La problématique de la prévention du risque en montagne.
- Le développement touristique durable de La Grave en cohérence avec celui du Briançonnais.

L'objectif clairement affiché par le CERFAM depuis le début de sa création, est celui d'un système de gestion de l'espace dans lequel on donne à chacun sa liberté, sa responsabilité, mais cet objectif n' a pas été compris par les intervenants de l'étude de faisabilité.

L'objectif n'est donc pas de tendre vers une généralisation de l'équipement qui fait que l'on cherche à adapter le terrain au niveau de pratique, mais bien d'adapter les pratiques au terrain.

L'esprit du CERFAM est donc en résonance avec le PDTC précédemment analysé, dans la mesure où il s'agit de conforter le positionnement du canton vers la haute-montagne, d'organiser l'offre, de valoriser le patrimoine culturel (le canton vit avec le risque) et environnemental (95 % du territoire est préservé) et de professionnaliser les acteurs par un effet d'aspiration.

¹³⁹ Voir à ce propos l'excellent article de F. Carrel "AVALANCHE ! Pourquoi l'Etat n'assure pas la formation des jeunes" In Skieur Magazine, N° 32, Mars-Avril 2001

¹⁴⁰ Plan d'Itinéraire de Déclenchement d'Avalanche préventive

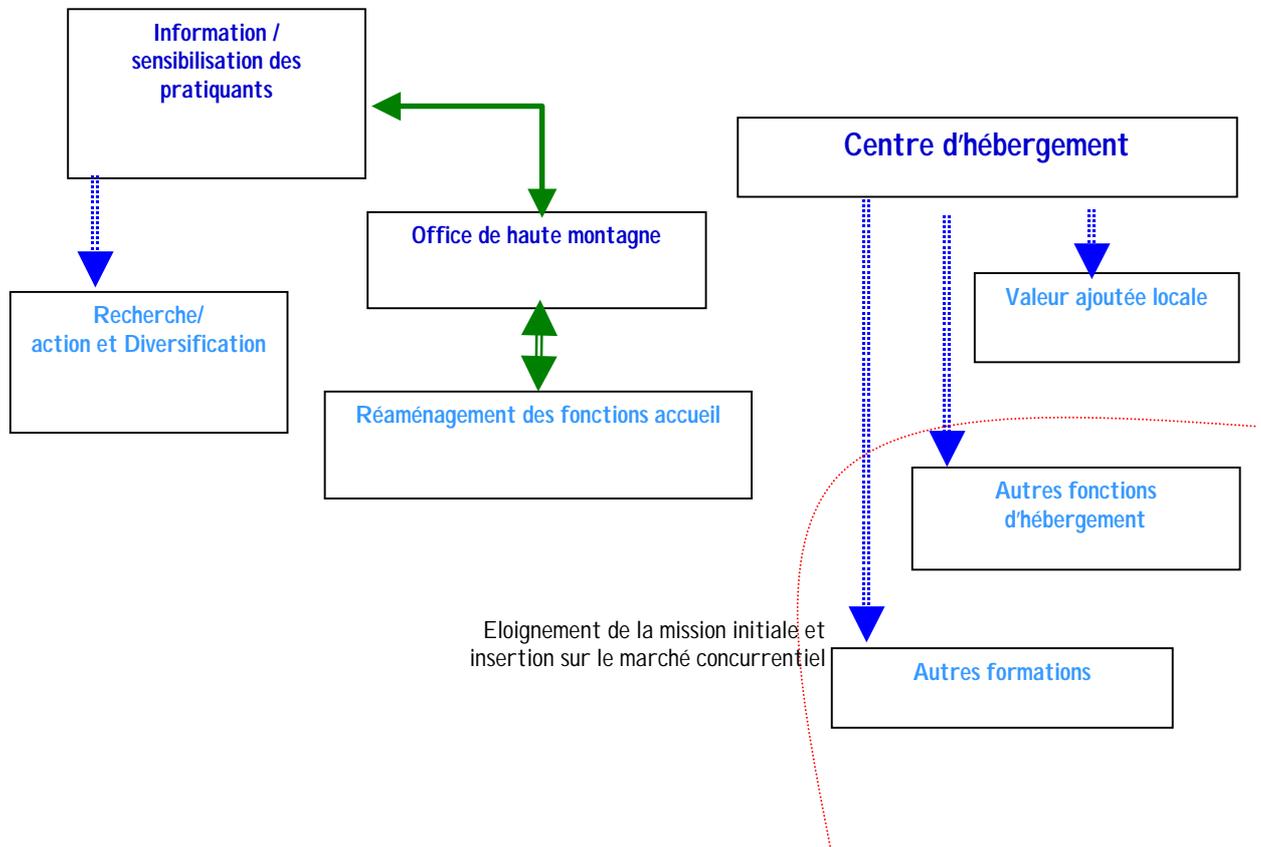
¹⁴¹ B. Amy, *L'ambivalence du risque*, communiqué de presse de l'OPMA, Juin 1999

¹⁴² idem

¹⁴³ Source : DLG, Etude Accidentologique du canton, réalisé dans le cadre du stage.

B- 3 scénarii de développement pour le CERFAM.

Le cabinet Détente, dans le rendu de la première phase de l'étude de faisabilité, présentait trois scénarios de développement distincts pour le CERFAM. Ces trois scénarios sont représentés par le tableau suivant¹⁴⁴ :



Le cabinet Détente préconisait un échelonnement des scénarii information et sensibilisation et office de haute montagne (OHM), et l'abandon de la fonction hébergement. Le comité de pilotage a validé l'abandon de l'axe hébergement mais le CERFAM a réaffirmé avec force que l'information, la sensibilisation et l'OHM étaient indissociable, sous peine de ne pas être lisible.

Par sa démarche novatrice et transversale, le CERFAM réunit de nombreux interlocuteurs. La majorité d'entre eux sont présents dans le comité de pilotage du CERFAM. Pour la phase d'actions, le partenariat avec ces institutions, reste à négocier.

Ministère de l'Intérieur : La sous-direction de la défense civile et de la prévention des risques adhère nettement à cette approche alternative à la sécurisation par l'éducation.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : Plusieurs actions se discutent actuellement avec le Bureau de l'Information et de la Communication Interministériel pour les risques majeurs.

¹⁴⁴ Source : Cabinet d'Etude Détente

Ministère de la Jeunesse et des Sports : le CERFAM est en contact avec le service « emploi » et « formation ».

Secrétariat d'Etat au Tourisme : La Direction du Tourisme représentée par M. Penot¹⁴⁵ précise : "La Grave, en tant que réceptif sur un terrain extraordinaire mais difficile, se doit d'adapter son offre. Le projet du CERFAM retient toute l'attention de la Direction du Tourisme, comme étant vecteur de qualité, de long terme, d'éducation, de travail en profondeur."

Ses services déconcentrés :

Préfecture des Hautes-Alpes,
Aménagement du Territoire, DATAR 05 et 38
Sécurité en montagne (par la CRS Haute Montagne et le PGHM de Briançon)
Jeunesse et Sports (par la DDJS des Hautes-Alpes)
Emploi et Formation (par la DDTEFP des Hautes-Alpes)
Tourisme (par le SEATM Alpes du Sud)

Ses services décentralisés :

La Région Provence-Alpes-Cote-d'Azur :
Par son service aménagement du territoire, en affirmant son intérêt pour un tel projet, la Région a financé le budget de fonctionnement 2000 du CERFAM.
Le Département des Hautes-Alpes :
Le Département suit de très près l'évolution du dossier mais ne s'est pas encore réellement prononcé sur cette initiative.

De nombreuses Institutions :

De nombreuses institutions de la montagne telles que le Parc National des Ecrins, très présent, le syndicat national des guides de haute montagne, le Conseil Supérieur des Sports de Montagne, l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, Météo France ... soutiennent le CERFAM dans sa démarche.

Malgré ce grand nombre de soutiens moraux, le manque de soutiens financiers placent le CERFAM dans une situation précaire.

C- Le Public touché et le cœur de métier du CERFAM.

L'étude de marché effectuée par le cabinet d'étude semble très légère, reprenant des études que le CERFAM lui avait fournies. **Les pratiquants libres du ski hors pistes constituent à priori la première cible potentielle du CERFAM**, compte tenu des missions de ce dernier, et du fait que le site de la Grave, en hiver, est principalement fréquenté par ce type de public. Le marché national du ski hors pistes est difficile à cerner avec précision, dans la mesure où les mêmes skieurs pratiquent alternativement le ski sur pistes et le ski hors pistes. Une enquête réalisée par l'ANENA¹⁴⁶ sur ce thème fournit cependant des indications utiles :

¹⁴⁵ également intervenant à l'IUP ADT / MVS d'Evry !

¹⁴⁶ Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches

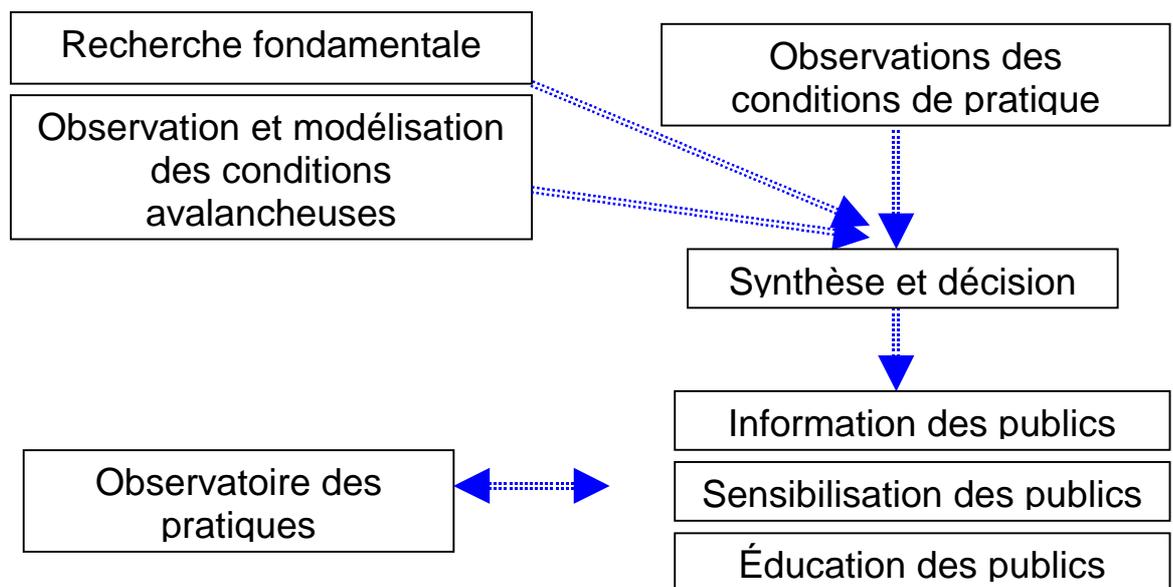
- 57% des pratiquants français des sports d'hiver sur les domaines alpins évoluent plus ou moins régulièrement en dehors des pistes :
- Les amateurs de nouvelles glisses pratiquent davantage le hors pistes. Cependant les snowboardeurs ne représentent que 19% des pratiquants.
- Les pratiquants du hors pistes proviennent autant des régions de montagne que des régions de plaine.

Les résultats de l'enquête menée par l'ANENA mettent en évidence **un faible niveau d'information et de sensibilisation générale des pratiquants du hors pistes quant aux notions de sécurité.**

Nous n'apprenons rien de plus que nous ne sachions déjà ! Nous n'apprenons rien des comportements des glisseurs ou des pratiquants des activités de pleine nature. J'appelle indifféremment les glisseurs et les pratiquants de sport de pleine nature, puisqu'ils font appel aux mêmes références, aux mêmes besoins sociaux¹⁴⁷. *La relation des glisseurs est une relation ludique élaborée pour le simple plaisir. Contrairement à la relation sportive, ce qu'elle produit ne se rattache à aucune finalité socialement reconnue*¹⁴⁸.

*La poudre est une piste onirique mais bien réelle. On la trace, on la marque de son signe, on la macule, on la paraphe...*¹⁴⁹

De cette validation des axes du CERFAM, la deuxième phase de l'étude a permis de clarifier le cœur de métier du CERFAM.



La mise en œuvre de cette organisation suppose de mener un ensemble de recherche et d'actions :

- Qui entrent pour certaines directement dans le cœur de métier du CERFAM.
- Qui sont complémentaires aux actions du CERFAM car se situant en amont (recherche et développement) ou de façon transversale (formation des acteurs, modernisation de l'habitat, communication touristique, etc..).

¹⁴⁷ A. Loret, 1996, op.cit.

¹⁴⁸ A. Loret, 1996, op. cit. p212

¹⁴⁹ Source : Nouvelles Sensation, N°11, 1989, p30 In A. Loret, 1996, p247

D- Les premières actions et étude d'Impact.

Les actions futures tournent autour des trois orientations précédemment définies.

L'aspect recherche avec, entre autres, la mise en place d'un système d'observation de l'activité avalancheuse des vallons de la Meije et d'un système d'informations en temps réel sur les risques, auprès du public pratiquant.

L'aspect "nouvelle pédagogie". L'étude de faisabilité aurait dû beaucoup apporter à cette orientation devant se décliner par des modules de micro-formation open auprès des publics notamment "sensibles". Il n'en a rien été. En aucun cas l'étude nous informe des comportements sociaux des pratiquants des sports de Glisse, leurs buts, leurs désirs... Pourtant, les sports de glisse sont des sports faisant appel à l'*ilynix*, le vertige. Pour ce type de sport, *les maîtrises sportives sont déportées des cadres balisés vers des sites vierges et précaires que l'on s'emploie à transgresser, à transformer, ou simplement à traverser. On les trace. On les marque de son empreinte*¹⁵⁰.

L'aspect information pour lequel des actions pourraient être (relativement) rapidement mises en place. Le risque est "recherché"¹⁵¹ en montagne et il est important de lever l'ambiguïté actuelle entre les pratiques sportives en milieu sécurisé et les activités de pleine nature. Toutes ces pratiques ont leur légitimité mais elles ne doivent pas être confondues tant les qualités requises et les objectifs des pratiquants sont différents.

En accord avec le comité de pilotage et le cabinet d'étude les actions envisagées sont les suivantes :

Nature de l'action	Action	Rôle du CERFAM
Information	Dispositif d'information au départ du téléphérique	Conception, collecte et saisie de l'information, diffusion des messages
	Local d'accueil du public	Gestion de l'accueil
	Edition d'un dépliant « La Meije – Mode d'emploi »	Conception, mise à jour, diffusion
	Site Internet d'information sur les conditions de pratique	Conception éditoriale et animation
	Mise en réseau de l'information avec les stations voisines	Animation
Sensibilisation	Filtrage au départ du téléphérique	Conception et gestion
	Borne de test ARVA et location d'ARVA	Réalisation et suivi
	Soirées animées	Animation
	Jeux-tests	Conception et diffusion
	Expositions pédagogiques et artistiques	Organisation
	Organisation d'événements sur le Free Ride	A déterminer
Education	Stages de formation des publics	Conception des modules, commercialisation, réalisation
Recherche	Observation et modélisation des conditions avalanches	Maîtrise d'ouvrage et suivi
	Système d'information en temps réel	Maîtrise d'ouvrage et suivi
	Observatoire des pratiques en montagne	Maîtrise d'ouvrage et suivi

¹⁵⁰ A. Loret, 1996, op. cit. p222

¹⁵¹ Le plaisir prend le pas sur la raison, *idem*

La maîtrise d'ouvrage a longuement été débattue au cours de réunions à la sous-préfecture de Briançon ou lors du comité de pilotage. La dimension transversale du CERFAM, si elle semble évidente pour les acteurs locaux, ne semble pas lumineuse aux visions extérieures du canton.

Le cabinet d'étude Détente a évalué les impacts des actions en fonction des perspectives de développement du CERFAM. A la demande du CERFAM, certaines actions ont été réévaluées (à la hausse) par Détente. Il en ressort le tableau suivant :

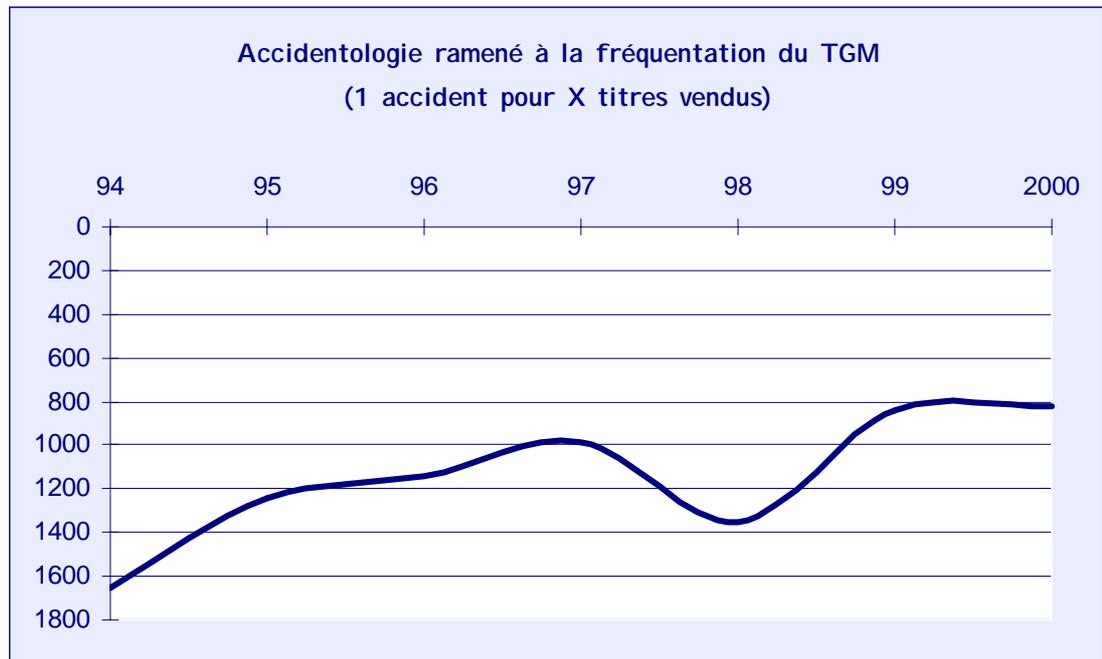
Nature de l'action	Action	Contribution au développement local	Dimension intercommunale	Caractère exemplaire pour d'autres sites
Information	Dispositif d'information au départ du téléphérique	++	++	+++
	Local d'accueil du public	+++	+++	+
	Edition d'un dépliant « La Meije – Mode d'emploi »	+++	+	+
	Site Internet d'information	++	+++	++
	Mise en réseau avec les stations voisines	+	+++	+
Sensibilisation	Filtrage au départ du téléphérique	+	+	+++
	Borne de test ARVA et location d'ARVA	+	+	+++
	Soirées animées	+++	++	+
	Jeu-test	+	+	++
	Expositions pédagogiques et artistiques	++	++	+
	Organisation d'événements sur le Free Ride	++	+++	+
Formation	Stages de formation des publics	+++	+	++
Recherche	Observation et modélisation des conditions avalanches	+	++	+++
	Système d'information en temps réel	+	+	+++
	Observatoire des pratiques en montagne	+++	+	++

Le CERFAM est aussi vécu et voulu comme un exemple moteur du développement durable cantonal. **Le développement durable consistant à tenir compte des besoins immédiats (sécurisation), à tenter de les satisfaire (par la prévention et l'information), tout en préservant les conditions nécessaires pour que les générations futures puissent répondre à leurs besoins (sans aménagement du milieu naturel), le CERFAM s'inscrit bien dans une telle démarche.**

Certaines actions ont déjà lieu, mais sous la responsabilité d'autres acteurs :

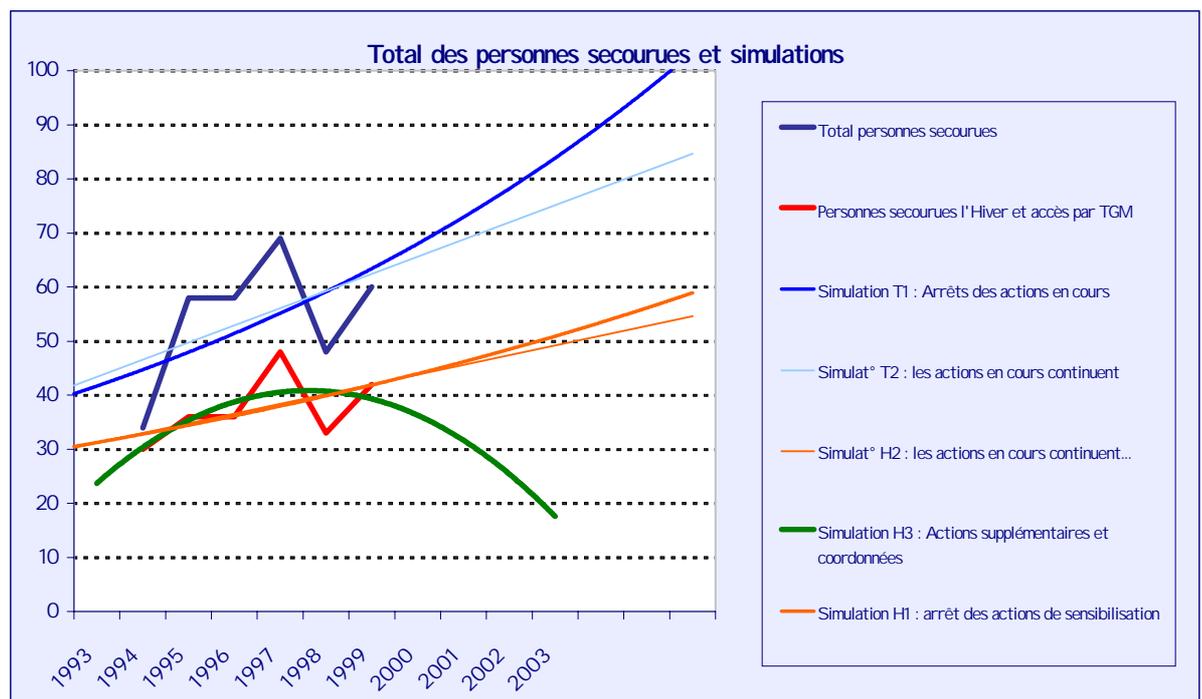
- **Le Patrouillage** qui consiste à faire sillonner le domaine de ski de pleine nature par deux guides afin de connaître les conditions, sous la responsabilité du TGM.
- **Des exercices ARVA**, proposés gratuitement par le bureau des guides, ont lieu l'hiver deux jours par semaine.
- **La commission de sécurité**, composée de Guides de Haute-Montagne, sous la responsabilité de la commune, qui se réunit et va observer sur le terrain les conditions nivo-météorologique dès lors que Météo-France annonce un risque d'avalanche supérieur à 3 (sur une échelle de 5).
- **Le filtrage au départ du téléphérique** par les hôtesses d'accueil quand les conditions sont estimées trop difficiles.

Ces actions empiriques sont évaluées par l'étude accidentologique menée durant le stage. Il ressort que les accidents n'augmentent plus alors que la fréquentation hivernale du TGM augmente.



152

Des simulations quant à l'impact peuvent être réalisées :



- **Simulation exponentielle (1) : pas d'impact, abandon des actions...**
- **Simulation Linéaire (2) : impact modéré, actions actuelles**
- **Simulation Polynomiale (3) : "effet boule neige", synergie des acteurs**

¹⁵² D'après Etude Accidentologie, D. Le Guen, CERFAM, 2001, annexée

Limites des simulations : Elles ne tiennent pas compte de l'augmentation de la fréquentation du Téléphérique des Glaciers de la Meije ! Elles sont donc réalistes pour une même fréquentation. De plus, jamais nous n'atteindrons le "risque 0" ou le "taux d'accident 0" dans la mesure où le risque 0 n'existe pas.

Cette étude statistique a également permis de mettre en place une cartographie des accidents survenus sur le domaine de ski de pleine nature de La Grave. A terme, il devrait être possible de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) sur le domaine, si le suivi statistique des accidents perdure.

L'évaluation quantitative des actions du CERFAM pourra être réalisée en se servant des indicateurs utilisés par la région PACA dans le cadre de l'évaluation du programme communautaire LEADER II.

Objectif évaluation	Indicateurs de réalisations	Ind. De résultats
Communication	Nb manif créés, soutenue, aidées...	fréquentation
	Nb documents réalisés	Diffusions
	Nb actions comm interne	Nb pers touchées
	Nb actions sensibilisation	Nb pers touchées
Partenariat, réseau	Nb part constitués	Nb struct participante
	Equipemt spécifiques	Nb struct bénéficiares
Serv. à la population	Service nx proposés	Nb personne concernées
Mise en valeur patrimoine	Nb de bâtiment rénové	Surface rénové / surface abandonnée
Etudes	Nb études	
Création emploi direct	Nb poste	
Elaboration	Nb pdts péda	Nb pers touché

Néanmoins, plus qu'une démarche quantitative, l'esprit du CERFAM est de développer une démarche qualitative, et pertinente, qui n'est donc nullement chiffrable.

Choisir de vivre une aventure implique d'accepter les aléas et les risques associés. La montagne expose de façon quasiment inévitable l'alpiniste à des dangers objectifs : chutes de pierres, avalanches, arrivée du mauvais temps. Gaston Rebuffat.

E- Forces et Faiblesses du CERFAM.

La force du CERFAM est son concept novateur. On ne cherche pas La Sécurité, mais on cherche à diminuer l'insécurité en apprenant les techniques permettant aux pratiquants d'assurer eux-mêmes leur propre sécurité. C'est un pari sur l'avenir, un pari vers une pratique autonome et responsable... D'après A. Loret, l'institutionnalisation des sports de pleine nature devrait prendre une cinquantaine d'années ! Il en a été de même pour la vision "coubertinienne" du sport, devenue la vision institutionnelle d'aujourd'hui. Mais avoir raison trop tôt, n'est ce pas avoir déjà tort ?

Les faiblesses du CERFAM tiennent au fait que cette vision de la gestion des APPN est peut-être trop novatrice pour les institutions. Les pouvoirs publics demandent au CERFAM de réaliser ses premières actions de manière très visible, ce qui va à l'encontre de la démarche voulue qui est un travail de fond.

L'obligation de faire les premières actions du CERFAM sur le TGM, fait que le CERFAM est considéré comme un service des pistes. Pourtant, il s'agit d'un service public ! En tant que tel, il devrait être aidé, et avoir une assiette budgétaire de fonctionnement.

Lors de la présentation du rendu final par le cabinet d'étude, il a été soulevé le problème de la faisabilité, et de l'impossibilité pour le CERFAM d'équilibrer son budget sans mobilisation de fonds publics. Cela semble pour le moins logique pour un centre de recherche, puisque le CERFAM n'a pas de produit à vendre...

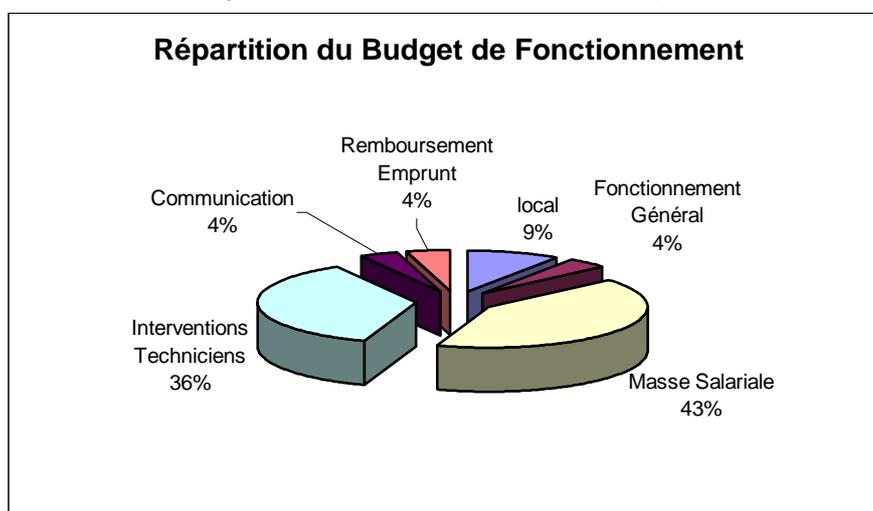
Nous avons dû ainsi revoir les éléments budgétaires fournis au cabinet d'étude, et reprendre nous même le budget présenté. Il en ressort ceci :

Le Budget de fonctionnement :

Le CERFAM devrait monter en puissance au fur et à mesure des années :

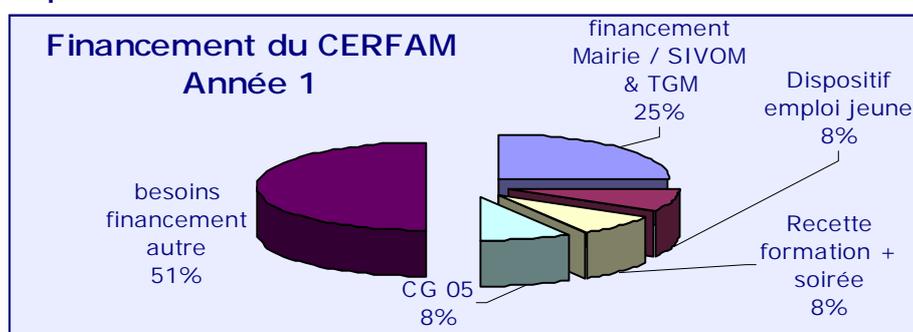
Budget de Fonctionnement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Total fonctionnement	1 179 400	1 143 900	1 264 100	1 327 300

Mais la répartition des charges de fonctionnement varie très peu.



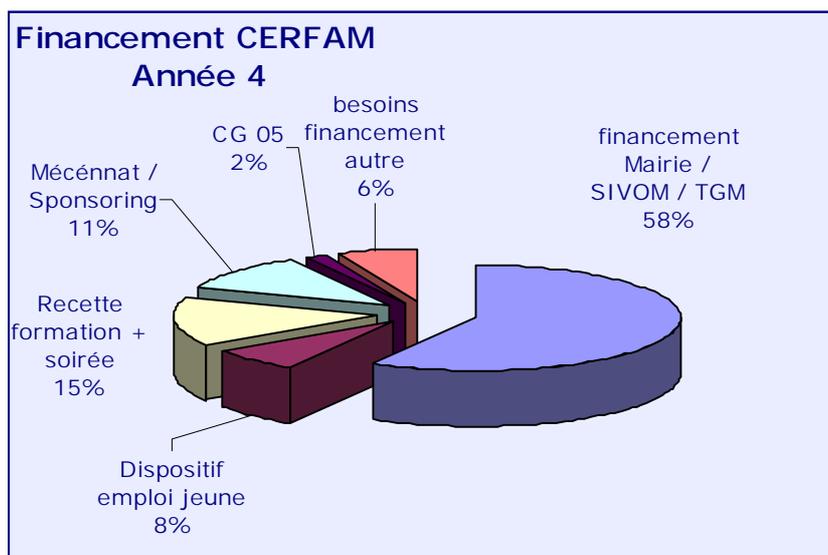
Pour son fonctionnement, le CERFAM nécessite la création de 3,5 postes ETP (équivalent temps plein) : Un responsable administratif, un responsable pédagogique, une hôtesse d'accueil et un personnel polyvalent mobilisable sur les saisons.

La répartition des financements est la suivante :



Cette répartition laisse donc apparaître une aide au démarrage substantielle (pour le canton) de 600 KF.

En année 4, la répartition, du fait de la montée en puissance des fonds mobilisables et des transferts de compétences vers le CERFAM, serait la suivante :



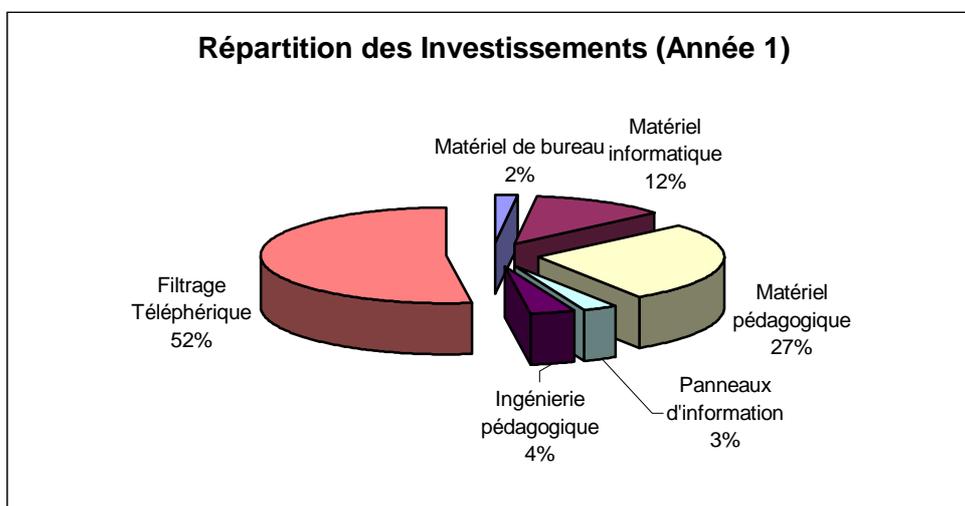
L'équilibre de fonctionnement peut donc être atteint à partir de l'année 4. Les subventions d'équilibre ne représentant alors que 80 KF.

De plus, les fonds seront beaucoup plus facilement mobilisables lorsque l'action du CERFAM sera reconnue et pour ce faire, il doit commencer... Malheureusement, pour que les services de l'état aident le démarrage du CERFAM, ses actions doivent être inscrites dans le contrat montagne porté par la CCB, contrat aujourd'hui refusé pour manque de cohérence.

Le Budget d'investissement :

Budget d'investissement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Total	988 000	503 000	205 000	180 000

Une telle variation s'explique par l'investissement massif dû à la création de l'infrastructure (servant également au dispositif de filtrage du téléphérique) et des acquisitions de matériel pédagogique. Les actions de l'observatoire local des pratiques et de l'étude des conditions avalanches n'apparaissent pas volontairement dans ce budget. Ces actions feront l'objet de financements directs et indépendants, et leur montant est de 600 KF (au total).

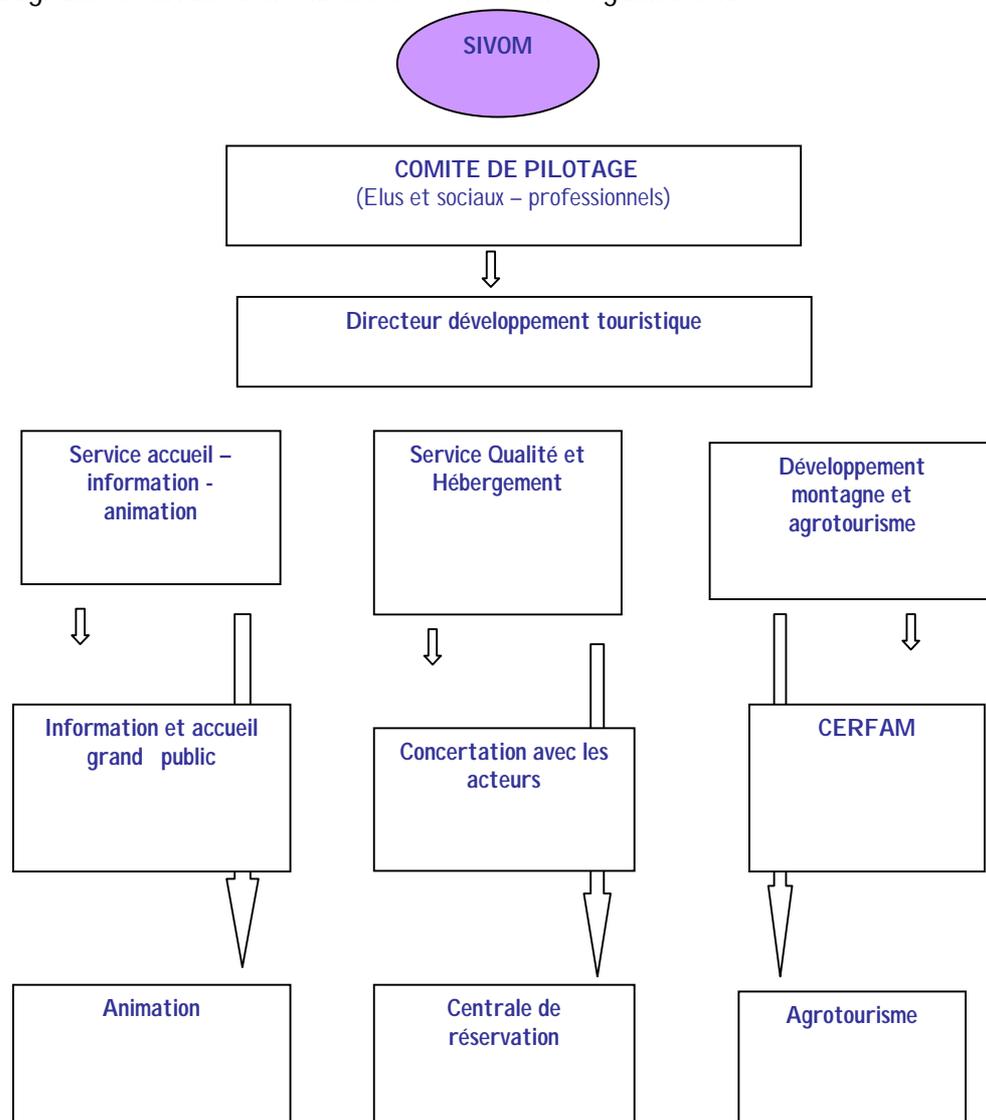


Economiquement, le CERFAM reste fragile, mais la démarche est en passe d'être reconnue. Si les pouvoirs publics ne donnent pas les moyens au canton afin de réaliser son objectif, l'aventure du CERFAM devrait s'arrêter. Il resterait alors que cette démarche a permis de faire évoluer les mentalités, ce qui est loin d'être négligeable, car il y a maintenant consensus : plus on équipe et aménage un site, moins on responsabilise le pratiquant. Actuellement au point mort, le CERFAM ne devrait pas trouver son essor avant l'année 2002. Le prochain comité de pilotage avec les partenaires publics sus-cités est prévu le 9 juillet, veille de ma soutenance publique...

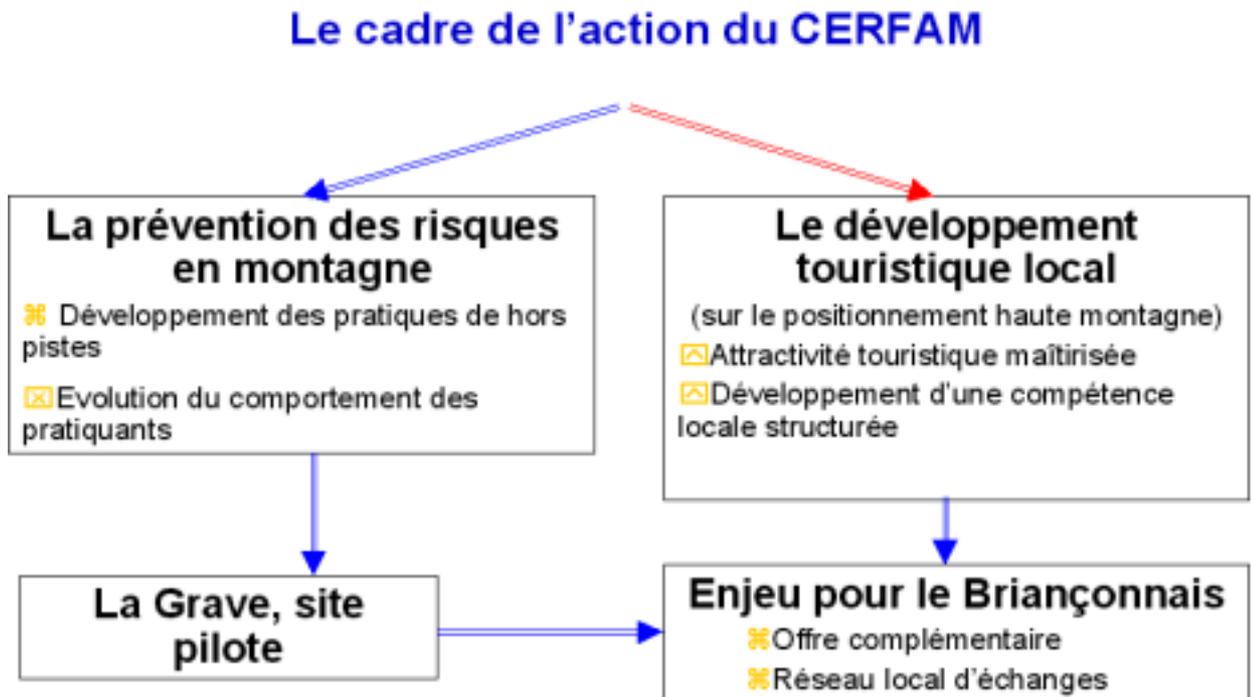
2. L'espace Montagne et la cohérence du développement cantonal.

Volontairement exclu du PDTC l' "espace montagne" est l'une des actions les plus révélatrices de la volonté de coordination des acteurs locaux du canton.

La restructuration de l'office du tourisme, telle qu'elle a été définie et adoptée par les deux conseils municipaux du canton va prochainement aboutir à une organisation remodelée. L'organigramme suivant schématise cette nouvelle organisation.



Le CERFAM trouve naturellement sa place au sein de la nouvelle organisation du tourisme sur le canton. Son cadre d'action a été représenté comme suit, par le cabinet d'étude Détente.



On constate que le canton ne dispose pas des infrastructures nécessaires à la mise en réseau de la future organisation touristique. Devant le nombre de projets en voie de concrétisation, et dans le cadre du plan de développement touristique du canton et de la future signature du contrat montagne, trois constats issus du diagnostic cantonal, s'imposent :

- Manque de ressources humaines.
- Manque d'infrastructures directement exploitables.
- Manque de capacité d'autofinancement.

Néanmoins, si les infrastructures font défaut dans la commune, si la place est restreinte, la réhabilitation de bâtiments semble opportune et cohérente avec les axes du plan de développement cantonal.

A- Définition de l'Espace Montagne

L'objectif de l'espace montagne est de doter le canton d'un outil de travail performant pour créer une synergie de développement durable afin de créer un centre de vie capable de rassembler à la fois les habitants, les professionnels, et les touristes en répondant à leurs différentes attentes et en instaurant une dynamique locale de développement.

Dans le cadre de son affirmation "haute Montagne", le SIVOM doit se doter d'outils nécessaires à la prévention des risques liés à ce milieu. **La création d'un Office de Haute Montagne, permettra au grand public d'obtenir l'information au jour le jour sur les**

conditions de pratique dans le massif, une information enrichie par l'aspect recherche et ressources du CERFAM : travaux d'experts concernant notamment les avalanches.

Devant le nombre de projets en voie de concrétisation et dans le cadre du PDTC et de la future signature du contrat montagne, le canton devra se doter impérativement d'infrastructures capables d'accueillir dans de bonnes conditions les actions préconisées.

Cet espace devra répondre aux attentes des habitants (maison du service public) :

- garderie
- médiathèque, NTIC...
- temps périscolaire...

des professionnels :

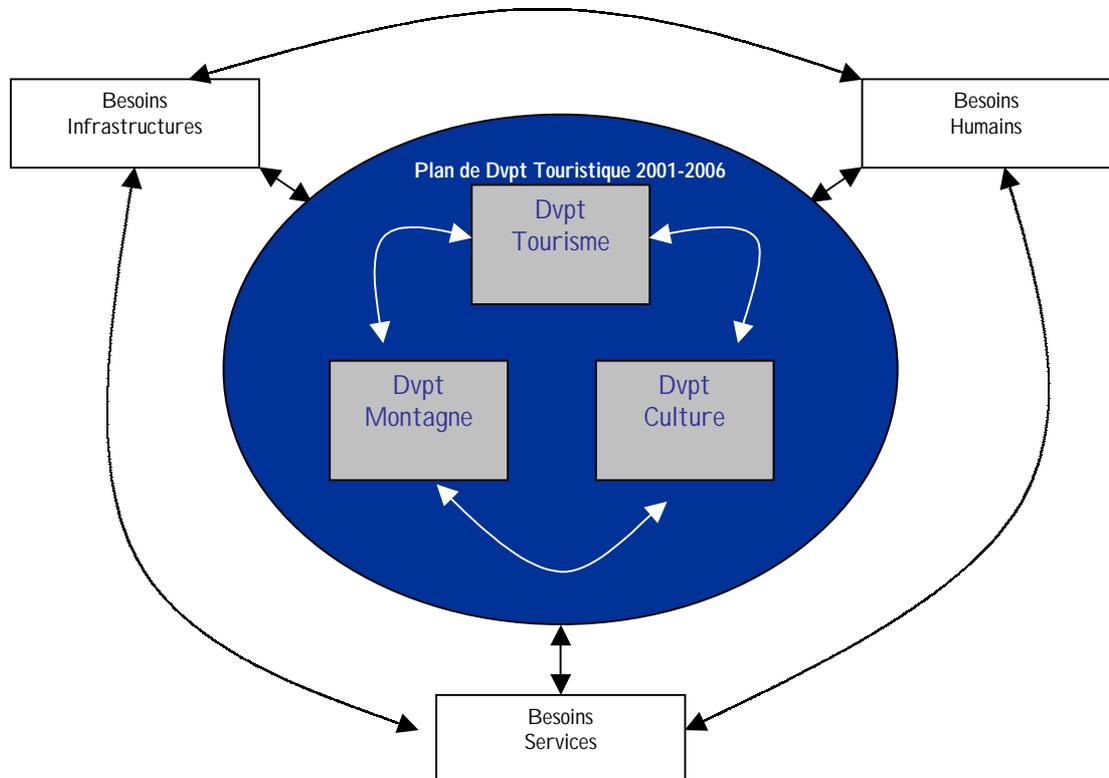
- informations en temps réel sur les conditions climatiques et nivologiques...
- Centre de ressources... d'aide au projet...
- Résidences d'artistes...
- salles de conférences, auditorium, salle d'exposition...

et des touristes :

- centre d'informations touristiques (maison du tourisme, relais PNE)...
- relais de communication du CERFAM, office de haute montagne...
- médiathèque, expositions, activités en cas de mauvais temps, éducation à l'environnement...

En fait, il s'agit de proposer des produits (touristiques, ou non) nouveaux qui répondent à une attente encore mal satisfaite.

L'orientation que je préconise pour un tel espace est un lieu unique.



Le morcellement des entités ne permet pas de réaliser les économies d'échelles dont le canton ne peut se passer. L'organisation transversale du tourisme sur le canton se doit d'être exemplaire en ce sens. Les recherches en matière de développement local convergent

toutes vers l'idée de création de centre de vie dans lesquels l'accès aux informations est concentré (mais non centralisé). Il s'agit en fait de créer des pôles d'attraction, véritables lieux d'échanges et de rencontres. Par rapport au plan de développement touristique du canton, l'espace montagne répond à différents axes de développement : Conforter le produit neige (axe 1), Organiser de l'offre (axe 3), Valoriser le patrimoine (axe 4) et professionnaliser des acteurs touristiques (axe 5). Je dégagerai trois hypothèses de travail pour le futur espace montagne :

- **Conserver la gestion de l'espace communal** : morcellement des différentes entités autour de la RN91 générant ainsi un flux touristique aléatoire (observé au mois de Juillet).
- **Construire un nouvel espace** pour répondre à quelques-unes (ou toutes) de ces attentes.
- **Restaurer le patrimoine communal** et profiter des recherches et exemples des 15 dernières années en matière de développement territorial.

C'est cette dernière hypothèse de recherche et d'étude, qui me semble la plus pertinente et particulièrement bien adaptée au site grandiose du canton, à ses besoins et à ses ressources. La création d'un pôle de développement touristique, dont les locaux sont issus de la restauration du patrimoine foncier, a déjà eu lieu en Slovénie¹⁵³.

Dans le cadre du positionnement réaffirmé du canton (qualité, environnement, identité patrimoniale...), il semblerait logique que la commune et le SIVOM s'affirment dans cette optique en ouvrant la voie. Pas de nouvelles constructions, mais le choix de réhabiliter le patrimoine des habitants, pour eux et par eux. D'après le cabinet d'étude Détente, **la zone de chalandise de La Grave se situe à proximité du TGM.**

Economiquement parlant, s'il est vrai que la réhabilitation d'un ancien bâtiment coûte plus cher que la construction d'une structure neuve, la réhabilitation ouvrirait la porte des financements publics, notamment dans le cadre du CPER et du contrat montagne, ainsi qu'aux aides européennes.

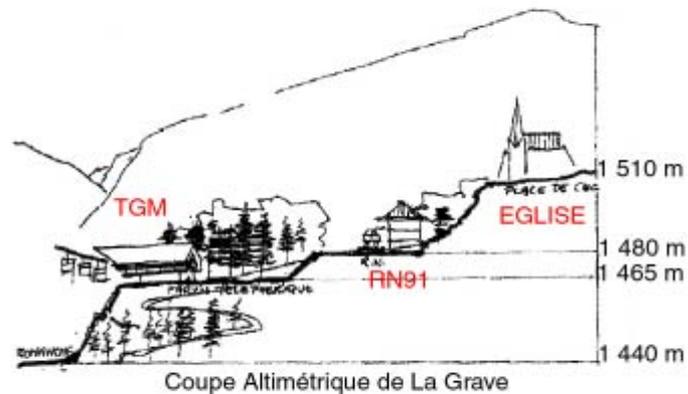
B- Étude d'impact et de localisation.

La réhabilitation ou la requalification du patrimoine foncier est l'hypothèse que je retiens. J'estime qu'il serait dommageable pour le canton de construire de nouveaux bâtiments alors qu'il existe au moins trois possibilités envisageables de localisations de l'espace montagne. De plus, la morphologie du canton est telle que des constructions nouvelles donnent lieu à un investissement proche de la requalification (qui reste tout de même plus élevée), le bourg centre de La Grave étant construit sur quatre plateaux successifs.

Dans cette hypothèse de travail (requalification et réhabilitation), les points positifs sont les **impacts limités sur l'environnement, la maîtrise du développement immobilier** du canton car il ne s'agit pas de constructions nouvelles. **Les impacts sociaux,** outre ceux qui ont été discutés auparavant dans le PDTC et le CERFAM, **sont la transversalité et la concertation des acteurs du développement touristique, créant une synergie de travail, la**

¹⁵³ Coll CIPRA, 1997, op. cit. p182

création d'une pépinière d'idées et enfin la création un espace de concertation et de rencontre.



154

L'intensité d'utilisation, et l'intérêt du site dépendra de sa localisation.

Trois équipements, aujourd'hui inutilisés ou utilisés ponctuellement ou encore à vendre, peuvent répondre à tous ces besoins, soit de manière partielle. Il s'agit de l'ancien bureau de tabac (flèche n°1), de l'ancien hôtel des Alpes (flèche n°2) ou de l'ancienne mairie (flèche n°3). Leurs localisations sont présentées sur la carte communale suivante.



155

(1) L'ancien bureau de tabac / Maison de la presse :

Il s'agit d'une grande maison sur trois étages. Sa localisation serait pertinente dans la mesure où elle est située devant la gare de départ du TGM, en face du bureau des guides. Toutefois, j'irais à l'encontre de l'avis du cabinet d'étude, car cette situation, un peu excentrée du centre du village, risquerait de ne pas profiter à tous les acteurs locaux et la redynamisation du centre de La Grave ne serait que partielle. Cette localisation contribuera à excentrer le bassin de vie de La Grave vers le TGM.

¹⁵⁴ Source : Coll Cabinet Adeline & Creissels - Architectes DPLG, Cabinet Urbalp, Agence ISLO New-Deal, candidature au contrat d'objectif ,1993

¹⁵⁵ Infographie © DLG - 2001 réalisée d'après le plan cantonal de l'office du tourisme.

Malgré une superficie importante, les locaux ne pourraient accueillir la totalité des espaces nécessaires, à moins d'un agrandissement. De plus, il semble que les propriétaires ne souhaitent pas encore vendre ces locaux inutilisés. L'achat et l'aménagement des locaux pour cette localisation peut être estimé (sans agrandissement) à 6 MF.

(2) L'ancien Hôtel des Alpes :



Il s'agit d'un énorme hôtel sur 5 niveaux. **Sa localisation est la plus pertinente** dans la mesure où l'hôtel est situé entre les deux zones de chalandises. La redynamisation du centre de La Grave serait étendue le long de la RN91. Avec une superficie de 3000 m², les locaux pourraient accueillir la totalité des espaces nécessaires. Actuellement, le rez-de-chaussée (RDC) est loué à la mairie. Les trois salles du RDC ont été rénovées en 1998.

Les hypothèses d'aménagement sont les suivantes :

- L'espace Médiathèque (bibliothèque, NTIC...) 1^{er} étage
- L'espace Tourisme (Maison du Tourisme, accueil des artisans...) RDC
- L'espace Montagne (CERFAM, OHM) RDC
- L'espace Enfance (garderie, activités périscolaires...) 1^{er} étage
- L'espace Conférences (Salle de conférence, Auditorium) 2^{ème} étage
- Résidences d'artistes¹⁵⁷ (ateliers...) 3^{ème} étage
- Bureaux (CERFAM, Bureau de développement...) 3^{ème} étage
- Salles d'exposition (profitons de l'architecture) Combles.

Cet hôtel est l'un des premiers hôtels de La Grave (1898), c'est un outil historique du développement de la commune et de l'alpinisme, L'estimation de l'achat de l'hôtel des Alpes est de 2,5MF et l'aménagement des locaux pour cette localisation a été estimé à 11,5 MF. La configuration des locaux (plusieurs portes d'accès) permet d'envisager un achat par tranche, RDC puis les étages, en fonction des financements mobilisables.

Par la réhabilitation de l'hôtel des Alpes, l'Espace Montagne pourrait également devenir à terme une pépinière de très petites entreprises tertiaires, dans la mesure où les économies d'échelles réalisées sur un grand bâtiment permettraient d'avoir des

¹⁵⁶ Photo DLG - février 2001.

¹⁵⁷ Projet en cours d'élaboration, mais en dehors du PDTC

infrastructures adaptées et performantes pour un coût moindre (notamment au niveau des TIC).

(3) L'ancienne Mairie :

Il s'agit d'une grande maison sur trois niveaux. Sa localisation serait très pertinente dans le cadre d'une revitalisation du centre historique du village. Néanmoins, sa situation excentrée, son accès difficile (situé entre le troisième et le quatrième plateau de La Grave¹⁵⁸) et uniquement piéton, en fait une localisation peu apte à capter l'attention du public. Cette localisation peu visible ne serait pas positive pour le démarrage du CERFAM.

Malgré son importante superficie, l'ancienne mairie ne pourrait abriter la totalité des espaces nécessaires et un agrandissement est impossible. Appartenant à la municipalité, ces locaux ne nécessitent qu'une réhabilitation. J'estime (grossièrement) le coût d'une telle opération à 4 MF.

Quel que soit le choix qui sera retenu par les élus, La Grave se doit de se doter de cette infrastructure devenue nécessaire à l'accomplissement du développement cantonal. La place fait défaut, et les deux salles polyvalentes (dont l'une à l'hôtel des Alpes) du canton n'y suffisent plus.

C- Evaluation Ex-Ante.

L'évaluation du projet de l'Espace Montagne, structure transversale par excellence, est faite en fonction des critères retenus pour l'évaluation des politiques publiques. Plus qu'une évaluation *stricto-sensu*, subjective de surcroît, je proposerai des indicateurs d'impacts.

La Pertinence (définie par le rapport Besoin / Objectif)

Les besoins ont été décrits dans le diagnostic territorial et dans le plan de développement touristique. La complémentarité des moyens fait partie intégrante du projet global du territoire. L'objectif cherché est proche de la théorie sociale de la cybernétique qui "*recherche en quoi le tout est plus grand que la somme de ses parties*". **Le CERFAM par ses trois axes complémentaires, (la recherche alimente l'information, base de la sensibilisation) nécessite un local approprié. Le renouveau du développement du tourisme, nécessitant une nouvelle équipe et des locaux supplémentaires, font la pertinence de l'Espace Montagne.**

Les besoins à satisfaire par cette nouvelle infrastructure correspondent bien aux objectifs fixés par le PDTC.

L'Efficacité (définie par le rapport résultats / objectifs).

Il s'agit de l'utilité sociale de la Politique. Pour le CERFAM, on remarque (d'après l'étude statistique d'accidentologie du canton) que sur les accidents graves, légers et les décès, la causalité des accidents était linéaire avec la gravité de l'accident, depuis la mise en place des actions, **la gravité des accidents est en baisse** (c'est un indicateur de réussite).

Le ciblage des usagers sera un indicateur de l'impact de l'espace montagne, cette évaluation nécessite donc la mise en place d'enquêtes auprès des visiteurs de l'espace

¹⁵⁸ Cf. infra

montagne. Actuellement les renseignements sont fournis de manière parcellaire par le bureau des guides et le TGM, l'OT n'étant pas apte à renseigner¹⁵⁹ sur les conditions climatiques et nivologiques que l'on trouve en haute-montagne.

La performance du service offert par le CERFAM et l'espace montagne sera mesurée par le ratio nombre de personnes touchées / population touristique totale (estimée à 20 000 personnes par Détente). **L'estimation, d'après le cabinet d'étude Détente serait de 33 % l'hiver.**

L'Efficiace : (définie par le rapport Résultats / moyens)

Le budget global de l'espace montagne et du CERFAM avoisine donc les 20 MF sur 5 ans. Le public touché par le CERFAM sera l'ensemble du public empruntant le TGM (pour l'action patrouillage), mais si l'on parle d'impact direct, l'estimation de Détente est un public de 800 personnes (soirées), 1 000 personnes (micro-formation) et 5 000 personnes (OHM), soit près de 7 000 personnes touchées par hiver, sur les 20 000 !

Le ratio (sur 5 ans) nombre personnes touchées / budget global est donc de l'ordre 571 F / personne touchée.

Si l'espace montagne n'est défini que par rapport au CERFAM, alors le coût sur 5 ans n'est plus que de 12 MF, soit 343 F / personne. A titre d'information, un secours en montagne coûte actuellement plus de 10 000 F (hélicoptère, équipage, médecins et deux secouristes) et ce montant est supporté par la collectivité...

De plus, l'effet de levier n'est pas négligeable. Les financements publics montrant l'intérêt d'une telle démarche entraîneraient une recherche plus aisée de partenaires privés.

L'Utilité : (définie par le rapport besoins / Impacts, résultats)

Est-elle encore à démontrer ? Le TGM, de par l'espace de pleine nature au quel il conduit, est soumis à l'épée de Damoclès. Et s'il arrivait qu'une avalanche fasse une quinzaine de victimes ? Que se passerait-il ? La législation actuelle fait que le transporteur et la commune sont responsables du domaine skiable. Par la création du CERFAM et de l'Espace montagne, le TGM et la commune assument leur devoir d'information et de sécurisation, mais d'une façon peu traditionnelle. L'espace montagne et le CERFAM apportent une valeur ajoutée au canton. Les premiers effets visibles sont les effets structurants ! **La Grave serait le premier système de gestion de l'espace de Haute-montagne dans lequel on essaie de donner à chacun sa liberté.** De plus à l'intérieur de l'espace montagne, il figure également les réponses aux besoins des populations locales. Novateur dans son concept, l'espace montagne et le CERFAM sont des éléments moteurs du développement du canton, de même qu'ils seront de pertinents outils de communications.

La réhabilitation permet également de rester une zone de montagne très peu urbanisée et donc très recherchée actuellement¹⁶⁰.

La création d'emploi :

La création d'emploi directe liée par la mise en œuvre du projet correspond, comme nous l'avons déjà vu, à **l'équivalent de 3,5 postes.**

La création d'emploi indirect sera due à la charge de travail supplémentaire que l'espace montagne et le PDTC créent. Il s'agit d'un besoin transversal qu'il faut combler par **la création d'un poste sur les trois structures SIVOM / CERFAM / OT.**

¹⁵⁹ pour l'avoir vécu...

¹⁶⁰ Coll AFIT, SEATM, 2000, op.cit.

La création d'emplois induits, et la pérennisation de l'emploi saisonnier sur le canton, seront la conséquence de l'augmentation probable du nombre de touristes sur le canton, grâce au renforcement de la politique touristique du canton. De plus la réhabilitation permet d'apporter du travail supplémentaire aux entreprises locales.

La Cohérence : (définie par le rapport Objectifs / Moyens / contexte)

La cohérence interne, bien qu'évidente, nécessite des moyens relativement élevés tant financiers, qu'humains, que matériels par rapport à la faible capacité d'autofinancement du canton. Néanmoins la requalification du canton de La Grave - Villar-d'Arène nécessite cet effort financier.

D'un point de vue externe, le CERFAM et l'espace montagne n'entrent pas en concurrence avec d'autres politiques ou entreprises car le cœur de cible est différent, bien que complémentaire, de celui des centres de formation institutionnels diplômants (FFME, ENSA, CAF).

3. Conclusion : L' "Espace montagne" et le CERFAM, des outils de développement local durable.

L'étude théorique du développement touristique durable présentée en première partie ainsi que le diagnostic cantonal m'ont permis de mieux comprendre et de mieux cerner les enjeux face auxquels le canton de La Grave- Villar-d'Arène se trouvent aujourd'hui confrontés. Disposant d'un patrimoine naturel et culturel unique, face aux évolutions sociales et sociétales, la nécessité de se restructurer était inévitable pour le canton. Le choix effectué a été de préserver cette spécificité et de se positionner différemment.

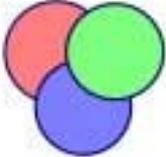
La préservation de la nature n'est pas seulement un but en soi, mais c'est la ressource la plus importante pour la balance économique d'une région touristique et pour le tourisme de l'avenir. Ce n'est pas seulement une stratégie de marketing, mais c'est aussi une approche en terme de rentabilité économique.

Le développement croissant du temps libre et des loisirs, le passage aux 35 Heures, associé à la généralisation de la société de consommation, à l'urbanisation croissante, aux modifications des conditions de vie et de travail, à l'avènement de nouvelles valeurs et représentations de soi et à la pression médiatique, participent au changement des conduites sociales.

L'aspiration à des loisirs corporels et sportifs telles que les activités de pleine nature est devenue une véritable exigence partagée. C'est la représentation même du sport qui a changé.

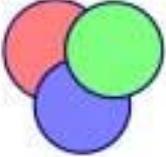
L'enjeu du CERFAM et de l'Espace Montagne est donc bien de capter cette nouvelle clientèle afin de l'informer et de la sensibiliser au milieu dans lequel elle aspire à évoluer.

Après une analyse synthétique du CERFAM et du PDTC, j'observe que la durabilité de l'association se présente ainsi :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Financement sur le Canton	
2001-2005	7 MF (Max)	CERFAM		70 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+++	+++	+++	CG 05, Privés...

La démarche me semble totalement inscrite dans l'éthique du développement touristique durable. En effet, plutôt que d'interdire et de réglementer, le choix est porté vers l'éducation, vers le futur, l'avenir. Souvent la réglementation intervient après les transgressions des normes socialement admises. Le choix de l'éducation, de l'information, de la prévention, de l'action en amont est un choix progressiste que le canton assume. Malheureusement, c'est un choix qu'il ne peut assumer seul d'un point de vue financier.

Et si je procède de manière identique pour l'Espace Montagne :

Année	Coût	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'Œuvre	Autofinancement	
2002-2008	14 MF (Max)	SIVOM		20 %	
Durabilité	social	Environnemental	Economique	Pertinence	Subvention
	+++	+++	+++	+++	Contrat Montagne, LEADER +, Interreg III DRAC

Indispensable dans le cadre du PDTC, l'espace montagne est un outil nécessaire au développement durable du canton. **De plus, en élément moteur du développement du canton, si l'infrastructure est performante, une partie de cette infrastructure pourrait être transformée en pépinière de très petites entreprises tertiaires.**

Ce type d'aménagement ne nécessite pas vraiment un gros investissement (c'est moins que le prix d'un télésiège quatre places), ni une croissance économique rapide. Il permet en fait d'améliorer ou de conforter la situation économique sans impacts négatifs sur les paysages, la culture, l'architecture et l'agriculture locale. Comme il s'attache à la conservation et à l'amélioration de l'environnement, le tourisme sportif de pleine nature garantit une utilisation durable des ressources naturelles. L'exportation du savoir-faire acquis et mis en place à La Grave, dans d'autres pays de l'arc alpin dont les conditions sont similaires aux nôtres est nécessaire. De même, le canton pourrait aider, par l'exportation de ce savoir-faire, au développement des pays à haute tradition montagnarde en difficultés (Tibet, Argentine...).

Toutefois, devant la faible capacité d'autofinancement du canton, les élus locaux vont devoir faire des choix, car il leur est impossible de réaliser le PDTC en l'état. Mais cette présentation du plan de développement touristique est la présentation idéale (dans l'absolu) de ce qui serait souhaitable de réaliser sur le canton.

Actuellement le travail en réseau s'effectue déjà entre le CERFAM et le SIVOM. La restructuration en cours de l'office du tourisme permettra bientôt de travailler transversalement entre les trois entités motrices du développement durable cantonal, avec une clarification des postes, des missions et des rôles de chacun.

***Le CERFAM et l'Espace Montagne,
Des outils de développement local durable,
pour que la montagne reste
un espace de liberté et de responsabilité...***



[Éduquer ! pour le respect de chacun... Photo P. Tournaire]

CONCLUSION GENERALE & PROJET PROFESSIONNEL

selon B. AMY, *le hors-piste est né de l'aménagement des stations et de la sécurisation des pistes...*

Bien que cette alternative au sport institutionnel fut considérée comme une déviance à ses débuts, l'esprit de la glisse semble être une réponse aux problèmes et aux maux de notre société. La démarche du canton et du CERFAM apporte la preuve que cet esprit peut être le moteur d'une économie touristique, qu'il convient de transformer durablement si l'on souhaite conserver cette spécificité.

Probablement trop en avance, le CERFAM a du mal à convaincre les partenaires publics. Pourtant les mentalités institutionnelles évoluent et les fédérations cherchent maintenant à séduire les pratiquants des activités de pleine nature. Le CERFAM et l'Espace Montagne sont les outils indispensables pour le développement durable du canton. La création de ce centre de vie capable de rassembler à la fois les habitants, les professionnels, et les touristes, en répondant à leurs différentes attentes serait en mesure d'instaurer une dynamique locale de développement touristique durable. L'espace montagne en sera la clef de voûte. Cela passe, bien entendu, par un investissement foncier ainsi qu'humain dans le cadre d'une politique à moyen et long terme. Le retour d'investissement et l'évaluation du projet se chiffreront en taux de satisfaction de la clientèle et des habitants, donc par une revitalisation économique car la qualité est vecteur de développement de la clientèle.

Le CERFAM et l'Espace Montagne sont intimement liés au concept de développement durable : Préserver le patrimoine foncier et historique des habitants et de la commune dans le cadre du plan de développement touristique, améliorer la qualité de l'accueil, réaffirmer le positionnement haute-montagne des communes du canton. Chacun y trouve sa satisfaction tant sociale, qu'économique, qu'environnementale. Le développement touristique durable doit être un développement rentable !

Le concept du CERFAM est également en gestation de l'autre côté de notre frontière, en Italie, par la communauté de commune "Comunità Montana - Valli - Chisone e Giamanasca" proche de Sestrière. Un rapprochement avec ce futur centre italien "FACATINA" est en cours d'étude, et nous les contactons actuellement. Le déblocage de la situation passera sûrement par cette coopération transfrontalière, qui, en outre de l'ouverture qu'elle amène, permet également de mobiliser les fonds européens du programme Interreg III.

Le plan de développement touristique cantonal affirme le renforcement de l'identité et de l'authenticité cantonale, au sein du département et du pays du Briançonnais. C'est le critère le plus important pour assurer un développement régional et un marketing international efficace. Ces actions se réfèrent aux spécificités locales, traditionnelles, culturelles et ne sont pas des filiales d'une monoculture uniforme du tourisme. Un tel

positionnement renforce la polyvalence de l'offre de la région, et c'est actuellement aux élus départementaux et régionaux de prouver leur attachement au canton de La Grave...

La diversification proposée permet d'éviter une mono-structure de développement, mais la mono-infrastructure pensée permet de réaliser des économies d'échelles. Les politiques publiques favorisent les "projets collectifs", réunis autour d'espaces de projet : Le plan de développement touristique correspond à ces attentes, en créant un micro-espace de projet.

Au moins quatre petites communes contiguës (par les montagnes) viennent d'entreprendre leur reconversion touristique avec des positionnement différents et complémentaires.

L'Argentière la Bessée (Hautes-Alpes), ex bassin industriel, entame le processus de reconversion de ses usines en tourisme patrimonial et la formation institutionnelle (création des futurs centres de formation de la FFME et de la FF de canoë-kayak).

Saint-Christophe en Oisans, haut lieu de l'alpinisme se positionne vers le tourisme culturel, par la création de son musée de l'alpinisme.

La Grave et Villar-d'Arène se positionnent haute-montagne, vers la formation des pratiquants libres, mais si les démarches sont identiques, les budgets ne le sont pas. Le canton est le plus pauvre de ces exemples.

Il a été (et il est toujours) impossible de dissocier le PDTC du CERFAM et de l'espace montagne tellement les structures sont complémentaires et transversales. Cela explique en grande partie le plan de ce mémoire, conclusion prématurée de quatre mois de stage (sur trois des quatre saisons, Printemps, Eté, Hiver) et de vie intense au coté des habitants du canton, de trois années d'études et de réflexions au sein de l'Institut Universitaire Professionnalisé en Aménagement et Développement Territorial spécialisé dans les Métiers du Sport, mais aussi de sept saisons d'été passées en montagne.

L'étude théorique du développement local touristique durable m'a été nécessaire afin de bien définir cette notion encore floue de développement durable, et l'actuelle (juin 2001) publicité télévisuelle de l'EDF exprime bien cette nécessité par le quiproquo qu'elle induit ! Pour juger de la durabilité d'un plan de développement, le diagnostic de l'entité porteuse du projet est donc une étape indispensable, car il permet de connaître les manques et les besoins de chacun.

Néanmoins, le recours aux cabinets d'études n'est pas forcément la panacée, sachant que tous ne se valent pas, et que je ne souhaite pas faire de généralisation. Je dirais simplement que le choix effectué par le comité de pilotage du CERFAM (en m'y incluant) ne s'est pas révélé à la hauteur de nos espérances et de nos ambitions, et que la conduite de l'étude, par un cabinet pourtant reconnu, laissera plus de stigmates qu'il n'en aurait fallu...

Dans un petit village, il y a nécessité pour les agents de développement de pouvoir "tout faire", même ce qui est en dehors de nos missions... Les compétences sont peu redondantes mais diversifiées, et la survie passe par la mutualisation et le travail transversal.

De cette nécessité d'être polyvalent, il en découle le besoin pour les techniciens d'être clairement positionnés par rapport au pouvoir politique. Les techniciens ont pour mission de conseiller et de mettre en œuvre la politique déterminée et validée par les élus locaux. C'est de ce partage des tâches que vient la légitimité des hommes politiques et des techniciens.

Toutefois, la communication vers la population locale, notamment à La Grave, est plus efficace et assure plus de "feed-back" de manière informelle, car le formalisme est, ici, un frein à la spontanéité des échanges.

L'éthique actuelle dans laquelle le canton se positionne ne semble pas utopique et pourtant, il s'agit bien d'une dynamique territoriale de développement durable axée sur le tourisme sportif de pleine nature.



[La Meije vue depuis l'arrivée du téléphérique à 3200 m - Mai 2001-]

*En montagne,
le zigzag est jusqu'à preuve du contraire
le meilleur moyen d'atteindre son but...*
Rodolphe Töpffer, *Voyages en Zig-Zag*, 1844

Perspectives professionnelles :

De la mission de départ qui m'était confiée, établir un diagnostic territorial, assister à la recherche de financement, conduire l'étude accidentologique du canton, et la définition du projet "Espace Montagne", mon travail de terrain a été étendu au suivi de toutes les actions ayant eu lieu sur le canton dont les compétences appartenaient aux différentes entités locales (SIVOM, OT, CERFAM, TGM) : Préparation de réunions, assistance à l'élaboration de projets associatifs, aide juridique, assistance multimédia, création d'infographie...

Le stage a fait apparaître aux élus et aux techniciens la nécessité de la création d'un nouveau poste transversal, pouvant intervenir sur le CERFAM, le SIVOM, l'OT... Le profil de poste est un agent de développement polyvalent et multi-compétent, j'ose y prétendre...

La création de ce poste, si elle devient effective, s'effectuera au bénéfice de la procédure interministérielle "Nouveaux emplois - Nouveaux services" communément appelée "Emploi-Jeune".

Dans le cadre de cette procédure d'embauche, je souhaiterais continuer ma formation par un Diplôme de Recherche Technologique (DRT) Développement Territorial (ce qui équivaut à une thèse appliquée) à l'Université Joseph Fourier de Grenoble, au sein du prestigieux Institut de Géographie Alpine. Les modules universitaires sont au choix de l'étudiant salarié, parmi ceux proposés par les DESS de l'IGA. Ces deux ans d'études supplémentaires couplées à un travail de terrain me semblent la continuité logique des études suivies à l'IUP.



[Du haut de la pointe Brevoort... -Juillet 2000-]

*La Montagne,
cet espace de rigueur et de liberté...*

Victor Hugo, Voyage dans les Alpes, 1824

BIBLIOGRAPHIE

Un icône  indique un ouvrage,

Un icône  indique qu'il s'agit de rapports, études publiées ou d'actes de colloque,

Un icône  indique qu'il s'agit de revues ou autres documents,

Un icône  indique qu'il s'agit de sites Internet.

Les titres en **Gras** signifie que ces documents sont les documents majeurs utilisés pour la rédaction de ce mémoire.

1. Aménagement Montagne, Protection de l'Environnement

-  Collectif CAF, **Manuel de La Montagne**, Ed° Seuil, 2000, 920p
-  Collectif CIPRA, **Alpes, communes et Durabilité**, Ed° CIPRA, 1997, 224p
-  Collectif CIPRA, **Politique de l'environnement dans l'arc Alpin**, Ed° CIPRA, 1989, 530p
-  JC Génot, **Ecologiquement Correcte et protection contre nature**, Edisud, 1998, 156p
-  Collectif ICALPE, **Montagnes et forêts méditerranéennes**, Ed° ICALPE, 1992, 127p
-  Collectif ICALPE, **Le Alpi : Un sistema sotto pressione**, Ed° ICALPE, 1992, 130p
-  Institut Français de l'Environnement, **Tourisme, environnement, territoires**, Collection "Les indicateurs", Ed° IFEN, 2000, 262p

-  Collectif CIPRA, **1^{er} Rapport sur l'état des Alpes**, Ed° Edisud, 1998, 472p
-  Conseil National de l'Evaluation, **La Politique de la Montagne, rapport d'évaluation**, 2 tomes, Ed° La documentation française, 1999, 820p
-  M Dubost, **Le Développement Durable des Régions de Montagne**, Centre International pour l'Environnement Alpin, ICALPE, 1997, 30p
-  N. Morelle, **SOS Dolomites : étude sur les Refuges des Alpes**, CIPRA, 1999, 60p
-  **Vers la Mise en Valeur Durable des Montagnes**, Consultation européenne intergouvernementale sur la mise en valeur durable des montagnes, Session d'Avril et Octobre 1996, 35p
-  **Protection de la Nature, Espaces Naturels, institutions communes**, Publication des Journaux Officiels, 1999, 582p

-  **Le Canton de La Grave : Spécificité et Développement**, Rapport du Séminaire de Développement local intégré sous la direction de M. Carraud et P. Blanc-Bonnet, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, 1999, 70p
-  **100 ans d'Aménagement dans les Alpes**, Alpes Magazine, HS N° 18, déc 1999
-  **CIPRA Info**, Commission Internationale pour la Protection des Alpes, Bulletin trimestriel.
-  **Loi N° 85-30 du 9/01/1985** relative au développement et à la protection de la Montagne.
-  Revue Mensuelle : Aménagement et Montagne

-  www.cipra.org
-  www.enr-lille.com
-  www.environnement.gouv.fr
-  www.europa.eu.int
-  www.ifen.fr
-  www.journal-officiel.gouv.fr
-  www.mountainwilderness.org

2. Aménagement et Développement du Territoire...

- 📖 Association Rhône-Alpes du Développement Local, **L'évaluation du développement local**, Ed° ARADEL, 1998, 47p
- 📖 Collectif JL Guigou, **Aménager la France de 2020**, DATAR, Ed° La documentation française, 2000, 87p
- 📖 Collectif P. Percq, **Les habitants aménageurs**, Ed° de l'Aube, 1994, 95p
- 📖 Commission Européenne, **Evaluer les programmes sociaux-économiques**, 2000, en 6 Volumes
- 📖 Commission Européenne, **Les actions structurelles 2000-2006**, 1999, 158p
- 📖 Commission Européenne, **Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (S.D.E.C.), vers un un développement spatial équilibré et durable du territoire**, 1999, 94p
- 📖 J. Monod, **L'Aménagement du Territoire**, Que sais-je, Ed° PUF, 1997, 125p
- 📖 M Weill, **L'Urbanisme**, Les Essentiels, Ed° Milan, 1997, 64p
- 📖 N. de Montricher, **L'Aménagement du Territoire**, Repères, Ed° La découverte, 1995, 128p
- 📖 P. Weltz, **Des Territoires pour apprendre et innover**, Ed° de l'Aube, 1994, 95p

- 📁 Commission Européenne, **Action 21, le Bilan des 5 premières années**, Ed° EUR-OP, 1997, 193p
- 📁 Commission Européenne, **Compréhension et contrôle des facteurs déterminants les coûts des projets d'infrastructures**, Guide de l'utilisateur, 1999, 25p
- 📁 Commission Européenne, **Mesurer la création d'emplois**, Documentation technique de la Commission Européenne, Ed° EUR-OP, 1998, 17p
- 📁 J.P. Laborie, **Bourgs et petites villes**, Actes du colloque de Nantes collection Villes et Territoires, P.U. du Mirail, 1998, 472p
- 📁 JP Sueur, **Demain, la ville, tome 1 & 2**, Rapport présenté au Ministre de l'emploi et de la solidarité, Ed° La Documentation Française, 1998, 230p
- 📁 ONU, **Action 21**, Conférence de RIO 1992
- 📁 ONU, **Commission du Développement Durable, rapport d'activité de la 7^{ème} session, Nations Unies**, 1999, 115p

- 📄 **4^{ème} Contrat Plan Etat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2000-2006**
- 📄 **Les Aides Européennes**, Commission Parlementaire Européenne, Ed° 2000
- 📄 **Loi n° 99-533 du 25/06/1999** sur l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (dite loi Voynet)
- 📄 **Loi du 7 Janvier 2000** modifiant la Loi n° 99-526 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement)
- 📄 P. Vazard, **Synthèse sur le développement durable**, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1999, 5p

- 🌐 www.dgcl.interieur.gouv.fr
- 🌐 www.un.org
- 🌐 www.fao.org
- 🌐 www.datar.gouv.fr
- 🌐 www.paca.pref.gouv.fr

3. Tourisme : généralités, tourisme de Montagne

-  B. Debarbieux, **Tourisme et Montagne**, Ed° Economica, 1995, 107p
-  Agence New-Deal pour l' Agence Française de l'Ingénierie Touristique, **Carnet de route de la montagne**, Ed° AFIT, 2000, 158p
-  JB Tréboul, **Les Stratégies des Entreprises de Tourisme**, Que sais-je, Ed° PUF, 1998, 127p
-  R. Béteille, **Le Tourisme Vert**, Que sais-je, Ed° PUF, 1996, 127p
-  Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM), **Les Chiffres clés du Tourisme de Montagne en France**, Secrétariat d'Etat au Tourisme, 1999, 41p
-  Y. Tinard, **Le Tourisme, économie et management**, Ed° Ediscience, 1994, 465p
-  Ph. Violier (sous la direction de), **L'espace local et les acteurs du tourisme**, P.U. Rennes, 1999, 177p

-  CIPRA, **L'Etat du tourisme dans les alpes**, actes du colloque, CIPRA, 2000.
-  Collectif C. Fontugne, **Création d'une unité touristique de Pleine Nature**, Actes du Colloque, 2000, non publiés mais disponible.
-  Collectif CAF, **Journées européennes de la Montagne**, Actes du colloque d'Autrans, 1998, 47p
-  Collectif Parc National des Ecrins, **Atlas du Parc National des Ecrins**, Ed° Parc National des Ecrins, 2000, 64p
-  Collectif SEATM, **Contribution du tourisme au Développement durable de la Moyenne Montagne**, Secrétariat d'état au Tourisme, 2000, 56p (hors annexes)
-  ONU, **Tourisme et Développement Durable**, Commission du Développement Durable, Rapport du Secrétaire Général lors de la 7^{ème} Session de l'O.N.U., 1999, 20p

-  **La Demande touristique en espace montagne**, Étude du SEATM, 1997, 21p
-  **Tourisme durable, des exemples pour progresser**, Cahiers Techniques, Ed° Espace Naturel Régional, 2000, 87p

 www.tourisme.gouv.fr

 www.tourisme-durable.net

 www.afit.com

4. Sociologie "Sport & Montagne"

-  A. Loret, **Génération Glisse**, Série Mutations, Ed° Autrement, 1995, 326p
-  C Pociello & Coll, **Sport et Société**, Ed° Vigot, 1981, 380p
-  Collectif P. Arnaud, **Le Sport en France**, La documentation française, 2000, 176p
-  D. Belden, **L'Alpinisme, Un jeu ?** Ed° L'Harmattan, 1994, 128p
-  D. Le breton, **Passions du Risque**, Ed° Métailié, 2000, 194p
-  J. Defrance, **Sociologie du Sport**, Repères, Ed° La Découverte, 1997, 120p
-  J. Gatsi, **Le Droit du Sport**, Que sais-je, Ed° PUF, 2000, 127p
-  JP Bozonnet, **Des monts et des Mythes**, P.U. Grenobloise, 1992, 295p
-  M. Robert, **Sociologie Rurale**, Que sais-je, Ed° PUF, 1986, 127p
-  P. Brénot, **La Passion de vos ados**, Les essentiels, Ed° Milan, 1999, 125p
-  R. Thomas, **Sociologie du Sport**, Que sais-je, Ed° PUF, 2000, 127p
-  W Gasparini, **Sociologie de l'organisation sportive**, Repères, Ed° La Découverte, 2000, 120p
-  W. Andreff, JF. Nys, **Economie du sport**, Que sais-je, 4^{ème} mise à jour, Ed° PUF, 2001, 127p

-  **Rapport d'Helsinki sur le Sport**, Commission Européenne, 1999, 11p

-  **Communiqués de Presse de l'observatoire des pratiques de la montagne et de l'alpinisme.**

 <http://www.multimania.com/sportsnature>

5. Sport et loisirs de Montagne

-  B. Boyer, *Le voyage au pays de la Meije*, Ed° B. Boyer, 1999, 225p
-  C. Janin, *Guide de la Randonnée en Montagne*, Ed° Albin Michel, 1997, 453p
-  C. Elzière & Coll, *La Randonnée en Montagne*, CAF, Ed° Seuil, 1997, 126p
-  Collectif Dalloz, *Code du Sport*, Dalloz, 2001
-  D. Grillet, *Le Pays de la Meije*, Ed° SIVOM La Grave-Villar d'Arène, 2000, 48p
-  D. Taupin & Coll, *Guide des sites Naturels d'Escalade en France*, COSIROC Orsay, 1994, 350p
-  F. Ginet, F. Villaret, *L'Alpe d'Huez, Les 2 Alpes, La Grave : Hors-Pistes*, Ed° Vamos, 1995, 256p
-  F. Labande, *Guide du Haut-Dauphiné, Massif des écrins*, 3 Tomes, 2000, 380p
-  F. Vigneau, *Espaces du Sport*, Que sais-je, Ed° PUF, 1998, 127p
-  M. Pérès, *L'Alpinisme*, Que sais-je, Ed° PUF, 1987, 127p
-  P. Bayeux, *Le Sport et les Collectivités Territoriales*, Que sais-je, Ed° PUF, 1996, 127p
-  P. Bourdeau, *Une mémoire alpine dauphinoise*, Ed° PUG, 1988, 134p
-  P. Chapoutot, *La Meije, reine de l'Oisans*, Ed° Hoëbeke, 2000
-  P.L. Rousset, *Au pays de la Meije*, Ed° Didier Richard, 1977, 420p
-  P.L. Rousset & J. de LEYMARIE, *Mémoire d'en Haut*, Ed° Didier Richard, 1995, 365p
-  X. Buffet, J-M Roux, *Ecrins, Oisans, Briançonnais*, Ed° Didier Richard, 1998, 205p

-  Ministère de la Culture, *Canton de La Grave*, Collection Image du Patrimoine, Ed° Edisud, 1986, 60p
-  C. Mazard (sous la direction de), *Patrimoine en Isère : OISANS*, Ed° Musée Dauphinois, 2001, 231p
-  Convention Alpine de 1991

-  Alpes Magazine, magazine mensuel (Ed° Milan Presse)
-  Alpirando, magazine mensuel (Groupe Michel Hommel)
-  L'Alpe, magazine Trimestriel (Ed° Glénat)
-  **Loi sur le sport de Juin 2000** dite loi "Buffet" modifiant la Loi du 16 juillet 1984
-  Montagne Magazine, magazine mensuel (Ed° Nivéale)
-  Sport & Vie, La Montagne, HS N° 11, 2000
-  Vertical-Rock, magazine mensuel (Ed° Glénat)
-  Meije-Pelvoux, *Carte TOP 25 n°3436 ET*, IGN, mise à jour 1995
-  Valloire, *Carte TOP 25 n°3435 ET*, IGN, mise à jour 1997

-  www.ffme.fr
-  www.glenatpresse.com
-  <http://grotte.glace.free.fr>
-  <http://guide.meije.free.fr>
-  www.la-grave.com
-  www.lagrave-lameije.com
-  www.montagne.com
-  www.montagne.fr.fm
-  www.montagnes.com
-  www.oisans.com

6. Etudes sur le canton de La Grave - Villar-d'Arène

Disponibles au CERFAM...

- 📁 Coll Cabinet Adeline & Creissels, Cabinet URBALP, Cabinet ISLO NEW-DEAL, *Dossier de candidature pour le contrat d'objectif*, 1993, 63p
 - 📁 Coll Parc National des Ecrins, *Charte d'environnement et de Développement durable*, 1995, 7p
 - 📁 Cabinet ILSO NEW-DEAL, *Dispositif et plan de communication*, 1994, 23p
 - 📁 Office du Tourisme de La Grave, *Etude de clientèle 2000*, 2001, 4p
 - 📁 Coll DLG / CERFAM, *Synthèse statistique des accidents survenus sur le canton de La Grave*, 2001, 17p
 - 📁 DLG / CERFAM, *Synthèse des différents dispositifs contractuels*, 2000, 15p
 - 📁 Coll IDES consultants, *Analyse du fonctionnement des stations de ski en difficulté, Station de La Grave*, Conseil Général des Hautes-Alpes, 1993, 7p
 - 📁 Coll CERFAM, *Bilan de l'étude Préalable à la création du CERFAM - programme LEADER II*, 2000, 16p
 - 📁 Détente Consultants, *Etude de positionnement et assistance technique au CERFAM - phase 1*, 2001, 43p
 - 📁 Détente Consultants, *Etude de positionnement et assistance technique au CERFAM - phase 2*, 2001, 41p
 - 📁 Société Française des Risques Majeurs, *Dossier Communal Synthétique*, 1999, 34p
 - 📁 Contrat d'objectif des Pays de la Meije, *Rénovation des hébergements touristiques, Canton de La Grave*, 1998, 26p
 - 📁 *Le Canton de La Grave : Spécificité et Développement*, Rapport du Séminaire de Développement local intégré sous la direction de M. Carraud et P. Blanc-Bonnet, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, 1999, 70p
- 📁 *Et Tous documents nécessaires à l'établissement du plan d'action du CERFAM et de sa budgétisation*

TABLE DES SIGLES

ADDT : Aménagement et Développement Durable Territorial
ADSL : Asymmetric Data System Line (Internet à haut débit)
ADT : Aménagement et Développement Territorial
AFIT : Agence Française d'Ingénierie Touristique
AFP : Association Foncière Pastorale
ANEM : Association Nationale des Elus de Montagne
ANENA : Association Nationale d'Etude de la Neige et des Avalanches
APPN : Activité Physique de Pleine Nature
APS : Activité Physique et Sportive
ARVA : Appareil de Recherche des Victimes d'Avalanches

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAF (le) : Club Alpin Français
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCB : Communauté de Commune du Briançonnais
CEMAGREF : Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts
CERFAM : Centre de Recherche et de Formation aux Activités de Montagne
CIPRA : Commission Internationale pour la Protection des Alpes
CIS : Commission Interministériel de Sécurité
CNE : Conseil National de l'Evaluation
CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COSIROC : Comité de défense des Sites et ROcher d'escalade
CPER : Contrat Plan État-Région
CRS : Compagnie Républicaine de Sécurité

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDE : Direction Départementale de l'Equipement
DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDTEFP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DEUG : Diplôme d'Etude Universitaire Générale
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

ENSA : Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme
ETP : Equivalent Temps Plein

FEOGA : Fond Européen d'Orienteation et de Garantie Agricole
FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GR : sentier de Grande Randonnée
GTA : Grande Traversée des Alpes

IFEN : Institut Français de l'Environnement
IGA : Institut de Géographie Alpine (Université de Grenoble)
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISM : Indemnité Spéciale Montagne
IUP : Institut Universitaire Professionnalisé

LEADER : Liaison Entre les Acteurs du Développement Economique Régional
LOADDT : Loi d'Orienteation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
LOADT : Loi d'Orienteation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OHM : Office de Haute-Montagne

ONU : Organisation des Nations Unies
OPMA : Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme
OT : Office du Tourisme

PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PDTC : Plan de Développement Touristique du Canton
PGHM : Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne
PIDA : Plan d'Itinéraires de Déclenchement d'Avalanche
PNE : Parc National des Ecrins
PNM : Parc National du Mercantour

RGP : Recensement Général de la Population
RN : Route Nationale

SAU : Surface Agricole Utilisée
SCSD : Serre Chevalier Ski Développement
SEATM : Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne
SEGESA : Société d'Etude Géographiques, Economiques et Sociologiques Appliquées
SIC : Site d'Intérêt Communautaire
SIG : Système d'Information Géographique
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SNOSM : Système National d'Observation du Secours en Montagne
STD : Société des Touristes du Dauphiné

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties
TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)
TGM : société des Téléphériques des Glaciers de la Meije
TH : Taxe d'Habitation
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TP : Taxe Professionnelle
TS : Taxe de Séjour

UGB : Unité de Gros Bétail
UTPN : Unité Touristique de Pleine Nature ® déposé par C. Fontugne
UTN : Unité Touristique Nouvelle

VTT : Vélo Tout Terrain

ZICO : Zones d'intérêt Communautaire Ornithologique
ZNIEFF I : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (intérêt local)
ZNIEFF II : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (intérêt national)
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

TABLE DES ANNEXES

Il m'aurait été possible de joindre énormément d'annexes à ce mémoire, par l'étendu des domaines aux quels il se réfère... Toutefois, le choix des annexes, issues de mes travaux au CERFAM, s'est effectué de façon à ce que le lecteur puisse y trouver l'illustration de mes propos.

- 1- Carte de localisation du canton.**
- 2- Tableau récapitulatif de la fiscalité du canton**
- 3- Synthèse statistique de l'accidentologie cantonale.**
- 4- Synthèse des différents dispositifs contractuels.**
- 5- Projets de Logo du CERFAM.**

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Toutes les photographies, iconographies, infographies reproduites et présente dans ce mémoire et ses annexes sont la propriété exclusive de l'auteur à l'exclusion des suivantes :

- Cabinet Adeline & Creissels : p 75 haut (transformation)
- CERFAM : p 71
- CIPRA : p 29 (Transformation)
- Club Alpin Français : p 15 (Transformation)
- Détente : p 62, 64, 72
- Didier Grillet : 4^{ème} de couverture, drapeau tibétain
- Ministère Aménagement et Développement Territorial : p 31 & 32
- Ministère de la Culture : p 30
- Office du Tourisme La Grave : p 75 bas
- Pascal Tournaire : p 36, 39, 42 et 81 (je le remercie pour son autorisation)

Elles ne sauraient être reproduites ou utilisées sans un accord écrit du propriétaire.

Enfin, "quelques" remerciements...

Aux gens du canton pour leur accueil :

Jean-Paul Durand, Edmond Chancel (Maire de Villar d'Arène), Claude Pellisier ; Bruno, Babeth, Jérémy, Sylvette et Marie Gardent ; Jean-Max Dabourdy, Jean pierre Sevrez, Didier Grillet, Laurence Morillon, 'tophe, Valérie, Seb, Sandrine & Léo, Cécile, Carine, Xavier Crêt (guide), François (Guide), Sandy et Philou (Aspi), Manu (guide), Véronique (Médecin), Claire et Alain Galta, Catherine et Alain (Hôtel Castillan), Marie-Luce Juge, Cécile et Pierre (Guide) Rizzardo, Cécile et Vincent Tonnelier (Hôtel Edelweiss), Thierry (Pub O'Neil), Brigitte et Alain Pelletier et Béatrice Jouffrey (bar des glaciers), Régis Jouffrey, Thierry Ferrand (Alp'sport), Roland Jacob, Jean-Pierre Pic, Jacques & Chantal Mathonnet (refuge du Pas de l'Âne), Daniel & Annie (Refuge Chancel), Carine...

A ceux de 3Dsport pour ces trois années:

David Guillouf, Sylvain Préhu, Sylvain Grimault, Mathieu Palluau, Laurent Tarento, Damien Escaffre

A ceux avec qui j'ai travaillé en montagne :

Claude, Danièle, Eric, Fabrice, Michèle Baringo (refuge des Merveilles) ; Michel, Evelyne, Kevin, Fanny, Valentin Duranti (refuge de Valmasque) ; Paul et Anne (Auberge Marie-Madeleine), Cathy Gobbi (refuge Nice) ; Mathieu Vernerey (organisateur de la transalpine tibétaine) ; Daniel Tauzin (secrétaire général du CAF Nice) ; Nathalie Morelle ; Serge Koenig et Kimberley Robinson ; Isabelle Roux, Isabelle Rat-Morris, Michel Bousquet, Alain Bernini, Patrice Pellizari, Alain Lanteri-Minet ; Pascal, Gisèle, Yann et Marie Bonneville, Alex et Yvette Férier, Yochen et Anne Bogerro, Patrick, Sylvain, Pierre Commenville, Emilia Masson, Nico, Michael Boulet, Fred et Catherine, Anne-Solène, Franck Marcon (et sa famille) et Florence Dussert, Franck et Robert Panza, Marie-Jo et Nico...

A ceux qui m'ont aidé un jour :

André, Martine, Vincent, Fabien et Valérie Chérot, Michel Champredon, Marc Clément, Monique Roussel, Dominique Charrier, Philippe Nicolino, Dominique Laugier, Serge Kotroukhoff, le comité départemental de Basket-Ball de l'Essonne, Dominique Flandrin, Bertrand et Nathalie Le Glas, Nicolas Renoux, Eric Vera, Luc Guyon-Vach, Hugues, Xavier Millard, Kevin Balzan, Arnaud Leblond, Stéphane Galmiche, Jean-Louis Chottard, Marielle Béard, Nico et Alice Houdan...

A ma famille :

Mum, Yann, Séverine, Jean

Et pardon à ceux que j'oublie....

**Enfin, merci à tous ceux rencontrés au détour
d'un sentier, d'une voie, d'une course ou d'un refuge
qui m'ont poussé à continuer dans cette direction...**

DLG juin 2001